

**JOSÉ GERMAIN et STÉPHANE FAYE**

---

**BRETAGNE  
EN FRANCE**

**ET L'UNION DE 1532**

**ÉDITIONS JULES TALLANDIER**

BRETAGNE EN FRANCE  
ET L'UNION DE 1532

JOSÉ GERMAIN et STÉPHANE FAYE

---

BRETAGNE  
EN FRANCE

ET L'UNION DE 1532

*DES MÊMES AUTEURS*

LA GRANDE CRISE (Jean et José Germain. — La Renaissance du Livre).

LE GÉNÉRAL LAPERRINE (Revue des Deux Mondes, Plon et Nourrit), couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

LE NOUVEAU MONDE FRANÇAIS (Revue des Deux Mondes, Plon et Nourrit).

LA SECONDE JEUNESSE (Les Éditeurs Associés).

PARIS  
ÉDITIONS JULES TALLANDIER  
75, Rue Dareau (xiv<sup>e</sup>)

*Il a été tiré de cet ouvrage :*  
*10 exemplaires sur vélin pur fil Lafuma,*  
*numérotés de 1 à 10 ;*

A notre Maître  
JOSEPH BÉDIER  
*En hommage*

J. G. et S. F.

*Copyright by*  
*Jules Tallandier*  
*1931*

Tous droits de traduction, de reproduction et  
d'adaptation réservés pour tous les pays, y compris  
la Suède et la Norvège.

## PREMIERE PARTIE

LES DUCS BRETONS. — IMMIGRATIONS DES CELTES  
DE GRANDE-BRETAGNE. — INVASIONS DES NOR-  
MANDS. — LUTTES INTESINES. — RÉSISTANCE  
A LA VASSALITÉ. — GUERRES FRANCO-ANGLAI-  
SES POUR LA BRETAGNE.

*« Monseigneur, je vous jure que j'aimerais mieux être prince d'un million de sangliers que de tel peuple que sont vos Bretons. »*

(Le comte de Foix au duc de Bretagne François II, son beau-frère.)

*« Ventre Saint-Gris, ce n'étaient pas de petits Sires que les ducs de Bretagne! »*

(Henri IV devant le château de Nantes.)

\*

\*   \*

Le 4 août 1532, les États de Bretagne, réunis à Vannes, suppliaient et requéraient François I<sup>er</sup>, roi de France, « souverain seigneur et usufruituaire du pays et duché », de leur « accorder et permettre » que le dauphin, « leur duc et prince naturel », fût reçu et fit

son entrée à Rennes, « chef de son duché, comme duc et prince propriétaire de ce pays ». Deux jours plus tard, le roi et le dauphin, présents à Vannes, « confirmaient, louaient, ratifiaient et approuvaient tous et chacun des privilèges, exemptions, franchises et libertés octroyés et concédés par leurs prédécesseurs ducs de Bretagne. » A Nantes, le 13 août, le jour même où le dauphin entrait dans Rennes pour y recevoir la couronne de duc, François I<sup>er</sup> publiait l'édit d'union : « Nous unissons et joignons les pays et duché de Bretagne avec le royaume et la couronne de France perpétuellement de sorte qu'ils ne puissent être séparés ni tomber en diverses mains. » Enfin, le 3 septembre, un nouvel édit, lancé du Plessix-Macé, bourgade située à deux lieues environ d'Angers, « baillait aux Bretons des lettres en forme de charte » pour leur confirmer leurs privilèges. En un mois s'était réalisée l'union de la Bretagne avec la France.

Ainsi se terminait un drame historique dix fois séculaire, fertile en soumissions et en rébellions, en accords, conventions, traités, et en violations et ruptures, en trahisons, batailles et odieuses effusions de sang, en tours et retours de politique et de fortune, dommageable et néfaste aux deux antagonistes, et dont le dernier acte abonde encore en péripéties génératrices d'inquiétude et d'angoisse jusqu'à ce que les résolve un dénouement nécessaire aux heureuses destinées de la Bretagne et de la France.

\*  
\*\*

Tant que César, conquérant de la Gaule chevelue, n'eut pas anéanti la flotte des Vénètes et décimé les populations armoricaines, il ne put se vanter d'une victoire intégrale; avant d'avoir subjugué les habitants de l'île de Grande Bretagne, il n'aurait pu prétendre qu'il avait réduit à merci les Celtes primitifs, descendants de la race au crâne court et rond d'où sont issus les Grands-Bretons et les premiers Armoricaïns. Toutefois, cette double soumission achevée, ces frères en Celtie séparés par la mer durent subir la paix romaine, non sans rêver de recouvrer leur indépendance. Ce n'est point à la légère que César les avait jugés « impropres à la soumission ».

Le iv<sup>e</sup> siècle offre, en Grande-Bretagne, le spectacle en raccourci de l'histoire de la Petite-Bretagne armoricaine pendant dix siècles. Un chef, autonome, ou qui croit l'être, ou qui aspire à le devenir, et qui nourrit des ambitions illimitées, ou bien voit se soulever contre lui des chefs qui lui devraient obéissance, ou bien les entraîne à sa suite pour réaliser ses orgueilleux desseins.

Un général d'origine espagnole, Maxime, gouverneur de la Grande Bretagne, y commandait les légions romaines. Il avait, en 381, épousé la fille du « roi » du pays. Deux frères de ce roi « régnaient » eux-mêmes, par délé-

gation, l'un en Galles, l'autre en Cornwall. Ils crurent que Maxime les dépouillerait un jour au profit de ses futurs héritiers. Le fils du roi de Cornwall alla en Hibernie et en Calédonie, où les Romains étaient exécrés, recruter une armée. Devant le danger, Maxime se replia. Il promit que les droits du « roi » seraient respectés. Son ambition était plus vaste : il avait résolu de renverser l'empereur Gratien. Il sollicita l'appui du fils du chef de Cornwall, Conan Murdoc'h; celui-ci lui amena l'imposant renfort de ses Pictes, de ses Scots et de ses Irlandais.

En 383, ils débarquèrent en Armorique, auprès de Roscoff, à la tête de trente mille combattants que suivaient cent mille insulaires. La proue de leurs barques avait tracé à travers la plaine maritime un sillage dont les ondulations ne s'effacèrent jamais. Aux différents âges de l'histoire de la Grande Bretagne et de la Bretagne armoricaine, les nefes des insulaires et celles des péninsulaires le retrouvèrent et le suivirent, cap au Sud ou cap au Nord, parfois pour la bonne, mais le plus souvent pour la mauvaise fortune des Bretons de la presque île gauloise et française.

Conan Murdoc'h n'avait grossi les troupes de Maxime qu'avec le secret dessein de tirer, d'une victoire à bon escient escomptée, un profit tout personnel. Maxime ne déçut point la confiance de son allié; il le nomma gouverneur de l'Armorique.

A la mort de Maxime, Conan, — ce patro-

nyme ne serait-il pas le mot de « comte » celtisé? — changea son nom de Murdoc'h en celui de Mériadec, et se proclama chef unique et souverain. Cette prise de possession désinvolte et abusive allait peser lourdement sur les destinées d'une Armorique en voie d'évolution qu'étaient venus coloniser les soldats de Maxime. Elle provoqua, en effet, un nouveau débarquement d'insulaires Grands-Bretons : les immigrants, dont les premiers s'étaient répandus dans le pays au temps de l'empereur Constance, ne s'étaient-ils pas vu accorder, surtout dans la partie septentrionale de la péninsule, des terres fertiles ou des landes qu'ils avaient laborieusement, mais profitablement défrichées? Les aborigènes, après avoir longtemps frémé sous le joug des Romains, durent se résigner à réfréner pour un temps, sous d'autres maîtres, leur impatience de tout amoindrissement et de toute contrainte. Conan Mériadec crut pouvoir se réjouir d'une fusion et d'une obéissance dont il sut apprécier les bienfaits.

Satisfaits de leur sort, les Grands-Bretons se prirent à considérer l'Armorique comme une terre promise. Ils appelèrent d'autres Celtes comme eux, des Celtes demeurés presque purs; ceux-ci, spontanément ou pour fuir les Angles et les Saxons, vinrent chercher en Armorique pendant quatre ou cinq siècles, par poussées successives, un asile et des foyers. L'immigration s'étala en tache d'huile, s'affirma colonisation impérieuse, et finit par im-



poser l'organisation politique et sociale des envahisseurs. Au milieu des terres qui leur avaient été concédées ou qu'ils s'étaient attribuées, et qu'ils appelaient leurs plous, des guerriers, les tierns, réincarnation des chefs de clan de jadis, élevèrent, derrière un fossé et une barricade, un menaçant donjon fortifié, sous la protection duquel vinrent se placer les paysans d'alentour; cinq cents ans avant la féodalité, les manants acceptèrent d'être tenus pour les hommes de ces manières de seigneurs en qui s'ancra, jusqu'à ce qu'il devint organique, le besoin de domination et d'indépendance. La celto-britannisation fut, au christianisme près, un recul pour l'Armorique gallo-romaine. Elle glissa, depuis le Couesnon, tout le long de la Vilaine, jusqu'à la Loire, depuis Paimpol jusqu'au Bourg de Batz; seuls les pays gallos de Rennes et de Nantes, bien qu'imprégnés, s'affirmèrent réfractaires à l'emprise vieux celtique. Une carte de l'époque de Louis le Pieux attribue à toute la péninsule le nom de Britannia; mais le pays qui va de la baie de Saint-Brieuc au Bourg de Batz est dénommé Marchia Britannia. Mais, irrémédiablement, l'Armorique s'était muée en Petite Bretagne. Son ancienne personnalité ne se traduisit plus que par la résistance au tiern suprême de quelques tierns qui s'étaient proclamés comtes, à la romaine, dans Rennes, dans Nantes, dans Vannes, en Léon ou en Cornouaille, et par la manifestation des instincts batailleurs d'une race qui, s'agglutinant

lorsqu'il lui plaisait, à son Souverain, orgueilleusement paré du titre de roi qu'il s'était lui-même décerné, se dressa, parfois victorieusement, à l'époque des grandes invasions, contre les Barbares venus de l'Est, et contre les derniers d'entre eux, les Francs.

« Ce qui subsistait du royaume de Conan Mériadec s'était rapidement transformé en une mosaïque de comtés, vicomtés, baronnies, chatellenies, très diverses par leurs dimensions, mais dont les chefs respectifs étaient tous animés du même désir d'indépendance, aspiraient tous à une suprématie assurée par n'importe quels procédés : alliance militaire ou matrimoniale, parjure, vol de territoire, corruption, recours à l'étranger, assassinat. Descendants de seigneurs nantis par Conan Mériadec, aventuriers débarqués de frais, fils d'un « prince » à qui l'on avait commis l'imprudence d'octroyer des apanages, nul ne voulait plus entendre parler d'une hiérarchie quelconque, ni d'un Etat d'Armorique, ni de la paix. La péninsule était à feu et à sang dans les régions que n'occupaient point les Francs. »

Clovis, qui avait poussé ses bandes conquérantes jusqu'à la Loire, tenta d'abord vainement de réduire la Bretagne. Aussi s'avisait-il de solliciter une alliance que lui ménagea Melaine, évêque de Rennes. Un traité fut signé qui, comme tant d'autres qui le suivirent, ne devait pas longtemps demeurer lettre vivante. Les combattants, à nouveau, se mesurèrent. A la fin, Rennes dut ouvrir ses portes à Clovis,

qui y battit monnaie; bientôt, on put le considérer comme le souverain unique de la Bretagne quand il apparut au milieu d'un cortège de religieux et d'évêques bretons, ralliés au chef qui servait le Dieu de Clotilde, et qui répartissait entre eux une manne terrestre.

Pourquoi le « roi » breton, pourquoi les détenteurs des terres bretonnes, qui avaient semblé accepter le fait accompli, ne purent-ils jamais consentir à tenir leur ralliement pour une soumission, et se résoudre à passer pour conquis? C'est que ces tierns de haute ou de petite volée croyaient avoir été les champions malheureux d'une lutte entre chefs de bandes; aujourd'hui vaincus, ils vaincraient demain. Sans nul doute, ils voulurent toujours ignorer que l'empereur Anastase, en l'an 509, avait nommé Clovis patrice et consul, et que, depuis cette date, selon Grégoire de Tours, « on lui parla comme à un consul et à l'empereur ». Pourtant, est-ce sans preuves que le même Grégoire de Tours, cité par l'Averdy, contrôleur général du roi Louis XV, dans une lettre adressée, en 1765, à M. d'Amilly, premier président et porte-parole protestataire du Parlement de Rennes, a déclaré que « les Bretons ont toujours été sous la puissance des Français après la mort de Clovis, et que leurs chefs ont été appelés comtes et non rois »? Or, un comte était « un officier établi par nos rois pour exercer le pouvoir civil et militaire », a précisé le contrôleur général, et « toujours les Bretons reconnurent le roi de France pour

leur souverain, alors que le régime féodal n'existait pas encore ». Même Hoël I<sup>er</sup>, dit Le Grand, avait prêté hommage au roi de Paris. Deux monnaies avaient cours dans « son « royaume », la sienne et la mérovingienne. Astucieusement, le roi de France, pour que sa monnaie, frappée à Nantes et à Vannes, pût être acceptée dans toute la Bretagne, l'avait ornée d'un portrait de Justinien. Et qu'était le « royaume » de Hoël? Le comté de Rennes, le Vendelais, le Coglès, Dol et le Clos-Poulet, moins que le département actuel d'Ille-et-Vilaine. Sur le reste de la Bretagne, il n'exerçait aucun pouvoir.

Childebert fut reconnu pour suzerain par le deuxième fils d'Hoël I<sup>er</sup>, Canao, comte de Vannes.

Mais, sans la force, que vaut la souveraineté? Les Mérovingiens, tout rois qu'ils fussent, l'étaient seulement par la volonté des Francs; ils étaient des élus des hommes. Qu'on n'aille point objecter que l'Eglise préparait, à leurs côtés, l'unité politique du royaume, et qu'eux-mêmes tentèrent d'imiter l'organisation impériale. Autorité spécieuse et précaire. Est-ce que leudes et évêques, en 615, ne les contraignirent pas à choisir leurs comtes parmi les grands propriétaires? Qu'allaient-ils s'imaginer de leur imposer demain?

Aussi les « rois » bretons, réduits au rang de comtes et obligés à l'obéissance et au paiement d'un tribut annuel, ne s'étaient-ils rési-

gnés en apparence que parce qu'ils avaient estimé probable qu'un jour ils s'affranchiraient. Quand ils avaient jugé ce jour venu, ils s'étaient essayés à la guerre, qui ne tourna pas toujours à leur avantage. Mais toujours ils s'étaient bercés de l'espoir qu'une offensive victorieuse finirait par leur restituer et leur indépendance et leur souveraineté. C'était une question de force; ils seraient les plus forts.

Ils en avaient administré au moins une preuve. Une nouvelle invasion de Barbares avait dévasté la Grande Bretagne; les vaincus avaient imploré le secours de la Petite Bretagne fraternelle; et les Barbares avaient été rejetés à la mer. Avides de représailles, ces pillards forcenés se ruèrent sur la Petite Bretagne. Hoël le Grand, réfugié en Grande Bretagne, sut émouvoir Arthur roi de Cambrie, Arthur le héros légendaire, dont les aventures, dans les Annales de Grande ou de Petite Bretagne, n'ont jamais pu trouver place, mais dont l'épée, précipitée au plus profond d'un lac, avait naguère ressurgi, par trois fois, étincelante et vengeresse; avec son aide, la Bretagne accablée ressurgirait. Les deux tronçons du glaive symbolique se rejoignirent. Les armées conjuguées des Grands et des Petits Bretons refoulèrent les Barbares, rejetèrent au delà de la Loire les Visigoths, et mirent en déroute les Francs du roi Childeburt. Non, jamais les rois mérovingiens ne seraient admis à siéger parmi les chevaliers de la Table Ronde.

La Bretagne avait recouvré son indépendance. Elle tressaillit d'orgueil et d'audace téméraire. Elle irait jusqu'à braver, s'il lui chantait, l'Eglise franque. Soustrayant le clergé breton à la suprématie de l'archevêque de Tours, elle fit de Dol sa métropole religieuse. Courbe de fièvre, vain soubresaut. Quelques années après la mort d'Hoël, les Francs de Clotaire II emportèrent d'assaut Rennes et Nantes. La Bretagne se ramassa sur elle-même pour se défendre irrésistiblement. Mais c'est un comte de Vannes, Waroch, qui se ceignit les reins pour la bataille, et qui, après une lutte de huit années, entre 586 et 594, chassa les Francs abhorrés. Les vaincus préparèrent une agression nouvelle. Combien de fois, parmi des combats réitérés, la victoire changea de camp! Le règne de la force est toujours éphémère.

Mais, dès qu'à la force matérielle Pépin le Bref adjoignit la force morale, dès qu'il ne fut plus seulement l'élu des hommes, mais l'oint du Seigneur, le monarque de droit divin, le vainqueur des Saxons et des Lombards se proposa de ramener au devoir les comtes bretons. Mécontent qu'à son avènement, seuls, les évêques de Dol et d'Aleth lui eussent rendu hommage, il marcha sur Rennes et sur Nantes, envahit le comté de Vannes, où il dut triompher d'une énergique résistance, et étendit sa conquête, en 758, jusqu'au Blavet. En même temps, Charles, son fils aîné, réduisait en Haute Bretagne le Clos-Poulet.

La Bretagne plia, pour se redresser à la mort de Pépin. Des bras plus musclés, après treize années de corps à corps, l'étreignirent irrésistiblement. Charlemagne, plus digne que le roi Arthur lui-même d'une chanson de geste immortelle, Charlemagne, empereur des Romains, héritier des Césars, et, comme eux, honoré du nom d'Auguste, Charlemagne, auquel tous les rois rendaient hommage, que deux rois de Grande Bretagne vinrent saluer à Aix-la-Chapelle, et dont le roi d'Ecosse se déclarait le féal, contraignit la Bretagne à une irrémissible soumission. Des chefs bretons, spontanément, lui offrirent leurs services et combattirent dans les rangs de ses armées, un Milon, un Ogier, et Roland, son bon neveu. « Li cuens Rollanz », préfet de la marche de Bretagne, résida probablement à Vannes, où une légende le fait naître; sa Durandal égala les exploits d'Escalibor, la glorieuse épée d'Arthur, symbolique représentant de la pérennité de la race bretonne, qui n'a pas oublié le héros de Roncevaux. Aux environs de Fougères, dans la paroisse de Dompierre, une petite rivière court à travers une vallée verdoyante. Un entassement de rochers a tenté d'arrêter son vagabondage. La rivière irritée s'est ouvert une brèche. C'est « le saut Roland ». Le cheval du paladin a laissé son empreinte sur la pierre. Une source en jaillit qui, goutte à goutte, s'épanche : une fée pleure sur la mort du preux, tombé loin de sa terre vannetaise et bretonne.

Charlemagne mort, Louis le Débonnaire attendit en vain pendant quatre années et le tribut et la déclaration de vasselage de Morvan, « Lez-Breiz, le soutien de la Bretagne », qui n'hésita point à opposer « aux boucliers blancs » de l'empereur « les boucliers noirs » de ses Bretons. Louis le Débonnaire envahit la péninsule. Incessamment et violemment harcelé, il s'avança pourtant jusqu'aux frontières de la Cornouaille et du Poher. Là, Morvan et son neveu Noménoé lui infligèrent un échec, et il dut se replier sur Vannes où ses troupes se rallièrent. Il poursuivit alors Morvan jusque dans la forteresse où il s'était enfermé; au cours d'une sortie, Morvan fut tué et ses troupes dispersées. L'empereur vit venir à lui quatre évêques qui reconnurent sa souveraineté; après quelques hésitations, Noménoé se rendit à Vannes pour y accomplir le même geste. L'empereur sentait s'étendre son pouvoir en Bretagne; le concile d'évêques qui s'employait à Vannes à affermir, avec lui, le pouvoir de l'Eglise, avait décidé d'appliquer à tous les couvents la règle de saint Benoît. La Bretagne reconnaissait ses fautes; il fallait une victime. Noménoé fut jeté en prison. Cependant, la Cornouaille s'était insurgée. Il importait de l'intimider. Louis le Débonnaire emporta d'assaut Quimperlé.

Puis il regagna Paris, emmenant Noménoé. Mais, dès qu'il l'eut éprouvé et jugé qu'il resterait « fidèle au palais des Francs », il le

relâcha après lui avoir baillé en fief le comté de Vannes.

819 Le comté de Vannes, et non la Bretagne tout entière. Car le fils de Morvan, Guyomarch, s'était insurgé dans le Faou, après avoir, pendant les trois années 819, 820 et 821, payé le tribut. A nouveau, Louis envahit la péninsule, détruisit la Domnonée et s'empara de Guyomarch qu'il retint captif pendant deux ans. Assagi en apparence, lui aussi, Guyomarch promit de ne plus se considérer que comme comte de Léon et de Cornouaille et que comme vassal de l'Empire.

A peine revenu en Domnonée, il se proclama roi. Ce fut le comte des marches de Bretagne, Lambert, qui assumait l'entreprise de le réduire à merci. Il y réussit en plusieurs rencontres et débarrassa et lui-même et Louis le Débonnaire de ce révolté parjure en le faisant assassiner. Quant à Noménoé, il s'était confiné dans une prudente abstention.

826 Le roi le récompensa de sa neutralité en rassemblant à Vannes, en 826, les principaux chefs bretons, tierns et mactierns, avec l'assentiment desquels Noménoé devint son missus et le pentiern de la Bretagne, sauf pour le comté de Nantes, que s'était réservé Louis le Débonnaire pour le répartir suivant ses convenances, et qu'il divisa ensuite selon son plaisir, au mépris de Lambert et de Noménoé.

Noménoé restait en apparence impassible. Mais il sentit tourbillonner sous ses tempes et l'ambition et l'orgueil lorsque les fils de Louis,

frères ennemis, s'étant entredéchirés, il put oser proclamer qu'il n'était pas tenu à plus d'obéissance à l'endroit du roi de France que Charles le Chauve, ce roi indiscipliné, n'en consentait à l'empereur Lothaire, son frère. Que risquait-il? Il professait sans doute l'opinion qu'avait émise Florus, diacre de l'église de Lyon, dans des vers pittoresques et mélancoliques : « l'Etat est comme une muraille, tout penche, le ciment est tombé, toutes les parties sont ébranlées... au lieu de roi on voit des roitelets, au lieu de royaume des lambeaux de royaume ». Noménoé rêva d'être roitelet.

841 Cependant, sommé par Charles le Chauve, en 841, l'année même de la bataille de Fontanet, « de faire ses soumissions et son hommage », il ne crut point à propos, « dans les grands projets qu'il méditait, d'irriter le jeune roi par un refus ». Mais bientôt il ne se contenta plus; son ambition téméraire l'enivrait. Franchissant la Loire, il poussa une pointe hardie jusqu'en Poitou. Après avoir pillé l'abbaye de Saint-Florent, il contraignit les moines à lui ériger, au faite de leur couvent, une statue dont la face menaçait la France. Insulte et défi que Charles le Chauve releva. Le roi pénétra en Bretagne. Le pentiern rallia mactierns et tierns. A la bataille de Bains, il contraignit le roi à la fuite, les 22 et 23 juin; à la bataille de Ballon, aux environs du Mans, le 22 novembre 845, il dispersa son armée. Un an plus tard, il obligeait le roi de France à reconnai-

tre son indépendance, peut-être à lui concéder le titre de duc. Duc ne daigne, roi suis. Noménoé, au milieu de ses fidèles tenants qu'il avait réunis, se proclama roi. Plus sûrement roitelet, comme d'autres sur la faiblesse desquels le diacre Florus s'était à l'avance apitoyé.

Charles le Chauve opposa son veto. Noménoé passa outre. Mieux, il résolut d'obtenir la consécration religieuse. Encore semblait-il indispensable qu'il substituât, sur les sièges épiscopaux, des évêques favorables à son entreprise aux évêques partisans du roi et de l'Eglise de France. Une assemblée de prélats et de seigneurs à sa dévotion accueillit l'accusation de simonie qu'il avait portée contre les évêques de Vannes, de Quimper, de Dol et de Léon, et prononça leur dégradation. Il fonda deux évêchés nouveaux à Saint-Brieuc et à Tréguier. Pour la deuxième fois libéré de la suprématie de l'archevêque de Tours, le clergé breton reconnut dans Dol sa métropole religieuse; en 848, Noménoé y fut sacré et coiffa un diadème d'or qu'il avait reçu du pape Léon IV. Puis il parcourut ses Etats. Il était entré dans Nantes depuis une semaine quand il reçut une lettre signée de quatre archevêques et de dix-huit évêques en fonctions sur les domaines de Charles le Chauve et de ses vassaux; il y était anathématisé. Bouillant de fureur, il somma Charles le Chauve de désavouer ses prélats. Le roi répondit en envahissant la Bretagne et en pourchassant les bandes de Noménoé. La réplique fut rapide et victo-

rieuse. Noménoé conquît les pays de Rennes, de Nantes et de Retz. Une expédition victorieuse le conduisit jusqu'aux portes de Chartres. La mort l'y surprit. Des chroniqueurs bretons affirment qu'il avait été empoisonné.

Son fils Erispoé lui succéda sans contestation. L'âme belliqueuse de Noménoé habitait en lui et Charles le Chauve éprouva la vigueur de son bras. Aussi lui abandonna-t-il le comté de Nantes, mais à condition qu'Erispoé lui prêtât serment de fidélité. Ce serment, réduit à la forme d'un simple hommage, s'étendait-il à toute la Bretagne? Les controverses des historiens réclament encore un juge et un arrêt. Erispoé ne fut d'ailleurs pas un souverain incontesté. Une conspiration, ourdie par Alcar et par Salomon, qui devait lui succéder, lui ravit le pouvoir et la vie. Autre chef conquérant, Salomon annexa à la Bretagne les pays de Coutances et d'Avranches et risqua des incursions dans le Maine, l'Anjou et jusqu'en Touraine. Cependant, il n'osa point refuser le tribut au roi de France, et sa puissance, malgré des dehors brillants et ostentatoires, demeura précaire. Il périt, victime à son tour d'une conspiration. La Bretagne, épuisée mais convoitée, devint une proie pour les ambitieux. Deux des plus puissants d'entre eux, Paskwitten, comte de Vannes, et Gurwan, comte de Rennes, qui avaient contribué à la chute de Salomon, « prirent simultanément le titre de ducs. »

Ces rivalités intestines meurtrissaient la

Bretagne; les incursions des pirates normands la mirent en péril de mort. L'évolution du pays ruiné par ces envahisseurs subit un recul aussi pernicieux que celui qu'elle avait souffert des infiltrations Grand'Bretonnes, devenues des inondations. C'est en vain que Judicaël, fils de Gurwan, fut le héros de vingt combats; il finit par succomber sous les coups des Normands dans une lutte inégale. C'est en vain qu'Alain le Grand, comte de Vannes et fils de Paskwitten, vassal fidèle d'Eudes et de Charles le Simple, écrasa à Questembert, en 888, les bandes de guerre des écumeurs de la terre et de la mer. Les bandes reparurent plus denses, plus avides et plus ivres de fureur. Paysans et religieux pris de panique s'enfuirent, beaucoup avec la résolution désespérée de s'exiler pour toujours. Une Bretagne unie aurait peut-être résisté; une Bretagne inorganique et divisée contre elle-même manqua de succomber. Après la défaite de Gourmelen, comte de Cornouailles, il avait fallu étouffer une insurrection de paysans. La Bretagne avait besoin d'un assembleur d'hommes et d'un assembleur d'âmes. Les Bretons, par le truchement d'un de leurs abbés, Jean de Landevenec, allèrent supplier Alain Barbe Torte, petit-fils d'Alain le Grand, qui s'était réfugié en Grande Bretagne, de voler au secours de sa terre. De Dol où il débarqua et d'où il chassa les Normands, il se dirigea sur Saint-Brieuc dont il s'empara et, en 939, emporta Nantes d'assaut. Le Bretagne acclama son sau-

veur, le vainqueur de Trans. « De là en après commença derechief la Bretagne à être habitée par ses natifs et Bretons user des lois de leurs ayeux. » Elle salua Alain Barbe Torte du nom de « Duc des Bretons ».

Titre jailli du cœur, vœu fervent, mystique espérance. Duc des Bretons bien plus que duc en Bretagne et hors de Bretagne. Combien de fois, aux heures de défaite et de détresse, les ducs avaient plié devant les rois de France et reconnu leur suzeraineté. Et non seulement ils avaient consenti, hors de Bretagne, à courber la tête, mais ils enduraient en Bretagne, autour de leurs membres, la gêne de mille entraves. Que de forteresses érigées, contre les murailles desquelles s'étaient parfois brisés les assauts des Normands, mais qui allaient désormais abriter, derrière d'impugnables défenses, des chefs militaires, de grands féodaux férus d'indépendance comme le duc leur souverain, et résolu à lutter pour cette indépendance contre tous, même contre lui. Descendants des tierns, ils jouissaient de privilèges qu'ils entendaient maintenir héréditaires; quelquefois, ils revendiquaient les droits d'une naissance quasi royale, comme celle dont s'enorgueillissait leur duc souverain; car, déclaraient-ils, leurs kemenets, leurs fiefs, — le mot feodum date de l'année 930, — n'étaient que « des éclipses d'anciens comtés ». Déjà ils dominaient sur des vassaux, vicomtes ou barons; demain, ils institueraient une cour, un parlement, parfois une chambre des comptes

en miniature. En outre, le duc, ainsi entravé, n'exerçait plus sa chancelante souveraineté que sur un territoire qui allait s'amenuisant : en effet, la Bretagne bretonnante, amputée de la région de la Loire maritime et du bassin de la Vilaine, semblait devoir se réduire aux terres d'un extrême Ouest purement breton. Enfin, ce fut contre la souveraineté même des ducs que s'accomplit le douloureux attentat d'une *deminutio capitis*. Les rois de France, après avoir acheté, à maintes reprises, la retraite des Normands, avaient estimé plus politique de traiter avec eux. Au traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, Charles le Simple n'avait pas seulement donné à leur chef Rollon, avec la main de sa fille, l'opulente contrée dont fut formée la Normandie; il lui avait cédé sa suzeraineté sur la Bretagne. Ducs des Bretons. Mais jusqu'à quel point maîtres d'eux-mêmes et des destinées bretonnes? Pendant trois siècles, depuis Rollon jusqu'à Jean Sans Terre, les ducs bretons, courbant encore plus bas la tête parce que contraints à une arrière-vassalité vis-à-vis de la France, allaient prêter foi et hommage aux ducs de Normandie.

Alain Barbe Torte tenta de s'affranchir de cet hommage humiliant. Guillaume Longue Epée, fils de Rollon, le lui imposa après l'avoir vaincu dans maintes rencontres. Pour subvenir aux dépenses de tant de guerres, ducs et seigneurs dénués de ressources pressurèrent à l'envi l'infortunée Bretagne, combien digne de compassion. Robert Wace, cha-

noine de Bayeux, l'aède anglo-normand du duc Rollon, dans son *Roman du Rou*, devait un jour s'apitoyer sur la misère des paysans :

*Pourquoi nous laisser faire dommage?  
Nous sommes hommes comme ils sont;  
Des membres avons, comme ils ont;  
Et tout autant grand cœur avons;  
Et tout autant souffrir pouvons.*

A la fin, les campagnes s'insurgèrent, vidées de leur substance et de leur sang. Sus à cette « paysantaille hardie et sauvage ». Il arrivait parfois que la paysantaille se vengeait atrocement. Le duc Geoffroi I<sup>er</sup>, que quelques historiens s'accordent à regarder comme le réel premier duc breton, avait entrepris, après seize années de violences, un pèlerinage à Rome afin de solliciter du pape l'absolution de ses crimes. A son retour, en l'an 1008, il se reposait dans un village où ses « exacteurs » percevaient l'impôt de « joyeuse advenue ». Une paysanne misérable, exaspérée par leurs exigences, lança une pierre à Geoffroi et le tua. Geste symbolique. C'est le droit à la vie et le droit à la paix que réclamait cette pauvre; c'est le droit à la paix que réclameront les Etats de Bretagne réunis à Nantes en août 1532 lorsqu'ils auront compris que leur unique salut est dans leur union avec la France.

La Bretagne n'en avait terminé ni avec les



exactions ni avec les guerres. Guerres entre les comtes de Rennes, de Nantes et de Cornouaille qui prétendaient à la suprématie, mais dont un mariage, qui leur apportait une satisfaction éphémère, apaisait parfois pour un temps les ambitions et atténuait la fureur; guerres des seigneurs, vicomtes et barons, entre eux et contre leur suzerain auquel certains pensaient à s'égaliser, tel cet Eudon, cadet du comte de Rennes Alain qui, ayant reçu de son aîné le Penthièvre, pays des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, lutta sans trêve contre lui et légua sa querelle à ses descendants; enfin, guerres contre les ducs de Normandie ou contre les comtes d'Anjou, parce que ces derniers exigeaient l'hommage des comtes de Nantes. A peine la Bretagne avait-elle goûté, sous un duc incontesté, les joies d'une accalmie, et pu croire à l'avènement d'une autorité bienfaisante, qu'elle retombait dans un abîme de misère et que ses ducs eux-mêmes auraient pu renouveler le geste de l'un d'entre eux, Alain Fergent, que la nécessité avait obligé à céder aux moines de Quimperlé l'une de ses terres « pour mille sous et un cheval ».

En 1142, à la mort de Conan III le Gros, duc respecté et pacifique, le comte de Porhoët, second mari de Berthe, fille de Conan et de Mathilde, elle-même fille du roi d'Angleterre Henri I<sup>er</sup>, devint duc suivant la coutume bretonne. Un comte de Nantes, parmi d'autres prétendants, lui ayant disputé la souverai-

neté, il le réduisit à l'impuissance. Mais, d'un premier mariage avec Alain le Noir, comte de Penthièvre et de Richemont, la duchesse Berthe avait eu un fils, Conan, qui se révolta contre elle à l'instigation du roi d'Angleterre Henri II. Ce Conan, qui fut appelé le petit et flétri de l'épithète de lâche, empruntant le sillon maritime qu'avaient ouvert les ancêtres Grands et Petits-Bretons, passa en Angleterre, en revint avec un corps expéditionnaire dont l'avait pourvu le monarque anglais, captura le comte de Porhoët et se proclama duc de Bretagne. Le recours au roi de cette Angleterre que quelques-uns des seigneurs bretons, aux côtés du duc de Normandie Guillaume, avaient contribué à conquérir, devint habitude, obsession et aberration délirante, et porta à la Bretagne un préjudice plus fatal que celui qu'elle avait éprouvé du fait de l'envahissement celto-breton et de celui des invasions normandes. Car le roi d'Angleterre, c'était cet Henri Plantagenet, mari de l'héritière du Poitou et de la Gascogne, comte d'Anjou, et frère de Geoffroi, comte de Nantes; c'était le sanglier lâché à travers la lande, le loup introduit dans la bergerie bretonne; c'était un monarque chaque jour plus redoutable, ennemi de son suzerain le roi de France, moins puissant que lui; c'était le fléau prêt à fondre sur la Bretagne et sur la France.

Conan IV le petit, orgueilleux d'un pouvoir qu'il ne devait pourtant point à lui seul, avait réuni au domaine ducal le comté de Nantes.

Il vit se dresser contre lui le roi d'Angleterre, qui réclama la garde du comté. Il dut céder. Pour se venger de cette humiliation, il assaillit les barons bretons qui avaient soutenu le comte de Porhoët. Mais leur résistance fut si tenace et si indomptable qu'il lui fallut à nouveau faire appel à son protecteur anglais. Peut-être s'aperçut-il, mais trop tard, qu'il s'était donné un maître tyrannique, auquel il dut accorder pour son second fils Geoffroi Plantagenet la main de sa fille Constance, et promettre que la garde du duché lui appartiendrait pendant la minorité de la future duchesse. Cette seconde humiliation provoqua pourtant les acclamations de quelques seigneurs et du clergé breton qui saluèrent du titre d'« envoyé de Dieu » le roi anglais auquel Conan le lâche avait livré leur pays. Erreur tragique. Henri II, le faiseur de ducs, traita pendant quelques années la Bretagne en pays conquis. Oppresseur, cruel, sanguinaire, « il la martyrisa sans pouvoir la dompter ». Mais son despotisme apprit aux seigneurs bretons, révoltés contre lui, mais contenus, à chercher, comme l'avait fait leur duc, un appui hors de leurs frontières. Le roi de France Louis VII leur promit de venir à leur aide; il commit une lourde faute en éludant sa promesse. Car la mainmise anglaise, que les Bretons appelèrent depuis saxonne, — car où sont les Celtes d'antan? — s'appesantit plus lourdement sur la Bretagne. Quand Constance, fille de Conan le petit, devint veuve du duc Geoffroi II

Plantagenet, qui se montra bon duc breton, en dépit du roi d'Angleterre, ce fut un favori de ce roi, Raoul de Chester, que celui-ci, après l'avoir fait enlever, lui imposa pour mari. Par bonheur, sa souveraineté, odieuse aux Bretons, fut éphémère. En 1189, lorsque Henri II mourut, et « venu du diable, retourna au diable », ainsi que l'écrit un chroniqueur breton, la Bretagne chassa le duc étranger et confia la garde du duché à la duchesse Constance, dont le fils n'avait encore que deux ans. Mais déjà cet enfant portait les espoirs de tous les Bretons; alors que le roi d'Angleterre avait prétendu lui imposer son prénom d'Henri, les Bretons lui avaient donné celui d'Arthur, en caressant l'espoir qu'il réincarnerait le héros légendaire grâce auquel la Bretagne réaliserait par elle-même, par elle seule, ses destinées.

Le pourrait-elle? Le fils aîné du feu roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, revendiqua la garde du duché, que les barons bretons lui dénièrent. Comme il était parti pour la croisade, Constance n'attendit pas son retour pour proclamer duc son fils Arthur et pour le faire reconnaître par une assemblée de seigneurs. Lorsque Richard envahit la Bretagne en 1197, le sort des armes lui fut contraire. Quatre ans plus tard, Constance mourut, en laissant trois filles nées d'un troisième mariage avec Guy de Thouars. A quatorze ans, Arthur devint, du chef de sa mère, duc de Bretagne sous le nom d'Arthur I<sup>er</sup>.

Que ne se contenta-t-il de demeurer le maître dans son pays? Pourquoi songea-t-il, à la mort de Richard Cœur de Lion, frère aîné de son père, à opposer ses droits à la couronne d'Angleterre à ceux du frère puîné, Jean Sans Terre, qu'avait naguère soutenu contre Richard, non sans grands risques, Philippe Auguste, roi de France? C'était fournir au roi de France, suzerain du roi d'Angleterre, et dont Arthur était par là même l'arrière-vassal, un prétexte à intervenir dans une Bretagne factieuse et divisée qui s'offrait, proie facile, au moins scrupuleux et au plus fort; il semblait alors que ce fût ce Jean Sans Terre lâche, débauché, capable de tous les crimes, contre lequel s'était dressé le duc Arthur. Philippe Auguste prit en mains la cause d'Arthur qui vint en personne, enfant précoce, lui prêter à Gournay hommage lige et direct; il déclara que c'était au duc de Bretagne que devaient revenir les fiefs des Plantagenets en France. S'emparer par trahison d'Arthur, l'emprisonner, l'assassiner ou le faire assassiner, ce fut pour Jean Sans Terre jeu de prince.

Philippe Auguste, supplié par une députation de seigneurs bretons venue lui demander de venger leur duc, Philippe Auguste, souverain justicier de ses vassaux, cita Jean Sans Terre devant les juges royaux à Paris. Jean ne comparut pas. Les pairs le déclarèrent félon et prononcèrent contre lui, en 1202, la confiscation de ses fiefs. Cette conquête par voie de justice, qui « faisait passer la Bretagne sous

la mouvance immédiate de la France, mais comme relevant du roi comme duc de Normandie, donc comme arrière-fief » encore, préluda à une conquête par les armes. Les seigneurs bretons n'hésitèrent pas à aller guerroyer parmi les troupes de Philippe Auguste, coqs claironnants dans la compagnie d'un renard. Un renard capable de coudre à sa peau celle d'un lion. Guy de Thouars, veuf de la duchesse de Bretagne, Constance, avait fiancé Alix, la cadette de ses filles, avec son cousin Henri de Penthièvre; puis il avait convoqué à Vannes une assemblée de notables dont il avait obtenu, comme tuteur de sa fille, l'administration du duché. Le roi de France, après avoir acquis l'assurance que Guy de Thouars était lié par un traité à Jean Sans Terre, contraignit Alix à épouser un prince français, Pierre de Dreux. En 1213, Pierre de Dreux fut proclamé duc de Bretagne. C'est la lignée de ce Pierre Mauclerc qui occupa souverainement le duché jusqu'en 1341.

Une narration, même succincte, de l'histoire de Pierre Mauclerc et de celle de ses vassaux permet de saisir sur le plus vif le caractère essentiel des rapports de droit et de fait de la Bretagne avec la France, et les manifestations déplorables de l'esprit d'insubordination, d'indépendance et de recours à l'étranger.

Pierre Mauclerc avait fait au roi « hommage lige avec serment de le servir fidèlement envers et contre tous ceux qui pouvaient

vivre et mourir ». En recevant les hommages de ses vassaux, il devait se conformer à cette clause : « sauf la fidélité au roi de France, notre Sire »; et il s'engageait à ne point les dépouiller de leurs fiefs si la Cour du roi ne les avait pas condamnés à les perdre.

Or, Mauclerc était impatient de toute contrainte et autoritaire. Il ne fut aimé ni de ses barons, ni de son clergé, à une sentence d'excommunication duquel il répondit par un ordre d'exil contre « les marchands de prières et vendeurs de sacrements »; il avait résolu de briser toute velléité d'indépendance. Toutefois, ses barons consentirent à l'aider contre le roi parce que l'un d'eux, Amaury de Craon, seigneur de Ploermel, vassal du roi, lui avait refusé l'hommage; ils réduisirent Amaury et forcèrent l'armée française à se replier. Ce succès grisa Mauclerc.

A la mort de Louis VIII, Blanche de Castille avait pris le pouvoir. Mauclerc entra dans la coalition des grands feudataires unis contre la régente au roi d'Angleterre Henri III, en 1226. Le duc de Bretagne

*tant était fier,  
Qu'à merci ne daigna venir,  
Bien cuida Bretagne tenir  
Contre le roi par son desroi,*

même après que Blanche eut détaché de la coalition, qui se dispersa, Thibaut de Champagne, qui devait épouser Yolande, fille de

Pierre Mauclerc; elle avait écrit au comte de Champagne : « Jamais je n'ai trouvé personne qui ait voulu me faire plus de mal que lui. » Elle l'avait percé à jour. Car, faisant chorus avec les seigneurs de France qui, s'agitant à nouveau, criaient qu'il n'était pas tolérable qu'une femme eût « en baillie la France abâtardie », il assembla le premier ses troupes afin de pouvoir réclamer le premier le bénéfice de la victoire.

Mais il commit une folie. Sans doute, en consultant ses forces, ne s'était-il pas senti les épaules assez robustes. Il fit hommage au roi d'Angleterre, qui lui donna le comté de Richemont, de son duché de Bretagne « envers et contre tous les Bretons ». Contre tous. Outrecuidance. Son outrecuidance le porta à lancer un défi au roi, qu'il supposait, après avoir vu les voisins de Thibaut de Champagne, allié de Blanche de Castille, ravager les Etats de leur ancien animateur, en plus mauvaise posture. Blanche de Castille, au nom de Louis IX, saisit la terre de Bellême, propriété du duc, saisit aussi l'Anjou, et déclara Pierre de Dreux « déchu du bail » de Bretagne, c'est-à-dire de l'administration des biens de son fils mineur, dont la mère était morte en 1221. Dures sanctions. Mais non imméritées. Car c'est en Bretagne qu'avait débarqué le roi d'Angleterre, apportant dans ses bagages le sceptre et la couronne avec lesquels il se ferait sacrer roi de France.

Le remède vint de l'excès du mal. Le duc

avait rendu hommage au roi d'Angleterre; les barons bretons offrirent leur hommage au roi de France, et, en sa faveur, prirent les armes. Ils vinrent mettre le siège devant Saint-Aubin du Cormier. Pendant ce temps, Blanche de Castille, « virile dans le conseil », triomphait, grâce à l'appui du comte de Flandre, de tous ses ennemis. Mauclerc sollicita une trêve. Le regard qu'il avait jeté autour de lui lui avait révélé qu'il était abandonné de tous, même du roi d'Angleterre. Quand la trêve expira, ce fut une armée française envahissant la Bretagne que son regard découvrit. Il ne sollicita plus une trêve, il l'implora. Blanche exigea une caution et des places de sûreté. Pierre de Dreux, mauvais clerc, mauvais Français et mauvais Breton, fit sa soumission « haut et bas ». Trois ans plus tard, en 1237, ses barons l'acculaient à une abdication. Hommage, rébellion, appel au roi d'Angleterre, guerre, soumission, vanité et ruines, que d'épisodes bretons en raccourci.

Jean I<sup>er</sup>, dit le Roux, fils de Mauclerc, après avoir inutilement tenté de dominer ses vassaux, les rallia. En se rapprochant sans arrière-pensée du roi de France, il eût assuré à sa souveraineté des coudées plus franches, et à son duché l'apparence de la paix, si des guerres entre évêques et seigneurs n'avaient troublé et ravagé la péninsule tout entière.

En vérité, seule la France offrait à la Bretagne le havre de grâce où elle aurait trouvé un abri contre toutes les tempêtes. Le mo-

ment n'était pas encore venu. Ce fut la foi catholique ardente des Bretons et non leur sympathie pour la France qui les fit suivre à la dernière croisade Saint-Louis, pourtant « le roi des rois de la terre », si l'on en croit le chroniqueur anglais Mathieu Pâris, Saint-Louis, dont Henri III d'Angleterre, naguère entré en Bretagne en factieux et en ennemi, se proclamait fier d'être le vassal, « à cause de sa prééminence en chevalerie ». A la croisade, les barons bretons se distinguèrent parmi les plus vaillants et luttèrent jusqu'au désespoir après la mort du saint roi et la retraite des Français.

Les ducs autoritaires et belliqueux n'allaient-ils donc pas disparaître définitivement? La Bretagne n'allait-elle donc point jouir enfin d'un répit durable et pouvoir se consacrer uniquement à son relèvement et à sa prospérité? Les successeurs de Jean le Roux ne surent pas résister à la propension traditionnelle et atavique qui les poussait à intervenir au dehors dans l'espoir d'affermir leur pouvoir grâce à la victoire du roi qu'ils auraient choisi pour allié. C'était là une politique à courte vue, aléatoire et détestable, que la lutte entre Philippe le Bel et Edouard I<sup>er</sup> d'Angleterre leur permit de pratiquer.

Jean II sacrifia d'abord à l'alliance anglaise. Mais, repris en main par Philippe le Bel, les Bretons, fidèles dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, combattirent avec lui à Courtrai et à Mons-en-Puelle. Le roi de

France victorieux usa de générosité. Un lien plus étroit unit le suzerain à son vassal : la Bretagne fut érigée en duché pairie. Le temps est à la fois un galant homme et un grand maître. Cent cinquante ans plus tôt, à Montmirail, le jour de l'Épiphanie, Louis VII le Jeune avait donné audience au roi d'Angleterre et à ses trois fils, Henri au Court Mantel, Richard et Geoffroi. « Monseigneur, avait dit l'Angevin, je mets à votre disposition ma personne, mes enfants, mes domaines, mes forces, mes trésors, pour que vous en usiez et abusiez à votre volonté, que vous les reteniez et donniez à qui et comme il vous plaira. » Le roi de France s'était incliné, et Henri, s'avancant, lui avait prêté hommage pour le comté d'Anjou, le Maine et la Bretagne. Puis Henri avait à son tour reçu l'hommage de son frère Geoffroi pour la Bretagne qui lui était remise à titre d'arrière-fief. En un siècle et demi, le roi d'Angleterre était devenu un monarque puissant et inquiétant pour la France. Après un siècle et demi, l'ombrageux duc de Bretagne, admis aux lits de justice du roi de France, justiciable désormais des pairs seulement, était appelé à revêtir le manteau d'hermine et à porter la couronne à fleurons. Allait-il enfin permettre à son duché d'évoluer dans l'orbe de la France et de participer à son rayonnement? Affermi et grandi dans son autorité, Arthur II se rapprocha de ses sujets. En 1309, il les associa à son gouvernement. Des députés non nobles, aux Etats de Ploër-

mel, lui consentirent des impôts conjointement avec les seigneurs venus à résipiscence et les représentants du clergé las de discordes dont ils avaient trop souvent souffert et dont la religion eût fini par pâtir.

En 1341 mourut le duc Jean III, dit le Bon. Bien qu'il n'eût pas jugé prudent de se désintéresser de la cause de la France aux prises avec l'Angleterre, au début de la guerre de Cent Ans, il avait consacré la meilleure partie des trente années de son règne à la prospérité de son duché, fait fleurir l'industrie, encouragé les études et codifié la « très ancienne Coutume de Bretagne, qui est jouxte raison », par les soins de Copu le Sage, Tréal le Fier et Mahé le Loyal. Ce sont des épithètes dont auraient pu songer à se parer les ducs qui lui succédèrent. Mais il n'avait pas d'enfants; et une effroyable guerre de succession allait décimer la Bretagne, trop de fois déjà dévastée.

Guy, frère cadet du duc, était mort, laissant une fille, Jeanne de Penthièvre, mariée à Charles de Blois, neveu de Philippe V, roi de France. En 1338, Jean III avait désigné, lors de son mariage, comme devant lui succéder, Jeanne de Penthièvre, après avoir, pour donner plus d'autorité à sa décision, pris l'avis des Etats de Bretagne. Il redoutait les prétentions du seigneur de Montfort-l'Amaury, Jean, son demi-frère consanguin.

Dans plusieurs seigneuries françaises, la fille représentait son père. Telle était aussi la coutume de Bretagne. C'est la coutume de

Paris qu'invoqua Jean de Montfort, « la Bretagne étant membre et partie de la Couronne » ; or, cette coutume, lorsqu'il existait un héritier mâle, n'admettait pas les femmes à succéder. Sans attendre l'issue du recours qu'il avait formé, il convoqua à Nantes, en mai 1341, une Assemblée d'évêques et de seigneurs. Les grands seigneurs répondirent mollement à son appel. Mais, acclamé par la petite noblesse, il se fit reconnaître pour duc souverain, s'appropriant le trésor de Jean III, leva une armée, s'avança à travers la Bretagne en s'emparant de Rennes, de Vannes, d'Auray, d'Hennebont, de Carhaix et de Brest, enfin s'embarqua pour l'Angleterre où il fit hommage de son duché au roi Edouard III.

Quelle serait l'attitude du roi de France en face d'attentats aussi forcenés, et du plus criminel, le dernier ? Son intérêt, l'intérêt de la France et les vœux des plus notables parmi les seigneurs bretons concordent. Il manda Jean de Montfort à Paris. L'usurpateur s'y rendit, non sans une forte escorte, et, devant la Cour des pairs, exposa ses droits en des arguments inégaux. Les femmes, à l'en croire, sont incapables de gouverner : « Nous avons l'exemple de la benoïste Vierge Marie qui ne succéda mie à Dieu au Gouvernement temporel ni spirituel, et bien doit apparoir que femme ne peut succéder en pairie, car les pairs sont conseillers des rois et doivent au couronnement mettre la main à l'épée ; et certes que serait-ce si tous les pairs de France

devenaient femelles ? » Mais il ne s'attarda pas à écouter son compétiteur rétorquer ses preuves, en citant, comme il l'avait fait, la loi de Moïse, les rescrits de l'empire romain et la loi salique. On exigeait de lui la restitution du trésor des ducs ; il craignit d'être appréhendé ; en toute hâte, il regagna la Bretagne.

La minute était grave pour la Bretagne, dramatique pour la France. La flotte française, après un audacieux coup de main sur Southampton, venait d'être détruite dans le port de l'Ecluse. L'invasion menaçait la terre de France. Le roi d'Angleterre Edouard III auquel Jean de Montfort avait inconsidérément et audacieusement prêté hommage pour la Bretagne, ne s'était jamais incliné devant l'accession de Philippe de Valois au trône de France. Il s'inscrivait en faux contre la sentence de cette Assemblée de nobles qui avait déclaré « qu'aucune femme, ni par conséquent son fils, ne pouvait, en vertu de la coutume, succéder au royaume de France ». N'était-ce donc pas en vertu de cette coutume que Jean de Montfort revendiquait le duché de Bretagne ? N'était-ce donc pas de Jean de Montfort qu'il s'affirmait le tenant, lui, vassal du roi de France pour la Guyenne qui avait renié, six ans après l'avoir prêté, son hommage envers son suzerain, lui qui réclamait à nouveau l'héritage de Philippe le Bel, lui qui guettait le moment propice pour remettre aux armes le soin de sanctionner son prétendu droit ? Illogisme, contradiction et félonie.

C'est en faveur de Jeanne de Penthièvre, héritière du duché d'après la coutume de Bretagne, qu'en septembre 1341 se prononça la Cour des pairs de France. Charles de Blois, duc d'après la même coutume, prêta incontinent hommage au roi qui lui donna, pour s'assurer la possession de son duché, une armée de six mille hommes.

Jean de Montfort s'était jeté dans Nantes. Le dauphin, duc de Normandie, vint l'y assiéger, le contraignit à capituler et l'envoya méditer pendant quatre années dans la tour du Louvre sur sa rébellion et son impulsivité. Il sembla que la guerre était terminée, puisque la force avait sanctionné le droit. Elle dura vingt-quatre années pendant lesquelles la Bretagne devint le champ de bataille où s'affrontèrent Anglais et Français et où elle risqua de voir sombrer son bien-être et son indépendance. « Cent cinquante mille soldats bretons, français, anglais, flamands, écossais, espagnols, l'élite de la noblesse européenne, les trois quarts de la population de la Bretagne moururent par le fer, par l'eau ou par la flamme... depuis les remparts du château de Nantes jusqu'au dernier chemin creux de la Cornouaille et du Morbihan. »

Jeanne de Flandre, femme de Jean de Montfort, s'était réfugiée dans Rennes. Elle y convoqua les seigneurs bretons et les chefs anglais. En leur présentant son fils, âgé de trois ans, elle prononça ces fières paroles : « Ne vous esbahissez mie de Monseigneur que nous

avons perdu; ce n'estoit qu'un homme; veyez mon petit enfant qui sera, si Dieu plaist, son restorier, et vous fera des biens assez. » Elle courut s'enfermer dans Hennebont pour y attendre les renforts qu'Edouard III lui avait promis. Charles de Blois l'y assiégea. Après une énergique résistance et une furieuse sortie au cours de laquelle elle incendia les tentes du camp ennemi, Jeanne de Flandre, Jeanne la Flamme, allait capituler quand cinglèrent des nefes anglaises qui remontaient le Blavet. Charles de Blois n'osa risquer une bataille. Mais il aguerrit ses troupes en emportant Auray, Vannes, Guérande et Carhaix. Toutefois, un an plus tard, Hennebont lui opposa une nouvelle résistance victorieuse.

Jeanne la Flamme sentit cependant que, pour vaincre, ses seules forces risquaient d'être insuffisantes. Elle se rendit en Angleterre avec l'espoir d'en ramener des renforts. Dans les parages de Guernesey sa flotte vint se heurter à la flotte française de Charles de Blois, deux fois moins nombreuse. Une effroyable tempête sépara les adversaires, dispersa et avaria leurs vaisseaux. Jeanne avait vaillamment combattu. « Elle avoit un cœur de lion, rapporte Froissart, et tenoit un glaive moult roide et tranchant, et très bien se comportoit et de grand courage. » Elle dut aller aborder près de Vannes; elle enleva la ville; peu de jours après, Charles de Blois la lui reprit.

A nouveau, l'ardente restorière implora



l'aide du roi d'Angleterre. Il accourut en personne. Mais s'il réussit à s'emparer des forteresses de Rohan et de Pontivy, maigre aubaine, il échoua devant Rennes, devant Nantes et devant Vannes. Il dut alors parer à un péril pressant. Philippe de Valois venait d'entrer en Bretagne, déjà il avait atteint Ploërmel. Qui l'emporterait? Les Anglais, fortement postés près de Malestroit, étaient quatre fois moins nombreux; dans les deux camps, pénurie de vivres, pléthore de maladies, sous des pluies glaciales qui ruisselaient. Les légats du pape Clément VI obtinrent des deux belligérants une trêve qui fut signée le 19 janvier 1343, et qui devait durer jusqu'à la Saint-Michel de l'année 1346.

Jeanne la Flamme suivit le roi d'Angleterre pour aller, à Londres, mettre son fils à l'abri d'une trahison. Elle ne pouvait se dissimuler, en effet, que la Bretagne était profondément divisée. Si la cause des Montfort était soutenue en Basse Bretagne, c'est pour Charles de Blois que combattaient les seigneurs Hauts-Bretons. Fort habilement, si ce n'est machiavéliquement, Philippe VI, dans l'espoir qu'une Bretagne unie se rallierait à son suzerain français, convoqua à un tournoi toute la noblesse bretonne. Au cours des fêtes, il acquit la preuve qu'il s'était abusé : le sire de Clisson et quatorze autres seigneurs, chevaliers ou écuyers étaient affiliés à l'Angleterre. Le 3 août 1343, ils furent appréhendés et décapités. La veuve de Clisson sentit s'allumer en

elle l'âme de Jeanne la Flamme. Elle offrit à la comtesse de Montfort qui, deux années plus tôt, avait tendu vers les bras des seigneurs bretons son enfant de trois ans, Olivier de Clisson, son fils, qui en avait huit. Toutes les deux, elles affronteraient les combats et la mort. Le dieu des combats sembla leur sourire : les Anglo-Bretons s'emparèrent rapidement de Vannes. Mais Charles de Blois commandait à des troupes françaises ardentes jusqu'à la furie; il emporta Quimper, dont la population, malgré lui, fut massacrée; puis il soumit le pays; la fortune parut avoir passé délibérément dans son camp.

La fortune est femme. Jean de Montfort s'évada de la tour du Louvre, courut en Bretagne, et, près de Josselin, infligea à son rival une sévère défaite. Mais, terrassé par la maladie après avoir échoué devant Quimper, il dut aller se réfugier dans Hennebont où il mourut le 26 décembre 1345. La raison de la comtesse de Montfort sombra sous d'aussi cruelles épreuves; Jeanne la Flamme ne mérita plus désormais que le pitoyable nom de Jeanne la Folle. Des Montfort, il ne restait plus qu'un enfant de six ans; à la tête de leurs partisans bretons, il ne restait plus qu'un étranger, le roi d'Angleterre.

Rude champion, sous l'étreinte duquel Charles de Blois dut plier : saignant par dix-huit plaies, il fut fait prisonnier et enfermé dans la Tour de Londres. Charles de Blois vaincu à La Roche Derrien, Philippe V écrasé

à Crécy, qu'allait-il advenir de la Bretagne et de la France? Après Jeanne la Flamme, après la veuve de Clisson, une autre femme héroïque poussa un cri de guerre et brandit son étendard, celui de Charles de Blois, son mari. Point de combat auquel elle ne prit part; point de ville qu'elle n'assaillit ou ne défendit. Vannes, Auray, Hennebont, Josselin, Ploërmel tombèrent, comme pièces d'échiquier, entre les mains de l'un et de l'autre des belligérants. Le Morbihan devint la proie des armées et le martyr des mercenaires anglais indisciplinés, brutaux et pillards. Haches, torches, sang et feu. Même aux heures de bonace, les hommes d'armes cherchaient à s'entretenir la main. Beaumanoir, tenant de Charles de Blois, prouva en un tournoi retentissant auquel il avait appelé le chef anglais Bemborough, et qui a pris le nom de Combat des Trente, lequel, des Blois ou des Montfort, avait « meilleur cœur et meilleure cause ».

Cantonnées en Bretagne, les troupes, ou bien se harcelaient dans des escarmouches, ou bien se livraient de véritables batailles comme à Mauron où, en 1352, l'armée française fut mise en déroute. Par contre, les Anglais échouèrent devant Rennes que défendait Du Guesclin. La guerre se ralluma avec plus de fureur quand, en 1356, l'année de la défaite française de Poitiers, Charles de Blois recouvra la liberté en laissant ses fils en otage. Pendant sept années encore, les Bretons s'entrechoquèrent rageusement, Du Guesclin luttant

pour Blois, Olivier de Clisson pour Montfort.

Enfin, en 1363, à la majorité de Jean de Montfort, les rois de France et d'Angleterre qu'une trêve avait un instant rapprochés, offrirent leur arbitrage : à chacun des compétiteurs serait attribuée une portion de la Bretagne. Ce jugement à la manière de Salomon semblait devoir terminer une guerre fratricide. La rude Bretonne du Penthievre, la comtesse de Blois, indignée, s'écria : « qu'on la mettrait en pièces avant de diviser sa Bretagne. » Une fois de plus, les épées jaillirent du fourreau. Toutefois, sous les murs d'Auray qu'assiégeait Montfort, Charles de Blois, le miséricordieux, contre l'armée duquel toute résistance paraissait impossible, ouvrit l'oreille à des propositions de paix. Par malheur, la comtesse réussit à galvaniser son corps volontairement voué au cilice, à la flagellation et à l'oubli des estocades. Le lendemain, 29 septembre 1364, Du Guesclin pour Charles de Blois, Clisson et l'Anglais Chandos, pour Montfort, se coururent sus. Clisson y perdit un œil, Du Guesclin la liberté, et Charles de Blois, la vie.

L'heure de la paix avait sonné. Le traité de Guérande la conclut. De l'aveu du roi de France, le prudent et avisé Charles V, Montfort serait duc de Bretagne, alors que, vingt-cinq ans plus tôt, la Cour des pairs de France avait évincé son père au profit de Charles de Blois. Quant à la maison de Blois, elle ne conservait que le comté de Limoges, le duché de

Penthièvre et le vague et lointain espoir de recouvrer la suzeraineté du duché en cas d'extinction des mâles de la famille de Montfort.

La dure leçon de vingt-cinq années de guerres et de dévastations allait-elle enfin ouvrir les yeux des seigneurs bretons, fils pieux de la Bretagne pantelante? Le duc de Bretagne saurait-il observer vis-à-vis du roi de France ses devoirs de vassal fidèle? Ne serait-il pas plutôt tenté de témoigner au roi d'Angleterre, qui l'avait élevé, une gratitude outrancière et grosse de périls? Violent et perfide, le duc Jean IV déçut toutes les espérances.

A peine avait-il obtenu de ses États assemblés à Vannes une contribution d'un écu d'or par feu sous prétexte d'aller prêter hommage au roi de France, et soulevé contre cette mesure une protestation véhémement et universelle, qu'il souffrit que le roi d'Angleterre débarquât à Saint-Malo, traversât la Bretagne et allât assaillir en Poitou l'armée française. Tenait-il donc encore son duché pour un fief anglais? N'éliminerait-il jamais de sa cour et de son entourage ces Anglais dont la fréquentation, en sa prime jeunesse, lui avait été familière? « Ses barons de Bretagne, toujours dévoués à la France lorsqu'elle ne se montrait pas hostile à leur liberté », ne lui avaient-ils pas adressé d'assez vives représentations? « Sitôt que nous nous apercevrons de vos liaisons avec l'Anglais, nous vous met-

trons hors de Bretagne. » Que n'écouait-il les remontrances de ses vassaux? Si leur indépendance et celle de leur duché menaçait de demeurer toujours précaire, Bretagne et France unies, tel serait leur vœu et telle leur espérance.

Ils les exprimaient par la voix du naïf poète Guillaume de Saint-André qui, dans son histoire rimée du duc Jean, supplie son duc en ces termes :

*Trop avez d'Englois entour vous;  
Ne peuvent pas bien estre o vous;  
Ils ne nous aiment poay ne grant,  
Nous les haïons mortellement :  
Ainsi sommes mal assemblez.  
Par eux vous estes enflambez  
Encontre nous. Par nostre avis,  
Envioiez les à leur païs.  
Faictes ainsi, si vous voulez  
Vivre en paix sans avoir la guerre,  
Com droit seigneur de vostre terre.  
Car lors serez tous d'un accord  
O les Français jusqu'à la mort.*

A la félonie du duc, Charles V répondit en sollicitant du pape la canonisation de Charles de Blois. Jean IV employa toutes les ressources de son esprit retors et pervers à prolonger l'enquête. Canoniser son ancien rival, ne serait-ce pas reconnaître qu'aux

jours de leur compétition Dieu et la justice combattaient avec lui, et susciter dans son fils, le comte de Penthièvre, le désir de revendiquer la suzeraineté? Bientôt il n'hésita plus. Gendre d'Edouard III, il s'allia au roi d'Angleterre; il ouvrit ses places fortes à des troupes anglaises qui devraient les occuper. Bien qu'Olivier de Clisson eût vaillamment conduit ses armées, il lui refusa la terre de Gavres dont il avait disposé en faveur de Jean Chandos, l'homme de guerre anglais qui, à la bataille d'Auray, avait capturé Du Guesclin. C'était jeter Clisson dans les bras du roi de France autour duquel se pressaient déjà, parmi d'autres seigneurs bretons de haute noblesse, les Laval et les Rohan. Une guerre ne pouvait manquer d'éclater. Du Guesclin et Clisson envahirent la Bretagne et s'emparèrent de Rennes, de Vannes et des places les plus fortes du duché. Jean IV, abandonné des seigneurs qui, jusqu'alors l'avaient soutenu, dut, en 1373, s'enfuir en Angleterre.

L'année suivante, il rentra en France par Calais, devenue ville anglaise depuis 1347, et lança au roi un outreuidant défi. Mais il était démuné de pécune, et son allié le roi d'Angleterre ne s'était engagé à le soutenir que contre écus bien sonnans jusqu'à concurrence de la moitié des frais de l'expédition. Il se vit bientôt abandonné à ses propres forces. Elles s'amenuisèrent à tel point qu'il ne put prendre ni Auray, ni Saint-Mathieu. Pas un seigneur ne lui avait amené le renfort de ses

hommes, pas un manant ne lui avait ouvert un asile. Son exil, d'abord volontaire, lui était dorénavant imposé. Il dura quatre ans.

Du Guesclin et Clisson employèrent ces quatre années à expulser les troupes anglaises. Charles V estima alors qu'il convenait d'éteindre un foyer d'incendie où le feu couvait toujours sous la cendre et, trop fréquemment, était attisé. De même que Philippe Auguste avait cité Jean Sans Terre coupable de félonie, de même en 1378, Charles V appela à comparaître devant la Cour des pairs le duc Jean IV coupable du crime de lèse-majesté. Le duc ne se présenta pas. L'arrêt rendu, le roi de France devint souverain de Bretagne; il affirma sa souveraineté en établissant la gabelle. Mal lui en prit.

C'était là un acte de lèse-indépendance, aux yeux des seigneurs bretons qui, en majorité, s'insurgèrent et se détachèrent de la France : « Liberté est chose délectable; elle est belle; elle est bonne, elle est profitable. De la servitude ils avaient horreur, quand ils voyaient comme en France elle régnait... Ils aimaient mieux mourir en guerre que de se mettre, eux et leur pays, en servitude avec leur race. » Ils constituèrent une sorte de gouvernement provisoire avec quatre maréchaux, chefs militaires, et quatre gouverneurs civils. Fait significatif : la plupart de ces personnages étaient d'anciens partisans des Blois. En mai 1379, des envoyés allèrent en Angleterre supplier Jean IV « au nom des chevaliers,

escuyers, bourgeois, bonnes villes et gens de commun estat », de venir se mettre à la tête de ses sujets prêts à se sacrifier pour la Bretagne et pour leur duc dépossédé.

Le 3 août, les vaisseaux apparurent, vent en poupe, à l'embouchure de la Rance. « Une vibration électrique parcourut le pays breton... On voulut étreindre le duc, l'enlever en triomphe, et le vieux cri national : « Malo, Malo au riche duc », éclata en salves joyeuses. » Jeanne de Penthièvre, en la personne de laquelle l'arrêt de la Cour des pairs avait ruiné les droits éventuels de la maison de Blois, attendait à Dinan son cousin Jean IV. Elle s'agenouilla devant lui et le conjura de sauver la Bretagne. Hersart de la Villemarqué, dans son *Barzaz-Breiz*, a chanté l'enthousiasme et clamé le délire sauvage de la foule : « Dinn! Dinn! Dinn!... Frappe toujours, tiens bon, seigneur duc, frappe, courage! Noie-les dans leur sang... Quand on hache comme tu haches, on n'a de suzerain que Dieu!... Les loups de Bretagne hurlent de joie à l'odeur du sang français... Là où les Français tomberont, ils resteront couchés jusqu'au jour du jugement. » Il faudra un siècle et demi encore avant que les Bretons, avides de paix, requièrent le roi d'unir la Bretagne à la France.

Une fois de plus, le pays résonna sous la botte meurtrière des hommes d'armes; une fois de plus, il conçut une implacable haine contre les mercenaires anglais, ces brigands, pourtant auxiliaires du duc. Il leur infligea

un si rude châtement que Richard II, roi d'Angleterre, fit occuper Brest et retint prisonnière la duchesse de Bretagne, qui vivait alors à sa cour; puis il proposa aux enfants de Charles de Blois, demeurés ses otages parce que la rançon de leur père n'avait jamais été payée, s'ils lui prêtaient hommage pour la Bretagne, de leur en assurer, en échange, la possession.

Jean IV, flottant comme une épave, demanda la paix en 1380, à la mort de Charles V. Il l'obtint à condition qu'il solliciterait le pardon de Charles VI, qu'il lui prêterait hommage pour le duché, et qu'il viendrait au secours de la France si la guerre avec l'Angleterre venait à reprendre. Aucun engagement ne lui coûtait. Toutefois, passé maître en duplicité, il ne cessa de protester sous le manteau contre ces promesses, arguant qu'elles lui avaient été arrachées par la force. Au fond, il demeurait Anglais, d'intérêt et de cœur.

Quand Jeanne de Penthièvre mourut, l'autoritaire et cauteleux duc s'empara des biens de la maison de Blois. Il les restituerait, déclarait-il du bout des lèvres, lorsque l'aîné des fils de Charles de Blois viendrait lui rendre l'hommage; il l'en savait pertinemment fort empêché, puisque, depuis trente-six ans, ce fils n'avait pas franchi la porte de sa geôle anglaise.

Or, depuis la mort de Du Guesclin en 1380, Olivier de Clisson était devenu connétable de France. Ennemi personnel du duc, il offrit à

Jean de Penthièvre de payer sa rançon et de le marier avec sa fille. Jean IV, feignant de tout ignorer, convoqua Clisson à une Assemblée des Etats qu'il réunissait à Vannes en 1387. Après dîner, il lui fit les honneurs de son château de l'Hermine. Cinq hommes se jetèrent sur Clisson et le poussèrent dans le cachot d'un donjon. Jean IV donna l'ordre au gouverneur Jean de Bazvalan de précipiter le connétable, bien ensaché, à la mer. La nuit venue, il médita; il comprit à quelles dures représailles il s'exposait. Par chance, le gouverneur avait désobéi. Clisson échappa à son ennemi en lui versant cent mille francs d'or et lui abandonnant les places qu'il possédait en Bretagne.

Charles VI usa de magnanimité, — les anciens conseillers de son père, les Marmousets, étaient des sages, — et réussit, au bout de cinq ans, à faire conclure entre Clisson et le duc Jean IV le traité de Tours qui restituait au connétable et ses villes et sa rançon.

Cependant, quelques mois plus tard, comme un parent de Jean IV, Pierre de Craon, après avoir tenté d'assassiner Clisson à Paris, avait couru se réfugier en Bretagne, le duc refusa de le livrer. La mesure était comble. Il importait que la Bretagne fut rappelée à la raison. Charles VI s'était rendu auprès de Clisson, étendu dans la rue Sainte-Catherine. « Connétable, lui avait-il dit, oncques chose ne fut si cher payée comme celle sera, ni si fort amendée. » Une imposante armée fut réunie que

commandaient le roi et le connétable guéri de ses blessures. Mais, en traversant la forêt du Mans, Charles VI fut frappé de folie. L'autorité passait aux oncles du roi, dont la rivalité devait être néfaste à la France au cours de la longue lutte des Armagnacs et des Bourguignons, mais qui professaient contre Clisson une commune haine. L'infortuné connétable alla s'enfermer dans son château de Josselin. Le Parlement le condamna comme concussionnaire, le déclara traître, et le frappa de bannissement. Jean IV savoura sa vengeance, et Pierre de Craon investit Josselin. Mais le connétable déchu trouva dans son pays des défenseurs. Une nouvelle guerre intestine, pendant trois années, ensanglanta la Bretagne. Enfin, en 1395, une convention réédita les clauses du traité de Tours. Quatre ans plus tard mourait Jean IV, que les chroniqueurs et historiens bretons ont qualifié de vaillant et surnommé le Conquérant. Au prix de combien de palinodies, de parjures, de sang et de ruines!

Son fils aîné, le futur Jean V, avait douze ans. Qui administrerait le duché? Serait-ce la duchesse mère, une princesse anglaise qui, trois ans plus tard, épousa en secondes noces le roi d'Angleterre Henri IV? Est-ce que le traité de Tours n'avait pas stipulé le mariage du jeune duc avec Jeanne de France, fille de Charles VI? Le duc de Bourgogne, régent de France, oncle de Charles VI et grand-oncle du futur Jean V, se hâta d'intervenir, obtint

la tutelle de son petit-neveu et la régence du duché, et emmena les trois fils de Jean IV à la Cour de France pour qu'on les y élevât. Derechef, le vent qui venait de Bretagne souffla en poupe de la nef royale de France. Une troupe de Bretons, secouant la poussière des siècles, était allée, sous le commandement du maréchal de Rieux, porter secours aux Bretons de Cambrie révoltés contre le roi d'Angleterre et avait aidé à la victoire galloise. La Bretagne, assaillie par l'Angleterre ne se contenta pas de repousser l'attaque. Le vieux connétable Olivier de Clisson, oublieux de la disgrâce dont la France l'avait accablé et des maux qu'il avait endurés des hommes de sa race, leva à ses frais un corps de douze cents hommes qu'il fit monter à bord des trente vaisseaux que la Bretagne avait équipés, surprit et ravagea Jersey et Guernesey, et s'avança jusqu'à Plymouth qu'il incendia.

En 1404, Jean V prit le gouvernement de son duché. Les tares de son père l'affligeaient et la Bretagne ne fut pas encore pourvue du chef dont elle était digne. Versatile et traître comme Jean V, il n'étouffa point la haine qui flambait en lui contre Clisson. Se solidarissant avec les ennemis du connétable déchu, il l'accusa de maléfices et de sorcellerie et obtint des juges de Ploërmel sa condamnation à l'emprisonnement perpétuel et la confiscation de ses biens. Toutefois, comme son père, il n'était pas insensible aux miroitements de l'or. La comtesse de Penthievre et la vicom-

tesse de Rohan, filles de Clisson, lui offrirent cent mille livres qui inclinèrent son âme à la miséricorde, et il laissa mourir d'une paisible mort, dans son château de Josselin, l'illustre guerrier dont la cupidité a terni la gloire. Il lui fallait un autre exutoire. Pupille du duc de Bourgogne, il alla grossir les rangs du parti des Armagnacs. Où était son devoir? Aux diverses époques de son histoire, la Bretagne a beaucoup souffert de ne l'avoir pas toujours distingué clairement. On peut dire à la décharge de Jean V que son ancien tuteur attaquait la reine de France; c'est au secours de la reine qu'il se porta; et, après être entré dans Paris, bannières déployées, et y avoir lâché ses troupes, c'est la reine qu'il alla mettre en sûreté à Tours.

Puis, à nouveau, le vent breton tourna. Jean V s'allia au duc de Bourgogne. Manœuvre hasardeuse. Le comte d'Armagnac s'avança jusqu'à Nantes, et le somma de rejoindre ses étendards avec les hommes d'armes qu'il lui avait promis. Le gendre du roi de France dément, vécut des jours de perplexité et d'anxiété, mais aussi d'orgueil et de superbe : on le recherchait.

Aussi, lorsque le roi d'Angleterre Henri V envahit la Normandie, Jean V ne s'étonna-t-il point qu'Isabeau de Bavière, qu'il avait secourue et assistée, lui offrit de lui restituer la ville de Saint-Malo qui, révoltée de ses exactions, s'était donnée à la France, et de lui octroyer une somme de cent mille francs s'il

recrutait dix mille hommes pour les adjoindre à l'armée française. Il réussit à les lever, malheureusement trop tard : les Français venaient d'être écrasés à Azincourt, le 14 août 1415.

La France roulait vers l'abîme. Jean V, impassible, contempla cette agonie. Le hon-teux traité de Troyes, le cri du héraut d'armes que répercutèrent les murs de Paris : « Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre ! », ni ne troublèrent la tranquillité de son cœur inconstant, ni n'alarmèrent ses susceptibilités de vassal, anglais ou français, à son choix. A la fin, il se décida : il optait pour le maître de l'heure.

Cependant, quand, en 1422, moururent Charles VI, idiot ou fou, et Henri V, roi intérimaire de France et roi d'Angleterre, ce ne fut pas au successeur d'Henri V qu'il se rallia, mais, par un revirement stupéfiant, au dauphin Charles, le futur roi Charles VII, déshérité et proscrit par le Parlement de Paris, mais qui venait de se proclamer roi à Bourges. Aux heures troubles, troubles sont les desseins des hommes. Toutefois, Jean V ne devait point persister dans ce qu'il considéra comme une erreur manifeste quand le duc de Bedford, régent pour Henri VI de la France anglaise, vint ravager les avancées de la Bretagne. A quoi prétendait Bedford ? A l'hommage ? Jean V s'empressa de le lui promettre ; il reçut en échange la promesse du Poitou. Alors, une fois de plus rasséréiné, il se rap-

procha du roi de Bourges. On n'a pas craint de le surnommer le Sage.

Au reste, ce n'est pas d'une Bretagne unanime qu'il fut le duc. Les Penthièvre n'avaient point désarmé. Marguerite de Clisson, fille du connétable, veuve de l'héritier de Charles de Blois, et mère de quatre fils, rêvait pour eux de la couronne ducale. Elle maria l'un d'eux, Olivier de Blois, à la fille du duc de Bourgogne, Jean Sans Peur. Jean V voulut écraser la révolte dans l'œuf et fit main basse sur les places fortes de la maison rivale. Le roi de France dut s'interposer pour que la lutte cessât.

La brebis accepta de fraterniser avec le loup. Elle le convia à un dîner ; ne le lui devait-elle pas, en retour de celui que Jean IV avait jadis offert, en son château de l'Hermine, au vieux Clisson, le père du connétable infortuné ? Parmi le décor de Chantoceau, les agapes seraient chaleureuses et confiantes. Deux troupes en marche se fondent en un cortège unique. Jean V, son frère Richard, les princes de Penthièvre et quelques seigneurs, parvenus au bord d'une rivière, s'avisent tout à coup que le pont leur semble vermoulu, bien que déjà le gros de l'escorte de Jean V ait, sans encombre, atteint l'autre rive. On met pied à terre. Des affidés de Penthièvre éboulent le pont. Au nom du dauphin de France, que Jean V a trahi, Olivier de Penthièvre saisit le duc à l'épaule et lui signifie qu'il l'arrête. Le voilà garrotté sur son cheval, ballotté nuit et



jour, transpercé par la pluie glaciale de février, enfermé à Chantoceau dans une tour dont les fenêtres ont été murées. La duchesse appelle aux armes la noblesse restée fidèle à son duc; neuf fois en cinq mois, le prisonnier est changé de cachot. Toutes les places fortes des Penthièvre sont inutilement assiégées; on ne l'y découvre pas; il est à Clisson sous bonne garde. Son arrogance est tombée; sa force le trahit et l'abandonne; il le confesse. « Il n'eût châtioit de déposition de seigneurie, pourveu qu'il fût assuré de sa vie. » C'est l'entêtement belliqueux de ses seigneurs fidèles qui le sauve. Il leur est rendu moyennant rançon.

Dès qu'il fut hors, un coup de reins vigoureux et farouche le redressa. Les biens des Penthièvre confisqués furent répartis entre les seigneurs de Rohan, de Guéméné, de Rieux, et d'autres barons moins reluisants, mais distribués avec tant de profusion que les Etats de Bretagne exigèrent que la possession en fût seulement viagère. En vain les Penthièvre avaient fait amende honorable. Les seigneurs aux appétits boulimiques poursuivirent jusqu'en Hainaut le comte Olivier. Trop heureux Jean V! Charles VII, qui avait encouragé la rébellion des Penthièvre, confisqua leurs biens en France; les Etats de Vannes prononcèrent la confiscation des biens de Bretagne et déclarèrent les Penthièvre déchus de leurs droits. Que de haines et de malheurs accumulés en quatre-vingt-six ans, depuis le jour où la Cour des Pairs avait proclamé Jeanne de Penthièvre

vre duchesse de Bretagne, et campé Blois en face de Montfort!

En 1442, François I<sup>er</sup>, fils aîné de Jean V, lui succéda. Onze ans plus tôt, Jeanne d'Arc avait été brûlée à Rouen; mais l'élan avait été donné par quoi les Anglais seraient boutés hors de France, et un oncle du duc de Bretagne, le connétable de Richemont, contribuait à le rendre irrésistible. La Bretagne allait-elle enfin, dans le sillage du Connétable, suivre la voie au bout de laquelle elle trouverait la paix et le salut?

Il n'y avait pas encore complet accord entre les Bretons. Le plus jeune des frères du nouveau duc, Gilles, mécontent de la part d'hoirie qui lui était attribuée, s'avisa d'implorer l'aide du roi d'Angleterre, Henri VI, auquel il promit de livrer quelques-unes de ses villes. Alléché, Henri VI imagina de contraindre le duc de Bretagne à s'avouer son vassal. Associer à sa cause le roi de France Charles VII parut à François I<sup>er</sup> une mesure habile autant que nécessaire; une fois de plus la balance oscillante, et trop souvent folle, pencha du côté de la France. Quatre cents hommes d'armes français vinrent capturer Gilles dans son château du Guildo. Ce bienfait ne fut d'ailleurs point perdu. Une armée franco-bretonne, commandée par Richemont, assisté du duc, entra en Normandie et en chassa l'armée anglaise.

Il restait à trancher la discorde fraternelle. Gilles, transféré de château fort en château fort, fut enfin traduit devant les Etats de Bre-

tagne assemblés à Redon. Le Connétable de Richemont s'efforça de prolonger une enquête où l'accusation n'avait pas hésité à s'étayer de lettres fabriquées de toutes pièces; sa loyale manœuvre tourna contre Gilles que la prise de Fougères par les troupes anglaises vint accabler. Au même moment, un nouveau document apocryphe, dans lequel le duc de Bretagne était menacé d'une expédition anglaise qui serait entreprise pour délivrer Gilles, vint grossir un dossier déjà trop débordant. La condamnation fut prononcée. Après avoir tenté d'empoisonner Gilles, puis de le faire mourir de faim, les bourreaux du duc l'étouffèrent entre deux matelas. L'antagonisme franco-anglais, réduit aux conclusions d'un drame de famille, avait abouti à un fratricide. La Bretagne, le cœur léger, se suicidait. Ici la légende chevauche la chronique et l'histoire. Au milieu des grèves du Mont Saint-Michel, un cordelier se dressa devant le duc François et l'apostropha : « Au nom de Gilles, votre frère lâchement assassiné, François, duc de Bretagne, au tribunal de Dieu, du jour d'hui en quarante jours, je vous appelle. » Epouvanté, secoué de remords et de fièvre, le duc se fit transporter en son château de Plaisance, près de Vannes. Il appela à son chevet plusieurs évêques auxquels il dicta ses dernières volontés : n'ayant pas d'enfants mâles, il désignait pour lui succéder son frère Pierre; faute de postérité masculine de Pierre, le duché reviendrait, à la mort de celui-ci, à leur oncle

le connétable de Richemont; enfin leur cousin François de Bretagne deviendrait duc à son tour. En 1450, quelques jours après, il mourut.

Pierre II, dévot et morose, se montra assez clairvoyant pour comprendre que c'était désormais vers la France qu'il seyait d'orienter la Bretagne. Un corps de Bretons, commandé par François de Bretagne, le futur duc, alla aider les Français à reprendre la Guyenne. La victoire de Castillon acheva la défaite des Anglais, réduits au port de Calais.

C'est un Français d'adoption autant qu'un Breton de naissance qui, en 1457, succéda à son neveu Pierre II. Le Connétable de Richemont avait alors soixante-quatre ans. Soixante-quatre années bien remplies. Tombé aux mains des Anglais à la bataille d'Azincourt, il n'avait été rendu à la liberté que sept ans plus tard, bien que les Etats de Bretagne eussent offert pour le racheter une somme considérable, et bien que sa mère fût reine d'Angleterre. C'est seulement à la mort d'Henri V que s'étaient ouvertes les portes de sa prison. La France était alors aux trois-quarts envahie, son armée, exsangue et squelettique. Le nom de France, pour avoir été accolé sous un même roi à celui d'Angleterre, semblait devoir ne plus jamais éveiller d'écho dans des âmes énervées. Richemont regagna la Bretagne qu'il parcourut. Devant son escorte s'avancait un héraut élevant l'épée du connétable, et appelant aux armes la noblesse bretonne. Six mille gentilshommes accoururent.

Richemont rejoignit Charles VII, et, après avoir vainement tenté de secouer son indolence et son inertie systématique, s'imposa. Le trésor était dilapidé par le ministre Gyac, et l'armée, privée de solde, menaçait de se disperser. Richemont traîna Gyac devant un tribunal institué à Dun-le-Roi, l'obligea à avouer ses concussions, le fit coudre dans un sac et précipiter dans la Loire. Son successeur, Le Camus de Beaulieu, convaincu de crimes identiques, fut poignardé sous les yeux du roi. Charles VII, qui tolérait sur le sol national les Anglais, ses ennemis, ne toléra plus dans son entourage ce Breton, ami despotique. Richemont banni, se retira en Bretagne. Il se réservait d'en sortir quand le monarque se résoudrait « à ne plus perdre gaiement son royaume ». Charles VII roulait au bord du gouffre quand Jeanne d'Arc le retint. Lorsqu'elle l'eut remis debout, Richemont rompit son ban, emprunta sur sa couronne de comte, et parut devant Orléans avec huit cents archers et deux mille cavaliers nobles. Charles VII lui ordonna de rebrousser chemin. Il ne broncha pas d'un sabot de cheval. Les Dunois, les La Hire, les Xaintrailles s'entremirent. Richemont rentra en grâce. La mission patriotique de Jeanne d'Arc s'accomplit. Puis Charles VII, avec l'aide de Richemont, finit par reconquérir sa capitale et son royaume. Talbot, qui s'était « déguisé pour assister à une revue de six cents hommes d'armes bretons à Rennes », avait pu prédire aux siens

avec à propos : « Nous pouvons bien trousser bagage, puisque ces diables de Bretons s'en mêlent. »

Devenu duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III, Richemont prêta hommage à Charles VII « en se contentant de mettre ses mains dans celles du roi, sans s'incliner aucunement, sans faire aucune promesse, ni prêter aucun serment, et de l'embrasser, la couronne au front et l'épée au côté ». Combien de fois les historiens bretons ont décrit cette cérémonie de l'hommage, afin de démontrer que le duc de Bretagne, qui consentait à l'hommage lige pour le Comté de Montfort, ne devait que l'hommage simple pour son duché. Certains même affirment qu'il ne prêtait ni l'un, « obsequium feudale » ni l'autre, « obsequium officiale », mais accordait seulement une marque de déférence, un baiser d'honneur. *Se subdit et confœderatur*. Il convient de les louer de cette pieuse et persévérante marque de fierté nationale; l'hommage lige requérait une attitude si humble qu'ils répugnent à l'admettre. Tête nue, le vassal, un genou en terre, s'engageait à servir le suzerain de sa personne à l'armée, obligation que ne comportait pas l'hommage simple, au moment de la prestation duquel le vassal restait debout, la main sur l'Évangile, les éperons aux talons et l'épée au flanc. « Doit l'homme lige joindre ses deux mains en nom d'humilité, et les mettre es deux mains de son seigneur, en signe que tout lui voue, et promet foy; et le seigneur ainsi le

reçoit et aussi luy promet à garder foy et loyauté, et doit l'homme dire ces paroles : « Sire, je viens à votre hommage, en vostre foi; et deviens votre homme de bouche et de mains, et vous jure et promets foy et loyauté envers tous et contre tous, et garder votre droit en mon pouvoir. » Quelle que fut l'attitude de Richemont, son passé de bravoure, de loyauté et le dévouement répondait de son avenir. Un chroniqueur affirme qu'il rêva d'une alliance armée franco-bretonne et d'une invasion de l'Angleterre. C'est au service de la foi qu'il mit ses instincts belliqueux. Sa colère s'abattit sur les mécréants : « Oncques hommes ne hayt plus toutes hérésies et sorciers et sorcières, qu'il hayait; et bien y parut, car il en fit plus brûler en France, en Poitou et en Bretagne, que nul autre en son temps. » Il agréait à la France que le duché vécût en paix avec elle, et le cœur de Richemont n'était point sillonné de replis tortueux. C'est une trinité d'hommes de guerre loyaux, un Du Guesclin, un Olivier de Clisson et un Richemont qui établirent entre le duché et le royaume les passerelles où devait s'engager, à la suite d'un cortège nuptial, la Bretagne des Eglises, des châteaux et des bonnes villes, aux acclamations de son peuple.

Quinze mois après l'avènement de Richemont, François de Bretagne, fils de Richard, le plus jeune frère d'Arthur III et de Jean V, et de Marguerite d'Orléans, sœur de Charles, le gentil poète, qui venait d'épouser sa cousine

germaine Marguerite de Bretagne et réunissait ainsi sur sa tête tous les droits des héritiers de Jean IV, devint duc de Bretagne en 1458, sous le nom de François II. Le drame franco-breton allait évoluer vers son dénouement.

DEUXIEME PARTIE

FRANÇOIS II DE BRETAGNE CONTRE LOUIS XI ET  
ANNE DE BEAUJEU. — SAINT-AUBIN DU COR-  
MIER.

Lorsque François II prit pour trente années, en 1458, la couronne ducale, il sembla qu'une ère de paix et de prospérité allait s'ouvrir pour la Bretagne. Solliciter du Saint-Siège la fondation à Nantes d'une Université qui serait dotée des mêmes privilèges que les Universités de Paris, d'Angers, de Bologne et de Sienne, et la pourvoir d'une imprimerie, à peine vingt ans après que le recteur Guillaume Fichet avait attiré à la Sorbonne trois imprimeurs allemands, reconstruire le château de Nantes afin d'ajouter à la solidité massive qu'avaient recherchée Pierre Mauclerc, son constructeur, et Jean IV, son restaurateur, l'enjolivement, l'élégance et la grâce, tels furent les premiers actes d'un duc de haute mine et « de beau corsage », éveillé, spirituel, et à la Cour duquel la joie avait ses grandes et ses petites entrées. Il semblait aussi qu'il se proposât d'administrer son duché dans l'intérêt de son peuple et en conjonction avec lui : il déclara solennellement aux Etats de Bretagne que nul impôt ne serait par lui établi sans leur assentiment : « Après en avoir meurement délibéré en nostre Conseil, congnois-

sons et confessons à nos diz Etats que nous ne pouvons ne devons lesdiz fouaige et devoir d'impost imposer et lever ne mectre sus et exiger lever, percevoir ne recevoir, sans l'exprès consentement, avisement et octroy de nos diz Etats ». Mais il était de caractère frivole, irrésolu et inconstant. Combien sont parlantes les formules dont s'agrémenté son bijou « ung petit cueur d'or garny d'ung petit diamant, et au milieu du cueur une esmeraude » ; d'une part on lit : « Il n'est trésor que de liesse », et de l'autre part est escript : « L'écheveau inextricable des compétitions, des intrigues, des défections et des lutttes civiles ». La duchesse avait affublé sa folle du sobriquet de « Madame de Toutes Couleurs ». Il fut de toutes couleurs aussi, le bien intentionné duc François II. En somme, un frelon bourdonnant. Qu'advierait-il de lui ? Trois ans plus tard montait sur le trône de France Louis XI, l'universelle arachne.

Le successeur de Charles VII ne professait pas, à l'égard des ducs bretons, une affection bien vive. Quand il n'était encore que dauphin et que, fils rebelle, il combattait parmi les chefs de la Praguerie contre le roi de France, un duc de Bretagne lui avait refusé quatre mille écus. Charles VII avait pardonné à son fils : « Loys, les portes sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je vous en feray abattre seize ou vingt toises du mur, pour passer ou mieulx vous semblera. » Louis XI entr'ouvre seulement au nouveau duc

breton la porte de son cœur. François II est son vassal ; il réclame de lui l'hommage auquel il a droit. A Tours, le vassal, qui connaît son rôle jusqu'à l'ongle, joue la scène traditionnelle : « Tel hommage que mes prédécesseurs vous ont fait, je vous fais, et ne l'entens faire, et ne vous le fais point lige. » Un débat s'élève entre les chanceliers de France et de Bretagne. Le roi l'interrompt à propos, et, mielleusement, murmure à son vassal : « Vous le faites ainsi que nous ont fait vos prédécesseurs. » L'autre rétorque : « Voire, je ne le fais et ne l'entens faire lige », et, debout, l'épée au côté, ne « révérente » point et ne prête point serment. Louis XI tire un peu plus à lui la porte de son cœur ; mais il use de longanimité : l'arachne n'est pas, en ce moment, disposée à filer sa toile.

Cependant, sous le prétexte de venir, humble pèlerin, s'agenouiller devant l'autel de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, le roi se rend en Bretagne. En réalité, il espère conclure un mariage entre la duchesse douairière François d'Amboise et le duc de Savoie, frère de la reine. La duchesse n'accède pas à son désir. Entendait-il la contraindre par la force ? François II prend les devants en pourvoyant sa cousine d'une garde. Le roi se replie : la Bretagne est dégarnie de troupes françaises. Mais, comme l'évêque de Nantes, Amaury D'Acigné, tente de s'affranchir de la tutelle ducale, il le soutient. Il ne s'inquiète pas de savoir si la pragmatique est ou n'est pas

admise en Bretagne; il soumet l'affaire aux lumières de ses légistes; les légistes concluent en faveur de l'évêque. Le pape Pie II conclut inversement et blâme d'Acigné. Quand le duc, qui avait redouté pour ses autres prélats la contagion d'un aussi pernicieux exemple, est remis d'une alerte aussi chaude, le roi se replie une seconde fois. Il attendra. Au reste, il a esquissé une menace dont, pour l'instant, il se contente : il a envoyé des troupes en Poitou. De plus, il a demandé au duc de renoncer à s'intituler duc par la grâce de Dieu, à lever des impôts et à battre monnaie. Il s'étonne :

« Item, de ce que le duc s'intitule en ses lettres : par la grâce de Dieu, ce qu'il ne doit faire...

« Item, de ce que les derniers ducs ont donné obéissance au pape séparément, contre la détermination du roi et l'obéissance qu'il avait délibérée es assemblées de l'Eglise de France...

« Item, de ce que les ducs et les Bretons à Rome ont fait et procuré que es bulles on fait séparation et différence entre France et Bretagne...

« Item, de ce que de présent on met sur l'écu des armes du duc une couronne, en lieu d'un chapeau de duc...

« Item, de ce que à Rome, à la canonisation de Saint-Vincent, les Bretons mirent les bannières de Bretagne couronnées. »

François II a objecté qu'il ne pouvait rien sans l'agrément de ses Etats et réclamé, pour

les convoquer, un délai de six mois. Six mois? Louis XI attendra.

Patient, mais adroit, persévérant, et ferme en ses desseins, il s'est juré de réduire les grands féodaux factieux. Comment pourrait-il détourner ses regards de la Bretagne? « Elle était la ressource de vingt partis abattus et désolés, l'azyle le plus sûr des révoltés et des mécontents toujours en grand nombre sous un règne orageux, la seule Puissance redoutable à la France... une digue opposée à un gros fleuve grossi par plusieurs rivières... Les Anglais influoient dans toutes ses affaires, contractoient avec elle des alliances offensives et défensives qu'ils renouvelloient sans cesse, la forçaient à la paix ou à la guerre, et l'enchaînaient à leur destinée; elle sembloit enfin être dans leur dépendance. »

Ainsi s'exprime, au dix-huitième siècle, l'un des chroniqueurs très posthumes de la duchesse Anne, qui n'était pas Breton. Malheureusement, la Bretagne n'était pas la seule Puissance redoutable pour la France; la Bourgogne et Charles le Téméraire, son duc, le grand duc d'Occident, la menaçaient d'un danger plus imminent et plus mortel. Philippe de Commines le laisse entendre : « Toujours taschoit le roy à venir à fin de Bretagne plus que à aultre chose, car il luy sembloit que c'estoit chose plus aisée à conquérir et de moindre deffence que n'estoit cette maison de Bourgogne. » On a attribué au duc François ce propos : « J'aime tant le royaume



qu'au lieu d'un roy j'en voudrais voir six. » Il appartient au Téméraire, le seul capable de découdre et d'écarteler. C'est son fils, le comte de Charolais qui « pour remettre le royaume en ordre et justice... et soulager le pauvre peuple si misérable », organise, de concert avec le roi d'Angleterre, cette Ligue du Bien Public à laquelle adhèrent le duc de Berri, frère de Louis XI, son beau-frère le duc de Bourbon, et Jean d'Anjou, et le comte de Dunois, des feudataires en rupture d'hommage et des aristocrates ambitieux.

Féodalité oblige, rébellion galvanise. Le duc de Bretagne s'ébranla. Il avait besoin de subsides pour pouvoir lever des troupes; les Etats les lui accordèrent. Toutefois, il avait plus de goût pour l'intrigue que pour la guerre. Il était encore à Châteaudun le 16 juillet, quand en vinrent aux prises à Monthléry l'armée du duc de Charolais et l'armée royale; il avait expédié maintes lettres pour annoncer son approche; seules les lettres étaient arrivées. Il joignit à Etampes l'armée de Bourgogne. Puis il accola à Beauté-sur-Marne le duc de Berri, qui en avait assez de la guerre, et « eust mieux aimé que les choses n'eussent jamais été commencées ».

Pendant que le roi s'occupait à mettre la Normandie en défense, les princes « pratiquaient » les Parisiens pour se les gagner. Le roi, averti, vint, le 28 août, mettre fin à des négociations « pernicieuses ». Son plus astucieux ennemi, mais aussi le plus aisé à sé-

duire, c'était le duc de Bretagne, qui s'était, grâce à une trahison, rendu maître de Pontoise. C'est avec lui que, le 10 octobre, il traita d'abord. Il lui promit l'exemption de l'appel au parlement, la nomination directe des évêques et la dispense des droits féodaux; en outre, le don du comté d'Etampes lui était confirmé; enfin, il recevrait, en deux ans, six fois vingt mille écus d'or. Vingt mille écus! Eblouissement. Puis, le 29 octobre, à Saint-Maur-les-Fossés, Louis XI traita avec les autres. « Chaque seigneur emporta sa pièce. » Est-ce qu'en emportant sa pièce François II ne pouvait pas s'aviser que le duc de Berri, qui avait reçu en apanage la Normandie, serait en droit d'exiger son hommage? Est-ce qu'il ne comprenait pas qu'après cinq siècles et demi, son duché pairie était retombé au rang d'arrière-fief?

Le duc de Berri! Son grand ami! Malgré Tanneguy du Chastel, son éminent conseiller, François II suivit le duc en Normandie. Il entendait accaparer pour ses Bretons les meilleures charges. Ses prétentions s'ébruitèrent. On l'accusa de vouloir enlever le Duc. Les bourgeois se fortifièrent à Rouen dans leurs maisons. Leur menace s'affirma si violemment que les Bretons se retirèrent « emportant tout ce qu'ils purent voler aux paisans ». Le duc François prit des villes, et mit garnison à Caen.

Louis XI, de loin, n'en perdait pas une ceillade. Il envoya au duc de Bretagne des

chevaux de prix, et accourut en personne à Caen. Il sut si bien convaincre que François II jura qu'il serait dorénavant « bon, vrai, et loïal parent, serviteur, ami, allié et bienveillant du roi ». Amas d'épithètes, mauvaise louange.

Mais qu'advenait-il du traité de Saint-Maur? Louis XI l'avait cassé comme à lui extorqué par force; il affirma que François II n'avait rien à craindre, et que tout ce qui lui avait été promis l'avait été librement.

Pourquoi fallut-il que le duc de Normandie se révoltât contre le roi. François II se tint coi. Mais, dès que le roi eut repris à son frère et la ville de Rouen et l'apanage tout entier, le duc de Bretagne offrit un asile à son grand ami dépossédé, entra dans une nouvelle ligue après avoir traité avec l'Angleterre, la Savoie et le Danemark, et laissa ses barons envahir la Normandie pendant que lui-même achevait ses armements. Gestes d'aveugle. Les Etats de Tours, convoqués le 1<sup>er</sup> avril 1468, et ouverts le 6, autorisèrent la guerre contre les Bretons. Un nouveau traité, signé à Ancenis, rabattit la superbe du duc et l'amointrit plus encore. Les Etats de Bretagne le ratifièrent. Le duc se promettait de ne pas l'observer. Le Conseil du roi avait décidé que le comte de Penthièvre reprendrait ses terres. Vanité des écrits. Le duc attendrait des actes. Sa duplicité portait au paroxysme la haine de Louis XI.

L'événement ne tarda pas à démontrer une fois de plus combien était justifiée la haine du

roi de France. Deux ans plus tard, François II contractait une contre-alliance avec le roi d'Angleterre, et une nouvelle guerre éclatait. Les frontières du duché et les villes d'Ancenis, de Mâhecoul, de La Guerche en pâtirent. Le duc sut comprendre à temps qu'il convenait de venir à résipiscence. Si tel était son intérêt, c'était aussi celui de son allié, qui s'entremet. Au reste, il n'était pas dépourvu d'astuce; le roi de France et celui d'Angleterre ne l'estimaient point aussi enfariné. Deux princes de la maison royale de Lancastre, le comte de Pembrock et le comte de Richemont, plus tard Henri III, roi d'Angleterre, avaient, pour échapper aux persécutions d'Edouard IV, abordé en Bretagne. Il leur prodigua les marques d'une amitié qui eût pu passer pour durable. Ils durent vite déchanter. Gardés à vue, le premier à Josselin, le second à Elven, puis transférés à Vannes, ils sentirent que le duc les considérait comme une garantie contre les empiètements possibles du roi d'Angleterre. Mieux. Ils servaient d'otages au duc contre les prétentions du roi de France, qui les avait réclamés comme étant ses parents. Aux injonctions des deux monarques, François II opposa une fin de non recevoir : l'un neutralisait l'autre.

Pourtant, il ne lui serait pas toujours loisible de louvoyer. Louis XI, à force d'intrigues, avait fini par soulever les Lorrains contre Charles le Téméraire et par jeter sur lui les Suisses. Le duc de Bourgogne, qui avait

été plus qu'un roi, avait trouvé, sous les murs de Nancy, une pitoyable mort. Cependant, Louis XI qui avait pensé qu'il s'emparerait de toute sa succession, n'avait pu empêcher le mariage de sa fille avec le fils de l'empereur d'Autriche, l'archiduc Maximilien. Lui faudrait-il se contenter de ne recueillir de l'héritage que la Bourgogne, comme apanage, et la Picardie, comme rachetée en 1435 au traité d'Arras? Tout brave qu'il fût, il n'aimait pas la guerre. Il reconnut qu'il n'était pas possible de n'y point recourir pour s'emparer au moins de la Flandre. Le duc de Bretagne fut invité à s'allier avec lui contre Maximilien. Le roi lui rappela « tous les grands et vaillans nobles hommes du pays de Bretagne, qui tous ont vescu en la querelle des roys de France contre les Anglais et les Bourguignons et dont grant quantité sont, en grant vaillance et vertus, mortz ès batailles et guerres pour les roys de France ». Il aurait pu lui exposer aussi combien d'autres nobles hommes bien vivants sympathisaient, par raison ou de cœur, avec les Français, combien osaient se dérober aux mandemens par lesquels le duc les convoquait à ses montres et revues militaires, combien, mariés en France, possesseurs de châteaux et de terres, gratifiés de dignités et d'honneurs, un François et un André de Laval, un Pierre de Rohan, un Yvon du Fou, grand veneur de France, un Rolland du Lescouet, maître d'hôtel du roi, pour ne citer que les plus notables, brûlaient de té-

moigner dans d'autres combats livrés aux côtés du roi de leur vaillance et de leur vertu. Le duc n'appréhendait-il pas un discord et un divorce entre ses seigneurs et lui? François II resta pourtant sourd à l'appel de Louis XI. Il se confina dans une neutralité qu'il estimait devoir tourner à son profit.

Le tisserand resserra l'entrelacement des fils de son réseau. Les Penthièvre, dépossédés en 1420 par le duc Jean V et par les Etats de Bretagne et de leurs biens et de leurs droits à la succession ducale, avaient, vingt-huit ans plus tard, obtenu du duc François I<sup>er</sup>, aux prises avec son frère Gilles et avec l'Angleterre qui le soutenait, la restitution de leur comté. Quant à leurs droits, des échanges de lettres et de contre-lettres les avaient livrés à toutes les controverses de la procédure. Toutefois, le duc, par testament, les avait reconnus.

Pourquoi François II prêta-t-il délibérément le flanc à la lance de son adversaire? Nicole de Blois-Penthièvre, arrière-petite-fille de Charles de Blois, avait épousé un maréchal de France, Jean de Brosse, seigneur de Boussac. Le duc de Bretagne confisqua l'apanage des Penthièvre en prétendant que Jean de Brosse s'était, dans la Ligue du Bien public, rangé au parti de Louis XI. Avait-il donc oublié toutes ses protestations de loyauté à l'égard de Louis XI et n'hésitait-il pas à parjurer tous ses serments? « Le duc de Bretagne... qui est sujet du roi... est venu à obéis-

sance et paix... à quoi le roi l'a reçu, comme bon prince et seigneur doit son vassal et sujet. » N'incitait-il pas le roi à prendre fait et cause pour Jean de Brosse? Louis XI céda, avec une secrète joie, à cette violence qui lui était douce, et engagea Jean de Brosse à porter le débat devant le Parlement de Paris. Il semblait improbable que le Parlement ne reconnût pas ses droits. Dès qu'il les eut proclamés, Louis XI les racheta à son maréchal pour cinquante mille écus d'or. Après la feinte, le coup droit. François II en demeura penaud et angoissé : il n'avait que deux filles, Anne, âgée de trois ans, et Isabeau, plus jeune d'une année.

A quoi se résoudre? Acculé, le duc signa, le 16 avril 1531, un traité avec Maximilien d'Autriche, et, le 10 mai, un pacte d'alliance avec le roi d'Angleterre. En quête d'un candidat à la main de sa fille Anne ou dans la maison d'York ou dans la maison de Lancastre, il crut avoir réussi un coup de maître, un coup double, en obtenant du roi Edouard IV et une renonciation pour sa fille à un mariage avec le dauphin de France, et une acceptation pour son fils d'une promesse de mariage avec la petite Anne de Bretagne. Le pacte stipula que si Louis XI attaquait le duc, Edouard IV débarquerait en France avec une armée.

Les contractants s'étaient imaginé peut-être qu'ils prendraient le roi de France sans vert. L'un des favoris de François II, le Gascon

Lescun, recevait du trésor royal une pension de six mille livres; et son grand trésorier Landais, pourtant chaud partisan de l'Angleterre devant chacun et devant tous, n'avait sans doute pas toujours dédaigné, comme la maîtresse du duc, Antoinette de Magnelais, recueillie par François II dans la succession de Charles VII, et qui avait succédé dans la faveur du roi à sa cousine Agnès Sorel, dame de beauté, de trouver quelques charmes à la munificence française. Mais Antoinette était à présent toute Bretonnante et le roi en était « si affublé que personne n'avait support en cour sinon ceux qu'elle avait en sa grâce ».

Au reste, François II se donna bien garde de démasquer ses batteries. Le 9 octobre 1475, au traité de Senlis, Louis XI, en même temps qu'il renonçait à toute prétention sur la Bretagne, avait naguère confirmé François II dans la dignité de lieutenant général du royaume. Mais à quel prix! Le trésorier de l'Eglise de Tours et deux Chanoines de Saint-Lau d'Angers, porteurs de la vraie croix, s'étaient rendus à Nantes. Au cours de la messe, à l'élévation, le duc avait dit tout haut: « Je, François, par la grâce de Dieu, duc de Bretagne, jure à Dieu mon benoist Sauveur, qui est ici sacramentalement, que tant que mon très redoutté seigneur Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, vive; je ne le prendré, ni tueré, et ne feré prendre ni tuer, ni attentré, ni mal feré à sa personne. Jure aussi que je ne lui feré guerre, ni à son

roïaume. » La messe terminée, il avait juré sur la vraie croix. Il importait que, pas un instant désormais, le duc ne cessât de faire figure de loyal serviteur. Il dépêcha auprès du roi son chancelier Chauvin pour l'assurer de l'immutabilité et de la ferveur de ses sentiments. A peine Chauvin avait-il humblement abordé Louis XI que le roi le faisait appréhender. Douze jours après, il lui soumettait un dossier dont il était pourvu, une imposante liasse de lettres échangées par François II et Edouard IV. Chauvin ne put que protester de sa bonne foi; il ignorait tout. « M. le Chancelier, persifla le roi, je sçai bien que vous ni vos compagnons n'en sçaviez rien, et que pour chose du monde vous n'eussiez voulu estre d'un tel conseil. Beau neveu n'a eu garde de vous y appeler; il n'y a que son trésorier et son petit secrétaire Guéguen qui conduisent ceste marchandise. Et pour ce vous voyez clairement que je ne vous ai pas fait arrêter à fausses enseignes, ni par imaginatives suspensions. Retournez-vous-en par devers beau neveu de Bretagne, portez-lui ses lettres et luy dites que je ne veux plus qu'il envoie par devers moy pour me cuider estimer son amy, s'il ne se défait de tout point de ce roi d'Angleterre. »

C'est un secrétaire de Landais qui avait livré les originaux de la correspondance entre les deux alliés après en avoir confectionné pour les intéressés d'impeccables copies. La rivière d'Auray engloutit dans ses vasières un

sac encore secoué des convulsions de ce traître de Gourmel.

Chauvin n'avait, de part et d'autre, encouru aucune responsabilité. Pourtant, malgré les vives protestations de Louis XI, il fut emprisonné à Auray, comme l'avait été Gourmel le faussaire, puis transféré à Vannes où il traîna deux ans une misérable vie, en proie à deux géoliers, sans linge blanc, sans lit, souvent sans nourriture, toujours sans feu. Son sort indigne apitoya ses gardiens dont on avait cru le cœur de granit; ils adressèrent au Parlement une requête pour qu'on pourvût à leur remplacement. Les juges imitèrent le geste de Ponce-Pilate. Chauvin n'attendit pas un jour de plus pour mourir.

La Bretagne était alors livrée aux concussions et au despotisme de Landais. Il avait exaspéré contre lui la colère du clergé et celle des nobles auxquels il avait ravi un grand nombre de leurs droits féodaux. Louis XI ne manquait point de la pousser à l'exacerbation, car Landais, de plus en plus ouvertement, pactisait avec l'Angleterre. D'ailleurs, le roi avait les mains plus libres. A la mort de Marie de Bourgogne, héritière du Téméraire, en 1482, le duché de Bourgogne avait été définitivement annexé par le troisième traité d'Arras, et le dauphin fiancé à Marguerite d'Autriche qui lui apporterait en dot l'Artois et la Franche-Comté. C'est à la soumission de la Bretagne qu'il importait dorénavant de se consacrer. Le moyen? Fomentier les rébel-

lions contre un duc agité par l'esprit d'imprudence et d'erreur. Le duc et Landais avaient formé l'audacieux, mais farouche dessein de défier, fût-ce jusqu'à la mort, tous leurs ennemis. Appuyés sur la milice de leurs « bons corps » roturiers, grosse de dix mille hommes, forts de l'alliance du roi d'Angleterre et de celle de Maximilien, ils braveraient même le roi de France. La mort leur enleva le concours d'Edouard IV au mois d'avril 1483; par contre, cinq mois après, elle écarta d'eux la menace de Louis XI. Le roi de France, avant « de passer par où les autres sont passés, avait soufflé à son fils cette maxime : « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. »

Le dauphin Charles n'avait que treize ans. Qui exercerait la régence? Une femme « la moins folle femme du monde », la fille préférée de Louis XI, Anne de Beaujeu, au profit de laquelle il avait évincé le duc d'Orléans, marié, d'ailleurs à son corps défendant, à son autre fille Jeanne, malade, disgracieuse et difforme. Le choix du feu roi fut confirmé quatre mois plus tard par les Etats généraux réunis à Tours. Les Bretons n'étaient pas représentés à ces Etats; ils vinrent, en une ambassade officieuse, s'aboucher avec la régente; mais ils avaient reçu la mission d'entrer secrètement en pourparlers avec le duc d'Orléans déçu et avec l'ambitieux duc de Bourbon. Landais sut jouer son double jeu. Mais, à la fin, démasqué, il dut quitter Tours précipitamment.

Ses adversaires bretons avaient relevé la tête. Tous les grands seigneurs, le prince d'Orange, le maréchal de Rieux et son beau-frère le comte Louis de Rohan, avaient juré de ne s'accorder de repos que lorsque Landais se serait rendu à merci. Ils envahirent le château de Nantes, le 7 avril, en exigeant que le duc leur livrât Landais. Il s'était sauvé par une porte dérobée, en apprenant cet assaut, de sa résidence de La Pabotière, « et toute la nuit, à beau pied, seul, ne cessa de fuir et de cheminer jusqu'à ce qu'il eût trouvé un paysan qui le rendit au château de Pouancé en Anjou, appartenant au duc d'Alençon ».

A son appel pathétique accoururent Dunois et le duc d'Orléans, devenu l'ennemi de la régente, et, parce que factieux, l'ami du duc de Bretagne; peut-être même deviendrait-il, dans un avenir encore incertain, le mari d'Anne de Bretagne, âgée seulement de sept ans, alors qu'il en avait vingt-deux. Mais elle était déjà « belle et bien conditionnée », et le projet de leur future union ne manqua pas d'être formé.

Les meneurs de la révolte s'étaient réfugiés dans Ancenis. Une ordonnance de François II les proclama coupables « d'infidélité, félonie, rébellion, désobéissance et déloyauté ». Ils recoururent à Anne de Beaujeu, dont ils implorèrent l'entremise. Elle échoua dans ses efforts de conciliation. Quatre barons de Bretagne n'hésitèrent pas à signer avec elle, le 28 octobre 1484, le traité de Montargis.

« Nous, Jean, Seigneur de Rieux, maréchal de Bretagne, Jean du Perrier, Sire de Sourdéac, Pierre de Villebranche, sire de Brond, Jean Le Bouteiller, sire de Maupertuis, avons juré et promis, jurons et promettons par la foi et serment de notre corps, la léauté, obéissance et service que nous devons au roi, notre souverain seigneur, que, le cas supposé advenu, nous mettrons nos corps et nos biens, et emploierons tous nos amis, alliés et sujets, et toute notre puissance au service dudit notre Souverain seigneur, de la duché et pays de Bretagne, après le trépas du duc qui est de présent, en défaut d'hoir mâle descendant de lui, et aussi que notre dit souverain seigneur nous tiendrons et réputerons pour notre naturel seigneur et duc de Bretagne. »

Au reste, les signataires n'avaient pas oublié des clauses qu'on pourrait appeler de style, concernant les impôts, la justice, et leurs services en cas de guerre. Ces dissidents constituèrent alors une nouvelle ligue contre laquelle François II rassembla ses troupes. Le combat n'eut pas lieu faute de combattants : les seigneurs bretons refusèrent de s'entretenir. La Bretagne était suffisamment meurtrie.

Landais serait le bouc émissaire et la victime expiatoire. Le peuple de Nantes, excité contre ce parvenu, qui méritait de lui plus de justice, se joignit aux barons, prit les armes et se porta à l'assaut du château ducal. Le comte de Foix, beau-frère de François II, le

conjura de céder : « Monseigneur, je vous jure que j'aimerais mieux être prince d'un million de sangliers que de tel peuple que sont vos Bretons. Il n'y a pas à balancer, il faut livrer votre trésorier, ou le péril est extrême. » Le duc livra Landais « en recommandant de lui administrer justice et en disant que si grand que fût le cas que son trésorier avait commis, il lui donnait sa grâce et ne voulait point qu'il mourût ». Une commission, présidée par le chancelier, retint à la charge de l'inculpé ses malversations et ses crimes, dont le plus abominable était la mort de Chauvin. Il fut condamné à l'unanimité et pendu au gibet de Nantes le 19 juillet 1485.

Une pacification générale s'imposait. Par un traité signé d'abord à Nantes, puis à Bourges le 2 novembre 1485, Charles VIII et François II, qui n'avait pas résisté aux exhortations de Lescun et de Jean de Châlons, se promirent « paix perpétuelle, bonne et vraie union, respect des droits et libertés, alliance réciproque contre leurs ennemis ».

Mais ce mot d'ennemis n'était-il pas un pot au noir, une bouteille à l'encre ? Dans son duché même, François II ne comptait pas seulement des amis. Parmi « les seigneurs, dames et gentilshommes du pays de Bretagne », frétilaient des partisans du roi de France, gros brochets aux écailles irisées appâtés chaque année au prix de vingt-cinq mille livres. Le maréchal de Rieux, à lui seul, en engloutissait douze mille; trois mille rassasiaient

François de Laval, Louis de Rohan et le vicomte Jean de Coetmen. Huit autres prébendiers se contentaient des reliefs. François II, s'il ignorait les sommes, n'ignorait pas ses ennemis intimes.

Contre ces dissidents présomptifs, il organisa son duché. Trop d'affaires restaient en souffrance devant la Commission judiciaire de ses Etats, Parlement au petit pied. En 1485, le duc avait institué une manière de Parlement qui serait plutôt des « Grands Jours » et siégerait à Vannes pendant deux mois environ, de la mi-juillet à la mi-septembre le plus ordinairement. Mais son but était atteint : au-dessus des justices seigneuriales, la justice ducal s'affirmerait diligente, stricte, impartiale et sereine. L'année suivante, c'est à ses Etats qu'il résolut de recourir, point pour obtenir d'eux un assentiment habituel et banal, mais pour les dresser contre ses adversaires de Bretagne et contre ceux de tous autres lieux en France. Il les convoqua à Rennes. Il n'avait pas d'héritier mâle. Le traité de Guérande avait réservé les droits des Penthièvre; le testament de François I<sup>er</sup> ne les avait pas infirmés. Si le roi de France les avait acquis, ce n'était pas pour s'en laisser déposséder. Or le duc entendait transmettre sa succession à ses filles. Les Etats, contre toute attente unanimes, puisqu'y siégeaient les signataires de l'impertinent traité de Montargis, approuvèrent l'ordre de succession voulu par leur duc, et proclamèrent qu'Anne et

qu'Isabeau, ses filles, seraient, à sa mort, souveraines légitimes du duché de Bretagne, dont leurs futurs époux deviendraient, par elles, les légitimes souverains.

Le beau baiser Lamourette et l'audacieux défi à la régente! François II s'était prémuni contre tout événement. Non content de se rapprocher d'Henri VII d'Angleterre, il avait promis à Maximilien la main d'Anne, l'aînée de ses filles, maintenant âgée de neuf ans, et conclu avec lui une alliance défensive et offensive. C'est l'offensive que prit incontinent, en février 1486, le roi des Romains; mais il subit un échec en Artois. Quant au marieur par intérêt, dangereusement malade, il n'avait pu opérer en faveur de son futur gendre du moment aucune diversion; peut-être ne l'eût-il point osé. Anne de Beaujeu était accourue à Tours où elle serait plus sûrement informée et pourrait, de plus près, préparer une intervention armée en Bretagne. Bien lui en avait pris, car dès que le duc fut redevenu ingambe, il forma une ligue, une nouvelle Ligue du Bien public, sans nul doute, dans laquelle s'amalgamèrent le duc de Lorraine, les comtes de Foix, de Dunois et d'Angoulême, et dont l'archiduc d'Autriche et lui-même demeuraient les animateurs. Mais quels étaient, parmi ces alliés, ceux qu'un même intérêt guidait, ceux qu'animait un même esprit?

Tout ligueur qu'il fût et prêt à ceindre l'épée, François II ne négligea pas tout



d'abord de négociier. Il se leurrait; après la déclaration des Etats, les ponts étaient coupés. L'entrevue d'Amboise ne pouvait être que vouée à l'insuccès. Dunois, âme damnée du duc Louis d'Orléans, accumulait les obstacles. Louis d'Orléans, requis par la régente de rejoindre la Cour, piqua des deux vers cette Bretagne, « retraite ordinaire des princes quand ils étaient en discord avec le roi ». Dunois courut l'y rejoindre. Agglutinés aux seigneurs factieux venus de France, ils constituèrent au duc François II une impressionnante et ambitieuse garde. Vainement les seigneurs bretons qui avaient siégé aux Etats signalèrent l'imminence des représailles françaises; ils essayèrent affronts et rebuffades. Plus de soixante d'entre eux allèrent se grouper à Châteaubriant autour de Françoise de Dinan, comtesse de Laval, et, par son faste, presque reine; le baron d'Avaugour, fils naturel du duc François II, les y rejoignit.

L'armée royale, forte de six mille hommes, entra en Bretagne les derniers jours de mai 1487. Tout pillage lui avait été interdit et toute agression contre François II; elle devrait se retirer dès que le duc d'Orléans, le prince d'Orange, Dunois, Comminges et « leurs gens » seraient sortis de Bretagne. Après avoir occupé La Guerche, Redon et Malestroit, elle emporta Ploërmel. Le 5 juin, Vannes capitula. Le duc était allé s'enfermer dans Nantes. L'armée royale vint l'y investir. Le siège allait durer sept semaines.

François II appelait éperdument au secours. Sur l'échiquier breton, il prétendait faire le roi de France échec et mat grâce à maints cavaliers qui accourraient à son aide pour l'amour d'une dame de dix ans. Le sire d'Albret, arrière-petit-fils du duc Jean IV et veuf de Françoise de Blois, fille de Guillaume de Blois-Penthièvre, descendant de Charles de Blois, qui était âgé de quarante-sept ans pour le moins, et père de sept enfants légitimes, sans compter les bâtards, serait entré en lice bon premier si la régente ne l'avait, en Guyenne, obligé à une prompte retraite. Maximilien d'Autriche, âgé de vingt-neuf ans, aurait aidé « pour le grand désir qu'il avait, lui aussi, de parvenir au mariage avec Anne », à disloquer l'armée de France, si ses quinze cents hommes et lui, débarqués à Saint-Malo, ne s'étaient attardés à goûter dans Rennes d'autres délices de Capoue. Le duc d'Orléans, « travaillait pour lui et avait l'intention de répudier sa femme, qui estoit sœur du roi, pour poursuivre ladite dame Anne », mais était dépourvu d'une armée à lui propre. Le roi d'Angleterre tenait en réserve un soupirant; mais, s'il promettait des troupes, il ne les envoyait pas.

François II, dans Nantes, restait réduit à ses seules forces. Dunois lui amena de Guérande un secours de cinq cents bourgeois, portant une croix noire sur leurs armes. De Guingamp le peuple breton accourut pour le sauver. Le 3 août, violemment assaillis, et sur

terre et de la Loire maritime, les Français se retirèrent en désordre. Vannes et Ploërmel leur furent reprises. Mais l'armée royale tint fermement les places d'Auray, de Dol, de Vitré, de Châteaubriant, d'Ancenis et de Fougères où elle avait établi de solides garnisons. Aussi Anne de Beaujeu, sollicitée, se déroba-t-elle à toutes les tentatives d'accommodement : « Le roi n'a point de compagnon; puisque l'on s'est mis si avant, il faut qu'il continue. »

Elle était tenace en ses résolutions. Des actes corroborèrent ses paroles. Cités devant la Cour des Pairs présidée par le roi, alors âgé de dix-sept ans, le duc d'Orléans et le duc de Bretagne y furent condamnés pour « lèse-majesté, apertes rébellions, désobéissance, guerre ouverte et autres grands crimes ». Une armée fut formée à Tours et placée sous le commandement de Louis de la Trémoille, un général de vingt-sept ans, à la fois prudent et réfléchi, mais prompt à la décision qui force la victoire, et qui mérita le nom de Chevalier sans reproche; elle comptait douze mille hommes, dont cinq mille Suisses. La Trémoille laissa à François II l'enivrante satisfaction de s'emparer des villes fortes du vicomte de Rohan, allié de la France; il importait de ne pas user inutilement une armée; on reprendrait, le moment venu, La Chèze, Rohan et Josselin : le vicomte était en Bretagne un ami loyal et sûr. En attendant, les bombardes et les « bastons » chargés de bou-

lets de fer de La Trémoille eurent promptement raison de Châteaubriant et d'Ancenis.

Le duc sollicita une trêve d'un mois : ses volontaires tenaient « à aller dire des nouvelles à leurs femmes », et lui-même escomptait toujours un secours venu d'Angleterre. Son armée, du reste, ne constituait pas une force méprisable, grossie qu'elle était de huit cents lansquenets allemands, reliefs de la petite armée de Maximilien, et de trois cents Anglais, survivants des sept cents qui l'avaient secouru malgré Henri VII Tudor. Alain d'Albret, par voie de mer, lui avait amené plus de trois mille Gascons et Castillans. Avec l'argent de sa couronne qu'il avait mise en gage, avec un emprunt forcé et un impôt nouveau que lui avaient consenti ses Etats, il avait pu réunir sept mille gentilshommes et francs archers. Confiant, il souriait à la victoire.

Le 28 juillet 1488, ses onze mille cinq cents hommes se trouvèrent face à face avec les douze mille de La Trémoille auprès de Saint-Aubin-du-Cormier. L'armée ducale fut écrasée sur « un charnier » où elle laissa six mille de ses soldats. Rohan courut prendre Dinan; La Trémoille entra dans Saint-Malo.

En toute hâte, il fallait terminer cette guerre, « qui était presque une guerre civile ». Charles VIII reçut près d'Angers, au château du Verger, demeure de Pierre de Rohan, sire de Gié, une députation envoyée par le duc François II « vassal et parent ». Le traité fut

signé le 19 août 1488. Le duc s'engageait à éloigner du duché les princes et tous les étrangers qui s'étaient « mêlés de la guerre contre le roy » ; il ne marierait pas ses filles sans l'avis et agrément du souverain ; Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin seraient remis en garantie au roi dont les droits sur la succession ducale seraient réservés pour le cas où le duc décéderait sans enfant mâle.

Trois semaines plus tard, le duc François II mourait à Couéron « chargé d'ennuy, vieillesse et mélancolie ». Chargé ! C'est pourtant bien à la légère qu'il avait compromis son duché presque irrémédiablement. « Les plaies profondes de l'Etat saignaient. Les forces de la nation étaient épuisées... les peuples foulés, la noblesse découragée, les campagnes désolées et l'épargne sans argent. On faisait les paiements avec des pièces de cuir marquées d'un point d'argent au milieu. »

C'était grande pitié au duché de Bretagne.

### TROISIEME PARTIE

PRÉLIMINAIRES DE L'UNION. — LES DEUX MARIAGES D'ANNE DE BRETAGNE.

En septembre 1488, à la mort du duc François II, la question de la succession à la Couronne ducale de Bretagne apparaissait délicate et épineuse. Les droits reconnus par le testament du duc François I<sup>er</sup>, affirmés par le Parlement de Paris, achetés par le roi de France à une héritière des Blois Penthièvre, avaient été finalement garantis à Charles VIII par le traité du Verger. Par contre, François II, deux années avant la signature de ce traité, avait obtenu de ses Etats de Bretagne qu'Anne et Isabeau, ses filles, deviendraient souveraines légitimes du duché et transmettraient cette souveraineté au mari qu'elles choisiraient. Or le traité stipulait que ces deux futures petites-duchesses ne seraient pas mariées sans l'avis et agrément du roi de France.

Les maris ne manquaient pas. Ils se tenaient, comme fruits mûrs, à point ou précoces, vers la main d'Anne, l'aînée des filles de François II, qui, en septembre 1488, âgée d'onze ans et huit mois, eût revêtu avec plus d'opportunité la robe d'une communiant que celle d'une mariée. Le premier prétendant, c'était Maximilien d'Autriche, veuf depuis six

ans de Marie de Bourgogne. Trente et un ans. François II avait promis à cet homme considérable et « le mieux faict de son temps » sa fille en fleurs. Il l'avait promise aussi, avec moins de spontanéité admirative, sans nul doute, à Alain d'Albret, « tout amour et toutes fureurs », autre veuf, et père innombrable, quinquagénaire, laid, « chauve, chassieux, les traits tout bourgeonnés », mais qui s'était battu comme un lion pour la Bretagne et dans les veines duquel coulait le sang des anciens ducs. Peut-être, à défaut de promesse, avait-il murmuré des propos fallacieux à l'oreille du duc d'Orléans, premier prince du sang français, âgé de vingt-six ans, malencontreusement pourvu d'une femme contrefaite, mais champion forcené du duc contre la France, et qui, dans la tour du château de Bourges où ses ressentiments l'avaient fait incarcérer, méditait, qui sait ? sur un amour d'adolescent pour une fillette, mais plus sûrement sur ses erreurs et ses volte-face politiques. Un seigneur breton, le vicomte Jean de Rohan, dont la femme, fille du duc François I<sup>er</sup>, appartenait à la branche aînée des descendants de Jean IV le Conquérant, alors qu'Anne ne représentait que la branche benjamine, rêvait d'Anne pour l'un ou l'autre de ses fils qui avaient, l'un treize, l'autre douze ans. Mais ce seigneur breton était un allié fidèle de la France et se prodiguait ardemment pour elle dans les combats; ne rêvait-il pas de l'irréalisable ? Derrière ces préten-

dants, timidement, essayant de s'insinuer, se profilaient un infant de Castille et un York, prince de Galles, ou, si ce dernier mourait, le second fils du roi d'Angleterre Edouard le Voluptueux.

Le roi de France Charles VIII, qui avait dix-huit ans, se désintéressait d'Anne, à laquelle d'autres, en Bretagne aussi bien qu'en France, s'intéressaient pour lui. Ces amis du roi savaient pertinemment que ce n'était point seulement la petite duchesse qui était désirable, même à moins de douze ans, mais un grand et beau duché. « Cette duchée de Bretagne n'était-elle pas l'une des plus belles de la chrétienté ? La succession de Bretagne était une question européenne. »

Aussi, autour de chacun des prétendants chaleureux ou transis, en Bretagne, en France et en Europe, une cabale évoluait-elle et s'ingéniait-elle à intriguer ?

En Bretagne, la petite duchesse est chamberée par le tuteur que le testament lui a assigné, le maréchal de Rieux, et par sa gouvernante, Françoise de Dinan, comtesse de Laval, qui descend de la maison d'Albret; ces Laval sont de haute lignée; aux Etats de Bretagne de 1451, ils ont disputé la préséance aux Rohan. Le soupirant que tous les deux patronnent, c'est Alain d'Albret, le quinquagénaire. Rieux est ambitieux et avide; la comtesse se plaît aux manœuvres artificieuses et subtiles de la politique; il a le cœur bon; elle a de l'intelligence, de l'esprit et des lettres.

Mais Anne ne dépend pas seulement d'eux. Le conseil de tutelle réunit d'Albret, Dunois, Comminges, et le chancelier Philippe de Montauban; ses opinions sont discordantes, comme, au sein de la Bretagne, celles des gentilshommes. D'Albret, Rieux et Comminges forment un trio harmonisé; Dunois a cause liée avec le prince d'Orange qui fut partisan du duc François II comme le duc d'Orléans, et qui, comme lui, est emprisonné, parce qu'ils ont combattu pour la Bretagne; enfin Philippe de Montauban demeure le fier, sûr et fervent soutien de la petite duchesse. Sans lui, elle serait plus que chambrée, annihilée. Et dupée. Rieux et Françoise de Dinan ont, en son nom, rédigé une procuration et demandé au pape une dispense pour qu'elle puisse épouser Alain d'Albret, son cousin un peu mieux qu'à la mode de Bretagne. Philippe de Montauban veille. Par ses soins, le 14 décembre, un acte est dressé dans lequel Anne dénonce la promesse de mariage en faveur de d'Albret qui a été extorquée à son père, prétend-elle, par violence morale.

Une épidémie qui décimait la population nantaise servit de prétexte opportun au chancelier pour emmener la Cour à Redon. Il y reçut la nouvelle de sa révocation. Sans épiloguer, on se hâta de revenir à Nantes, Anne en croupe derrière Dunois. Les portes de la ville étaient fermées; Anne serait autorisée à entrer seulement avec une escorte de ses officiers et de dix archers. Les épées frémirent

dans les fourreaux. Anne en référa aux bourgeois de Nantes; dociles à son appel, ils vinrent, eux aussi, donner du nez contre les portes hermétiques. Mais deux notaires apostoliques enregistrèrent une seconde protestation de la duchesse, qui se refusait farouchement à épouser d'Albret. Puis, cédant aux instances d'une députation des habitants qui était venue lui offrir asile et protection, elle courut à bride abattue à Rennes, « le chef de la duchée ».

Après des portes closes menaçantes, des portes qui accueillent et s'ouvrent d'elles-mêmes. Le 9 février 1489, Anne, reçue avec des transports de joie, pénètre dans la ville par la porte Mordelaise; le lendemain, la couronne ducal est posée sur son front volontaire. L'enthousiasme éclate, rebondit sur les murs, va éveiller de lointains échos. Nantes l'entend et insulte Rennes; les deux cités ducal se défient; chacun des partis décoche à l'autre l'épithète de factieux. Une fois de plus, les Bretons songent à s'entre-déchirer.

Quelle sera l'attitude de la France? Deux semaines après la mort de François II, le roi avait envoyé à Nantes une ambassade qui avait exposé ses vues. Rien, à son sens, ne devait être livré ni à l'improvisation impulsive ni au hasard. Il existait un traité du Verger; Charles VIII entendait qu'il fût observé. Mais il prétendait aussi qu'il devait être complété. Les étrangers n'avaient pas tous été expulsés de Bretagne; le traité l'exi-

geait; le roi l'ordonna. De même, puisque le traité contenait une clause où étaient reconnus les droits que Louis XI avait acquis des Blois-Penthièvre, le roi demandait qu'Anne de Bretagne ne prit point le titre de duchesse avant une décision arbitrale. Enfin, il ajoutait au traité un avenant en requérant Anne d'accepter sa tutelle. La réponse avait été nette et péremptoire : on s'en tenait au traité du Verger ; le maréchal de Rieux demeurerait le tuteur que le feu duc avait désigné.

Or toutes les décisions du feu duc n'avaient pas agréé à toute la Bretagne. Dès la mort de François II, le vicomte de Rohan était entré en campagne. De hauts seigneurs l'assistaient, dont les plus notoires étaient le comte de Laval, le baron d'Avaugour, fils naturel de François II, Maurice du Méné, capitaine des gardes, l'amiral de Bretagne et le vicomte de Coëtmen, si prompt à changer son épée de flanc. Etat-major breton, troupes bretonnes et troupes françaises. Rohan s'entraîna en attendant l'aide directe du roi; il enleva Pontrioux et Châteaulin-sur-Trieux. Il n'attendit pas longtemps. Le 11 décembre, Charles VIII déclarait la guerre. Un mois après, douze mille hommes parcouraient la Bretagne, cueillant les places fortes, Moncontour, Guingamp, que Rohan avait vainement assiégé cinq mois plus tôt, Morlaix, Carhaix, Concarneau, et entraient dans Vannes huit jours après le couronnement de la duchesse. Toutefois, les paysans ne cessaient de harceler

l'armée française. Rieux s'installait dans une forte position sur la rive gauche de la Vilaine. Enfin, aux derniers jours du mois de mars, un corps de six mille Anglais débarqua à Morlaix. La duchesse s'était engagée à remettre au roi d'Angleterre, qu'elle appelait « son bon père » et qui la traitait de « très chère et très aimée cousine et bonne fille », deux places de sûreté, et à ne pas se marier sans son consentement. Quel imbroglio! Et quelles palinodies!

Refoulée de tous les points qu'elle avait occupés, l'armée française dut aller se concentrer à Dinan. Après l'Angleterre, l'Espagne entraînait en lice; le roi de Castille dépêchait deux mille Espagnols. Après l'Espagne, l'Autriche; des auxiliaires allemands, se glissant entre Dinan et Saint-Malo, poussèrent jusqu'à Châteauneuf. En juillet, il ne restait aux mains des Français que Fougères, Saint-Aubin, Dinan, Saint-Malo et Brest.

A la Cour de la duchesse, on triomphait. Mais on s'entre-choquait. Le maréchal de Rieux, depuis le conflit entre Rennes et Nantes, n'avait pas pardonné à sa pupille insubordonnée. Elle le payait de la même monnaie. Quand le roi d'Angleterre les invita à se réconcilier, elle déclina ses bons offices : ces Anglais s'imaginaient-ils qu'ils feraient longtemps encore la loi en Bretagne? A la fin, leurs exigences lui pesaient. Mais de quelle force disposait-elle pour les chasser par les épaules? Pendant ce temps, Charles VIII s'em-

ployait à détourner d'elle Maximilien; il y réussit : un traité fut signé à Francfort le 22 juillet; mais sa double face grimaçait. Certes, il libérait des troupes françaises les places de Bretagne qu'elles détenaient; mais il « maintenait en neutralité » les quatre villes, Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin que le traité du Verger avait remises au roi en garantie de ses droits sur la succession du duché; et il se prononçait en faveur de la sentence arbitrale que le roi avait réclamée pour décider de la consistance de ces droits, en stipulant qu'elle devrait être rendue avant qu'une année se fût écoulée. Rieux accusa le traité d'être « subtil et rusé »; il éleva une vive protestation. Anne signa. Médiocre traité vaut mieux que mauvaise guerre.

De la guerre et des gens de guerre, les villes et les campagnes bretonnes étaient excédées. Errant par bandes délirantes à travers le pays, les manants pillaient et incendiaient; la Cornouaille tout entière s'était insurgée; Yann réincarnait les Jacques d'antan; il fallut exterminer par milliers ces paysans affamés. Il en fut tant tué « sur le chemin de Pont-l'Abbé, près de la Baignière », qu'un pré, « depuis ce temps, a gardé le nom de Prat-ar-Mil-Gof, c'est-à-dire « Pré de mille ventres ». Anne, apitoyée, résolut de « mettre ordre à tous les maux qui fondaient sur son pauvre peuple ». Par quel moyen? « Plus un seul sol en l'Espagne. » Elle vendit ses bijoux, engagea ses

domaines, emprunta aux bourgeois, émit une monnaie de bas aloi.

Mais la guerre impie recommençait. A Nantes, Rieux prenait figure de rebelle. Il alla, en mars 1489, assiéger dans Guérande, sans réussir à enlever la ville, le chancelier Philippe de Montauban; au début de 1490, il assaillit La Chèze et Machecoul. Coûte que coûte, il imposerait à la duchesse son soupirant quinquagénaire. Anne s'obstinait et, butée, déclarait que « plus tôt elle se rendrait religieuse ». Une bataille se serait engagée devant Pontivy entre les Bretons de Rieux et les Bretons de la duchesse si les Espagnols ne s'étaient interposés. Que d'étrangers mêlés à ces querelles bretonnes, Anglais, Espagnols et Autrichiens! Pourquoi ne point pactiser avec les Français?

Que vont conseiller à la duchesse ses Etats de Bretagne qu'elle convoque à Vannes? Rieux est dégoûté d'une tutelle nominale constamment battue en brèche; qu'on l'en décharge! Contre espèces sonnantes, s'entend, une pension annuelle de douze mille livres, et cent mille écus d'or payables en dix ans. Il réclame aussi une place au festin pour ses soutiens fidèles qui, toutefois, crispent des doigts moins crochus. Françoise de Dinan n'exigera pas de pension; cent mille écus, pas une livre de plus. D'Albret témoignera d'un désintéressement égal à celui de la gouvernante, pourvu qu'on lui promette qu'un de ses fils épousera la sœur de la duchesse, Isabeau. Les Etats épuisent le



calice. Ils approuvent tous les impôts que la duchesse avait établis; ils lui en consentent un nouveau. Le sens politique s'est réfugié dans les Etats. Tout, pourvu que la Bretagne s'unisse, et pour qu'unie, elle jouisse de la paix. Que la Bretagne puisse enfin travailler, prospérer et vivre!

Anne a entendu ce vœu universel. Aux Ponts-de-Cé, elle entre en négociations avec l'Angleterre, avec l'Autriche, avec l'Espagne et avec la France. Ses ambassadeurs demandent à Charles VIII que le traité de Francfort devienne une réalité; le roi objecte qu'il reste en Bretagne « des étrangers », Allemands et Anglais; ils rétorquent que la duchesse est démunie d'argent et ne saurait les rembourser de leurs dépenses. Pendant qu'ils discutent avec le roi de France, ils s'abouchent avec les ambassadeurs de Maximilien; Charles VIII se mêle à leurs entretiens. Le 15 octobre 1490, un traité, qui prend le nom de traité d'Ulm, réédite le traité de Francfort.

Ces événements se déroulent sur la scène. L'intrigue principale se poursuit dans les coulisses. Là, la duchesse Anne, Maximilien, le roi d'Angleterre, et Ferdinand d'Aragon, se sont entendus comme compères en foire. La duchesse, ses représentants, plus exactement, appréhende l'annexion de son duché; les trois souverains, qui souhaitent une France amoindrie, promettent, en cas de guerre, chacun une armée dans les six mois. Le 27 octo-

bre, dans les coulisses, les signatures sont échangées.

Au reste, depuis huit mois, il y a déjà anguille sous roche. Le 20 mars, trois envoyés de Maximilien ont élu domicile dans Rennes. Ils ont reçu mission de négocier le mariage de leur maître, qui a trente ans, avec la duchesse, qui n'en a pas encore quatorze. Les Etats, réunis à Vannes en décembre, apprennent qu'un contrat a été signé qui garantit les droits et libertés de la Bretagne, la sécurité des habitants et l'intégrité des finances. Le 19 décembre, en présence de la comtesse de Laval et des envoyés du roi des Romains, Anne étant étendue dans un lit, le maréchal de Cour Wolfgang de Polham « mignon du roi des Romains » qui, comme son maître, porte beau, s'avance, la procuration de Maximilien en main, et glisse dans le lit sa jambe nue. Le mariage a été célébré sans apparat; c'est l'évêque de Rennes qui l'a béni. A Paris, la Cour s'émeut : tout ce qu'a échafaudé si subtilement et si laborieusement Louis XI s'écroule; le peuple en fait des gorges chaudes. Le sire d'Albret reste pantois de la nasarde. Mais il n'est plus possible de douter : un acte de la fin de 1490 commence ainsi : « Maximilien et Anne, par la grâce de Dieu, roi et reine des Romains, ducs de Bretagne, à notre bien-aimé et féal conseiller Jehan de l'Epinay ».

Ne plus douter; mais agir. La Cour de France et Alain d'Albret ne pouvaient manquer d'unir leurs déconvenues. Charles VIII

s'éleva contre la violation de la clause du traité du Verger qui n'autorisait un mariage qu'avec son assentiment. Puis il prêta l'oreille aux étranges propositions de d'Albret; le roi lui pardonnerait, augmenterait le capital et les rentes que lui avait consentis la duchesse, et lui promettrait la main d'Anne ou pour lui-même, qui ne désarmait pas, ou pour un de ses fils. En retour, d'Albret lui livrerait Nantes. Cette entreprise fut menée à bonne fin, par une ingénieuse et pittoresque traîtrise, en l'absence du maréchal de Rieux qui « chassait aux bêtes pour son ébat », et de la comtesse de Laval. Le 4 avril 1491, le roi entra solennellement dans la ville. Déjà ses troupes occupaient Vitré, Saint-Aubin, Dol, Saint-Malo la Fièvre, et Brest la Lointaine. La duchesse s'était jetée dans Rennes, où elle continuait à attendre un secours anglais qui arriva fin mai. Le duel Nantes-Rennes recommença. Au premier engagement, Nantes prit le dessus. Pacifiquement d'abord : le roi avait remis aux contribuables de « notre pays et duché de Bretagne » tous les fouages qu'ils devaient à la duchesse par lettres adressées « à notre amé et féal conseiller, Jean-François, notre général des finances en notre pays et duché de Bretagne ». Ensuite, à main armée : Louis de la Trémoille emporta Guingamp d'assaut. Qui tenait Guingamp était réputé tenir la Basse-Bretagne.

L'essentiel était d'entrer dans Rennes. Anne, tout entourée qu'elle fût d'Allemands, d'An-

glais et d'Espagnols, ne vit venir à son aide ni le roi d'Angleterre, ni Maximilien, son premier époux et son dernier espoir, qui était démuné de troupes et de pécune. Faute de solde, les mercenaires étrangers se mutinèrent; plus d'argent, et bientôt plus de pain. La Trémoille resserra le blocus.

Charles VIII s'ingéniait. Après avoir nommé le vicomte de Rohan lieutenant-général en Basse-Bretagne, après avoir, malgré Anne de Beaujeu, ouvert les portes du château de Bourges à Louis d'Orléans pour l'instituer avocat de la cause royale dans le duché et auprès de la duchesse de Bretagne, il convoqua, le 27 octobre 1491, les Etats à Vannes en déléguant des commissaires pour l'y représenter. Enfin, il se découvrit et joua franc-jeu : Anne ne consentirait-elle pas à l'épouser? La duchesse se cabra. Mais Louis d'Orléans, avocat passionné bien que ses pensées ne lui vinsent pas du cœur, avait rallié tous les personnages qui, dans l'entourage d'Anne, comptaient ou avaient compté : Dunois, le prince d'Orange, le maréchal de Rieux et la comtesse de Laval, à moitié conquis par avance. Ils pressèrent la duchesse. Elle s'indigna. Il fallait redoubler d'invention et de détours : pourquoi n'épouserait-elle pas un cousin du roi, Louis de Luxembourg, ou le duc de Nemours, ou le comte d'Angoulême? Le roi déposerait dans la corbeille de mariage cent mille écus d'or. Elle répondit : « Je suis mariée. » Elle ajouta : « Si mon mari mourait, je n'épouserais qu'un

roi ou un fils de roi. » Elle conclut : « Je veux rejoindre Maximilien. »

Charles VIII n'insiste plus. Le blocus est levé. Une Convention est signée, le 15 novembre 1491, dans les faubourgs de Rennes. Mieux. Le roi se montrera bon prince. La duchesse sera autorisée à traverser la France, elle recevra cent vingt mille livres tournois, dont soixante mille pour son voyage; les mercenaires seront payés et congédiés; hors de France et de Bretagne, les étrangers! Quant à la Bretagne, ses franchises, privilèges et libertés seront respectés. Enfin, le traité de Francfort du 22 juillet 1489 ne restera pas plus longtemps lettre morte : vingt-quatre arbitres de haut rang, avant qu'une année soit écoulée, décideront des droits du roi à la succession du duché de Bretagne. Rennes, ville neutre, sera gouvernée par le prince d'Orange, nommé lieutenant général.

Anne s'enfonce dans ses méditations. Peut-être craint-elle, en s'éloignant, d'abandonner aux envahisseurs son duché, sinon sans défenseurs, du moins sans animatrice. Elle n'apporte aucun empressement à bénéficier du sauf-conduit qui lui a été accordé! Elle médite, mais se lamente aussi : « Maximilien, tu n'as pas fait ton devoir en mon endroit, ny de cœur de prince que tu es, m'ayant laissée en proie. » Elle s'écrie : « Tu m'as abandonnée à la nécessité. » Quelle nécessité? Elle se révolte : « Prendre mariage d'un homme qui m'a si maltraitée! » Mais elle est harcelée,

circonvenue; on la supplie : « ne mettra-t-elle point son pays en paix et sa personne en aise? »

Or, voici que, de même que Louis XI avait éprouvé le besoin de venir accomplir un pèlerinage à Saint-Sauveur-de-Redon, de même Charles VIII, « ce maudit sieur le roi de France », ressent l'envie d'aller s'agenouiller devant Notre-Dame de Bonne-Nouvelle dont le sanctuaire est situé, par un providentiel hasard, en avant des murs de Rennes. L'envie le mène dans Rennes, « sans gens d'armes ». Trois jours et trois doigts de cour, le voilà fiancé. Les fiançailles publiques ont pour cadre une chapelle; le duc d'Orléans, Anne de Beaujeu, le prince d'Orange, Dunois et Philippe de Montauban sont témoins. Puis le roi s'éloigne. Il faut obtenir du pape des dispenses. Anne est mariée à Maximilien par fondé de pouvoirs; le roi doit renvoyer à ce mari *in partibus* sa fille, Marguerite d'Autriche, à laquelle il est fiancé depuis près de neuf ans. Le pape accorde les autorisations nécessaires. Plus tard, il modifiera, après avoir prêté à une légende une oreille complaisante, la dispense consentie pour le mariage en y ajoutant cette mention : « S'il n'y avait point eu d'enlèvement. »

Il a été convenu que le mariage serait célébré le 6 décembre, à Langeais. A la fin de novembre, la duchesse quitte Rennes. Le chancelier Philippe de Montauban, le sire de Pontbriand, le grand maître d'hôtel de Coëtquen

et six notables bourgeois l'accompagnent. Au jour dit, l'évêque d'Angers, confesseur du roi, célèbre la messe, et Louis d'Amboise, évêque d'Albi, bénit l'union solennelle. La duchesse, qui touche à ses quinze ans, fraîche et rose, teint blanc, yeux clairs étincelants de fierté joyeuse, a grand air dans sa robe de drap d'or fourrée de zibeline et rehaussée de dessins d'or en relief. Les deux époux passent un mois en Touraine; une fleur de plus dans le jardin de la France.

Le 8 février 1492, ils arrivent à Saint-Denis pour le couronnement. Anne, « coiffée en cheveux, vêtue d'une robe de damas blanc », est ravissante. Le 9, le Parlement, la Chambre des comptes, les échevins, viennent de Paris à sa rencontre. Aux carrefours ont été élevés des « escharffauts et pavillons encortinés » où, sur les fins bougrans « my partis rouge, blanc et vert » des personnages allégoriques traduisent l'allégresse populaire. Elle s'avance, par les rues tendues de hautes tapisseries; deux hacquenées couvertes d'un velours cramoisi où s'entrelacent un C et un A tout en or la portent dans sa litière jusqu'à Notre-Dame où les chants célèbrent une union trop différée que Dieu bénit. Le peuple de Paris acclame et la jeune reine, et la belle province qui s'offrent, et la paix précieuse qui va fleurir. En Bretagne, l'allégresse éclate. A Rennes, le vin coule, les feux de joie flambent, les couples tournoient, les rondes ondulent et modulent les doux et berceurs refrains ancestraux.

Que d'autres fassent la guerre; toi, heureuse Bretagne, marie-toi. La Bretagne ne s'est pas mariée sans contrat. Un contrat signé en présence des princes, seigneurs, prélats et chanceliers des deux Cours. « Au cas que Madame Anne meure avant le roi, notre seigneur, sans enfants légitimement engendrés dans leur mariage, elle cède et transporte dès à présent comme pour lors, au roi, notre seigneur, tous les droits de propriété, de possession et de domaine, noms, raisons et obligations appartenant à ladite dame, constituant comme elle constitue, pour plus de force, dans tout ce qui est dit ci-dessus, le roi, notre seigneur, son procureur perpétuel, comme en une chose à lui appartenant, corroborant et fortifiant, en tant que besoin, le droit du roi notre seigneur, sur ce qui est précédemment énoncé, sans préjudicier en rien ni déroger à son droit. »

Par réciprocité, un autre article prévoyait le cas où le roi mourrait le premier et sans laisser d'enfants. Le roi cédait à Madame Anne tous ses droits sur la Bretagne, à condition que sa veuve se remarierait avec le nouveau roi ou, « s'il lui plaist et faire se peut », avec le plus proche héritier de la couronne de France. Cet héritier, dans ce cas, serait tenu de rendre au roi toutes les reconnaissances féodales dues à raison de toutes seigneuries, et ne pourrait, non plus que la duchesse, les aliéner, ni les faire passer dans d'autres mains que celles du prince régnant.

Un article n'avait pas été rendu public. II

ne figure, d'ailleurs, ni dans l'acte latin, ni dans l'acte français : « Au cas qu'il y aurait enfans procréés des dits seigneurs et dame, icelle dame jouira et possédera entièrement lesdits pays et duché de Bretagne comme à elle appartenant. » Y porterait-elle « les chausses, et le roi les jupes? »

Des privilèges de la Bretagne, pas une mention. Quelques murmures montèrent jusqu'aux oreilles du roi. Il convoqua les Etats, et déclara que ses sujets de Bretagne ne pourraient être appelés en jugement que devant les juges du pays, et que les impôts continueraient à être levés de la même manière qu'ils l'étaient sous les ducs, ce qui signifie évidemment qu'ils le seraient avec le consentement des Etats.

De ce contrat, ni le peuple de Paris, ni le peuple de Bretagne ne se souciaient au lendemain du couronnement, et c'est sans doute d'une commune voix qu'ils saluaient cette bienfaisante union en l'interprétant comme les Parisiens l'avaient fait dans un de leurs pavillons encortinés.

« Tout premièrement estoit dedens cedit pavillon, à lung des costés, ung personnage nommé *Franc Vouloir*, qui signifioit France, à cause de Fr., et en l'autre costé estoit ung aultre personnage nommé *Seure alliance*, ce qui signifioit Bretagne. Puis il auoit autour aultres personnages, cest assavoir *l'église, noblesse, marchandise et labour*, lesquels personnages se plaignoient lung à l'autre en disant que ne pourraient avoir nul bien tant que

celle guerre qui estoit entre ces deux personnages, cest assavoir entre *Bon (Franc) vouloir et seure Alliance* fut ostée; et soudainement, leurs complainctes parfaites, descendit, par engins faincts, dedans cedit pavillon, ung autre personnage nommé *Paix* qui se vint mettre entre les deux personnages de *Bon (Franc) vouloir et seure Alliance*, et abatit ceste guerre et la foula aux piedz en tel manière qui la tua, et lors, ce voyant, les aultres personnages commencèrent à rendre grâce à Dieu de la venue de ce personnage nommé *Paix*. »

Si le contrat d'un mariage de raison entre la duchesse de Bretagne et le roi de France ne consommait pas l'union du duché et du royaume, il y préluait. La nouvelle reine boitait un peu. C'est lentement, clopin-clopat, que la Bretagne s'acheminait vers la France; mais elle s'acheminait consciemment. Sur le trône, à côté d'un roi chimérique, venait s'asseoir une reine positive et pratique. Déjà ses familiers lui prêtaient un jugement précocé, une intelligence nette, un caractère énergique. Elle était très cultivée; le roi, éduqué à la diable, d'esprit mince et inconséquent, s'était enivré de romans de chevalerie, et son imagination vagabondait. Si les deux souverains se heurtaient, on pouvait lire, sous le front élevé et bombé à la bretonne de la reine Anne, que, butée, elle s'affirmerait indomptable. Toute charitable et miséricordieuse qu'elle se manifestât, on savait déjà

que, à qui l'avait offensée, elle pardonnait malaisément.

Il importait, dès le début de leur règne, que fussent déployées les qualités qui manquaient au roi et dont la reine était l'heureuse détentrice.

Si Alain d'Albret avait enduré une nasarde, c'est un double affront qu'essuyait Maximilien. Toutes les cours d'Europe tressautèrent à la lecture de ses libelles indignés. Mais il n'était pas le seul à rêver de représailles. « Quant Anglais sauront la vérité du mariage de notre princesse, grand amertume leur sera au cœur. » Plus que de l'amertume, de la fureur.

Henri VIII convoqua son Parlement pour en obtenir « une contribution de bienveillance sur les riches et sur les nobles ». Peut-être l'argent lui eût-il suffi? Mais quelques seigneurs bretons réclamaient sa prompte intervention. Le vicomte de Rohan s'était vu supplanter dans la charge de lieutenant-général en Bretagne par l'oncle de la reine, le prince d'Orange. Quelle erreur et quelle imprudence! Les partisans de Rohan ne songeraient-ils pas, appuyés sur l'Angleterre, à le proclamer duc? L'Angleterre n'envoya qu'un petit corps qui débarqua à Tréguier. Les bourgeois s'armèrent; à leur tête, les gentilshommes, après un court engagement, forcèrent les Anglais à remettre à la voile.

Charles VIII se montra enthousiasmé de « la grande loiauté, bonne et vraye obéissance »

de la majorité des Bretons. Aussi réunit-il les Etats. En juillet, à Nantes, il confirma leurs privilèges, c'est-à-dire, en matière de finances, leur droit à payer seulement les impôts qu'ils auraient consentis, et leur droit à appliquer à la défense de la province de Bretagne les « devoirs et billots » qu'ils auraient octroyés, et, en matière de justice, le droit pour les Bretons de n'être jamais jugés hors de leur pays, le Parlement de Bretagne étant reconnu détenteur de la souveraineté juridique.

Pendant ce temps, Henri VIII poursuivait les pourparlers avec Maximilien et avec Ferdinand d'Aragon. La situation de Maximilien ne s'était améliorée en aucune façon; aussi peu d'argent que de troupes. Henri VIII prit le parti d'agir seul. Le 6 octobre 1492, il débarquait à Calais avec vingt-cinq mille hommes et seize cents chevaux; il attaquait vigoureusement la ville de Boulogne, qui, opiniâtrément, se défendit. De guerre lasse, il consentit à signer avant la fin d'octobre le traité d'Etaples, et, à défaut de victoire, à accepter sept cent quarante mille écus d'or. Pourquoi Charles VIII, alors qu'il avait conjuré un péril imminent, s'employait-il à apaiser ses ennemis moins entreprenants? C'est que l'aventureux monarque rêvait de Naples, de croisade, de la conquête de Constantinople, de celle de Jérusalem. Le 19 janvier 1493, il céda à Ferdinand le Roussillon et la Cerdagne et renonça en même temps à revendiquer les trois cent mille écus d'or que lui avait prêtés Louis XI.

Le 23 mai, Maximilien, demeuré seul, sut gré au roi de France de lui remettre les comtés d'Artois et de Franche-Comté, dot de Marguerite d'Autriche évincée au profit d'Anne de Bretagne. Les seigneurs bretons insubordonnés, réduits à leurs seules ressources, perdaient à peu près toute espérance; ils comprirent qu'il leur faudrait un jour voir leur province « réunie à un royaume dont elle avait été démembrée, ainsi qu'un ruisseau rentre après un long cours dans le lit d'un grand fleuve dont on l'avait imprudemment détourné ».

En août 1494, Charles VIII partit pour l'Italie. La reine l'accompagnait. A Lyon, des fêtes somptueuses et joyeuses leur furent offertes. « Le Roy pour lors estoyt parmi ses princes et gentilshommes, menant joyeuse vie à faire joustes et tournoys chaque jour, et, au soir, danser et baller avecques les dames du lieu, qui sont volentiers belles et de bonne grâce. » Louis d'Orléans était le metteur en scène et l'animateur; vraisemblablement, c'est là qu'il commença à s'éprendre d'Anne, épouse un peu délaissée, avec moins d'ingénuité. Le 29 août, à Grenoble, le couple royal se sépara.

Qui administrerait le royaume en l'absence de Charles VIII? Anne de Beaujeu avait longtemps exercé le pouvoir avec habileté, fermeté et autorité. « L'esprit de domination ne souffre point de partage... Reine et régente, nées toutes deux ombrageuses et défiantes, toutes deux ambitieuses et accoutumées à dominer, devaient être naturellement ennemies. »

Il fut décidé qu'Anne gouvernerait, avec le duc de Bourbon pour conseil. Rentrés dans le devoir, Rohan et d'Avaugour, tous les deux gouverneurs en Bretagne, en se contre-balançant l'un l'autre, lui épargneraient du côté du duché toute préoccupation.

Elle put donc tourner ses regards et ses efforts de collaboration vers cette Italie, dont elle maudissait l'attrait, et où le roi exécutait une sorte de promenade militaire, au bruit des tambours, parmi les étendards flottants, entouré de gentilshommes qui portaient sur leurs habits ses initiales et celles de la reine. Cinq mois après qu'il avait franchi les Alpes, il entra en grand apparat à Naples, le 22 février 1495, sur un char traîné par quatre chevaux blancs « tenant la pomme d'or ronde et orbiculaire en sa main droite et en la senestre son grand sceptre impérial, la couronne d'or à l'impériale sur sa tête », en empereur de Constantinople et en roi de Jérusalem, ainsi qu'il l'avait rêvé. Mais trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'il devait s'enfuir en toute hâte pour éviter d'être enfermé dans sa conquête. Maximilien et Ferdinand, oublieux de traités dont le dernier n'avait pas été respecté, même pendant deux années, s'étaient unis à Ludovic le More, aux Vénitiens, et au pape Alexandre Borgia. Avec quelle hâte angoissée Anne précipita les envois de subsides, de munitions et de troupes! Sans la furia francese, neuf mille Français, au débouché des défilés de l'Apennin, se seraient vus encercler par

trente mille Italiens. Le 15 octobre, Charles VIII rentra en France; il rejoignait Lyon le 7 novembre. Par malheur, il n'avait pas renoncé à l'Italie; une forte garnison, laissée à Naples, l'y attendait, sous le commandement du vice-roi Gilbert de Montpensier.

C'est à Amboise que, quelques mois après son retour, la Cour alla séjourner. Le duc d'Orléans avait perdu tout crédit non seulement auprès du roi, mais aussi auprès de la reine; Blois lui offrit asile. Ce n'est pas que la reine aimât profondément son mari, très peu séduisant, d'ailleurs, avec sa grosse tête et son visage maigre, son regard fixe, son nez busqué, sa lippe, sa courte taille, son corps malingre. Mais elle s'avérait épouse irréprochable, et brûlait d'un instinctif et ardent désir de maternité. Onze mois à peine après son mariage, et plus de trois mois avant qu'elle eût atteint seize ans, elle avait accouché, le 10 octobre 1492, « d'un beau fils ». En grande hâte, le roi avait informé ses « amez et féaux » du bonheur dont débordaient la reine et lui. Cent Ecossais, aux portes de la ville et du château, l'un des quatre chambellans, à l'entrée de l'appartement, formèrent la garde de l'héritier du trône, autour duquel une nourrice, des « remueuses » et des médecins s'empressaient. Même assailli en Italie de soucis dominants, le roi tremblait pour la santé du dauphin; de Turin, le vingt-deuxième jour d'août 1495, il écrivit à Messieurs les Chambellans de Monseigneur :

« Messieurs, j'ai reçu vos lettres par lesquelles me faictes savoir que Monsieur l'Escuier (ainsi nomme-t-il son fils) fait bonne chère, dont je suis très joyeux. Et m'escripvez que en la ville d'Amoyse, il y a plusieurs petits enfants malades de petite vérolle, qui est une maladie fort à craindre, comme m'ont dit mes médecins, auxquels j'ai parlé de cette matière. Et sont d'avis que bon seroit que feissiez assembler maistres Ollivier Laurens (c'était le médecin attaché à la personne de la reine, qui l'avait fait venir de Bretagne), Bernard Chaussade, Jehan Michel et autres médecins tels que verrez estre à faire, pour scavoir si la dicte maladie de petite vérolle procède par contagion ou influence de mauvais air; et s'ilz trouvaient qu'il y eust infection d'air, serois d'opinion qu'on transportast mondict sieur l'Escuier à Montrichard, Chisse, Moncontour, ou autres lieux propices, tels que advisez. Aussi, s'il n'y avait fort grand dangier, je ne voudrois pas qu'il feust mis hors du dict chasteau d'Amoyse; et si voiez qu'il n'en doive bouger, vous pourrez faire faire deffense que nulz petits enfants, ne autres de la dicte ville n'entrent audict chasteau, et que ceulx qui sont autour de sa personne ne conversent avec ceulx de ladicte ville. J'ai chargé mes dicts médecins en escrire aux dicts médecin de par là. Communiquez avec eux pour le tout, et y pourvoyez en manière qu'il n'en advienne inconvenient, et me faictes savoir par Martin Peginneau que j'envoye pour cette cause par



delà, ce que avez faict. Et adieu, Messieurs. »

Malgré cette surabondance de recommandations, le dauphin Charles Roland succomba à l'épidémie. Si rude fut le coup que la santé du roi en fut ébranlée « au point que les médecins recommandèrent aux princes et seigneurs qui l'entouraient d'inventer des passe-temps nouveaux, des jeux, des momeries, afin de le distraire de sa douleur ». Plus poignante encore, sans aucun doute, se manifesta la douleur de la jeune reine, sur laquelle le destin devait s'acharner. Un fils, né en septembre 1496, et auquel avait été donné le prénom du roi, mourut moins d'un mois après. L'année suivante le dauphin François ne vécut que quelques jours. Enfin, en 1498, une petite Anne succombait quarante-huit heures après sa naissance.

Avec quel secret enivrement, pourtant, la reine eût vu grandir un fils sur la tête duquel auraient reposé à la fois le sort de la France et celui de sa chère Bretagne, dont elle ne voyait pas sans chagrin la lente incorporation à la France. C'est un conseiller intime du roi, Guillaume Briçonnet, général des finances sous Louis XI, surintendant sous Charles VIII, entré dans les ordres après la mort de sa femme, si fervent défenseur de la France et de son souverain que le pape Jules II lança plus tard contre lui une sentence d'interdit, dont Léon X le releva, qui, en 1493, avait été nommé évêque de Saint-Malo, déclarée terre de la couronne par une ordonnance royale.

Deux mois après, une autre ordonnance avait substitué à la chancellerie de Bretagne un Conseil de six membres; toutefois, elle avait conservé à Philippe de Montauban, l'inébranlable champion de sa duchesse reine, la garde du sceau royal. De plus, lorsqu'à la prière des justiciables de Bretagne, Charles VIII réorganisa les « Grands jours » que, sous le nom de Parlement, avait institués le duc François II, parce que ni l'époque de leur réunion n'était fixe, ni régulière la durée de leur session, et que, comme autrefois devant la commission des Etats, les affaires qu'ils jugeaient en appel ne recevaient point une assez prompte expédition, s'il ordonna que désormais le Parlement se réunirait du 1<sup>er</sup> septembre au 8 octobre, et s'il y nomma deux Présidents et dix-huit conseillers, c'est à un Français, Jean de Gannay, que fut attribué le poste de premier président. Un chroniqueur écrit : « La reine vécut en femme soumise et résignée, ne prenant aucune part aux affaires, et se renfermant dans les soins de sa maison qu'elle administrait sévèrement. » Rapportons-nous au témoignage de ce chroniqueur, mais avec cette restriction que la reine n'accepta que ce qu'elle ne put empêcher.

Le 8 avril 1498, Charles VIII mourut subitement, peut-être après avoir donné du front contre la porte d'une voûte basse, plus vraisemblablement frappé de congestion. Guillaume Briçonnet, cardinal depuis trois ans, se rendit auprès de la reine. Il la trouva dans

son appartement, « étendue sur le plancher, la pâleur sur le front, les yeux baignés de larmes, le désespoir peint dans tous ses traits. Tous ses mouvements, tous ses discours étaient l'expression de l'âme la plus pénétrée. Quoique selon l'usage les reines portassent le deuil en blanc, elle préféra la couleur noire comme la plus assortie à la situation, exemple sur lequel on s'est toujours réglé depuis ».

Le duc d'Orléans, cousin de Charles VIII, petit-neveu de Charles VI, et arrière-petit-neveu de Charles V, succéda au défunt roi. Au bout de trois jours, il vint apporter à la reine ses condoléances et son réconfort royal. Il était chevaleresque, il était bon; il était faible aussi. Il avait offert sa faveur à Louis de La Trémoille, son vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier : « Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. » Il oubliait ses haines. Apparemment, il n'oubliait pas ses amours.

Anne n'oubliait pas sa Bretagne. Le quatrième jour, elle repassa dans son esprit son contrat de mariage. « Elle jouissait par cession et par transport de tous les droits du feu roi sur le duché »; elle était pourvue d'un douaire de dix mille quatre cents livres. L'important, l'essentiel, l'enivrant, c'est qu'elle redevenait souveraine de son duché. Incontinent, elle rétablit la chancellerie de Bretagne au profit de Philippe de Montauban, restitué dans sa charge et dignité. Le duché manquait d'argent; elle ordonna de frapper des mon-

naies à son nom. La Bretagne demeurerait indépendante; telle était sa volonté farouche. Soudain, une autre clause du contrat de mariage chanta dans sa mémoire. Elle s'était engagée à se remarier avec le nouveau roi. Chansons. Il était marié. Et, à coup sûr, elle n'épouserait pas le plus proche héritier de la couronne. « Si faire se peut. » Faire ne se pouvait : l'héritier présomptif, cousin de Louis XII, n'était âgé que de quatre ans.

Pour l'instant, seule la Bretagne l'attirait : « O mon pays, sois mes amours, toujours. » Cinq semaines après la mort de Charles VIII, elle se rendit, flanquée de Rohan, de d'Avau-gour et de Rieux chez le roi. Louis XII ne demandait qu'à lui complaire. Il promit, en dépit des protestations des villes de Saint-Malo et de Brest, plus royalistes que lui, qu'il retirerait ses troupes des places fortes qu'elles occupaient en Bretagne. C'est à juste titre, d'ailleurs, que Saint-Malo protestait. Cédée à Charles V parce que, pendant le grand schisme, le duc Jean IV avait refusé de reconnaître les droits du pape Clément VII, restituée en 1415 au duc de Bretagne par Charles VI, Charles VIII l'avait déclarée, en 1493, ville du domaine de la couronne. Le 19 août, une convention fut signée qui enregistrait ses promesses. Le lendemain, Anne partait pour la Bretagne.

Toutefois, le roi entendait ne pas distendre jusqu'à la rupture des liens dans lesquels il estimait elle et lui à moitié engagés. Deux

prélats, délégués par lui, ne manquèrent pas d'exprimer ses vues à la reine; et, avant qu'elle fût sortie d'Amboise, il se rendit en personne auprès d'elle. Il avait voulu apprendre de la bouche de la duchesse fascinée par sa Bretagne si elle conservait envers le roi de France les sentiments dont il l'avait crue animée à l'égard du duc d'Orléans. Résolu à se libérer de Jeanne de France, il n'entreprendrait rien si quelque doute subsistait encore. Brantôme écrit : « Anne n'avait pas attendu les déclarations du prince pour s'expliquer elle-même, qu'elle se glorifiait assez hautement d'avoir rallumés ses anciennes amours et de les fomenter encore un peu en sa poitrine échauffée. » Débat serré, que quelque tendresse délia. Oui, le roi restituerait à la duchesse les places fortes de Bretagne; mais il garderait une année encore Nantes et Fougères, une année au cours de laquelle il répudierait Jeanne de France. Si, au bout de cette année, il n'avait pas obtenu le divorce, Nantes et Fougères seraient restituées à la duchesse, avec sa liberté intégrale. Anne accepta. Quatre mois après son veuvage, elle promit au nouveau roi qu'elle l'épouserait.

Le 24 août, quatre jours plus tard, la duchesse arriva à Chartres. De là, elle convoqua les Etats de Bretagne. A Rennes, le 28 septembre, elle les présida. Puis elle se rendit à Nantes dans l'expectative, et bercée d'espoir, peut-être, mais, vraisemblablement cuirassée contre l'appréhension.

En effet, dès le 10 août, le pape, pressé par Louis XII, même avant qu'il eût négocié avec Anne, avait réuni à Tours une commission de trois prélats : Philippe de Luxembourg, cardinal et évêque du Mans; Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui ne pouvait avoir oublié le jour où il avait, à Langeais, béni une union royale, et Fernand d'Almeida, évêque de San-Severino. Quatre motifs de répudiation furent invoqués.

D'abord, il existait entre Louis XII et Jeanne de France une affinité spirituelle : Louis XI, père de Jeanne, était le parrain de Louis XII. En second lieu, les deux époux étaient cousins au quatrième degré. Le demandeur prétendait ensuite que le mariage n'avait été contracté que sous contrainte. Enfin, il affirmait que, Jeanne étant difforme, rachitique et bossue, la consommation du mariage avait été impossible.

Parmi ces griefs, les deux premiers tombaient d'eux-mêmes : les dispenses avaient été accordées en temps et lieu. Le troisième offrait plus de consistance. Une lettre de Louis XI, même si des menaces réitérées n'avaient pas été proférées par lui, constituait une présomption grave : « Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite-fille Jehanne et du petit-duc d'Orléans pour ce qu'il me semble que les enfans qu'ils auront ensemble ne leur coûteront guères à nourrir. » Une présomption, et non une preuve. Mais il était avéré que Louis XI avait déclaré au

« petit-duc » récalcitrant qu'il le ferait tondre et disparaître. Toutefois, ce troisième argument pouvait être aisément ruiné; le duc, tout en protestant, ne s'était jamais soustrait à une cohabitation prolongée.

Restait le défaut de consommation. Jeanne de France se défendit simplement, sans s'emporter, mais sans céder d'une ligne : « Je sçais que je ne suis ni belle, ni si bien faite que la plupart des femmes, mais je ne m'en crois pas moins propre pour un mari. » Les commissaires apostoliques, cruellement perplexes, proposèrent de s'en rapporter à des sages-femmes. La défenderesse leur riposta par écrit que « cette formalité était contraire en elle-même à la pudeur », qu'elle s'y déroberait, et que le roi, « *in lecto et alias* », l'avait traitée comme sa femme. Enfin, elle recourut à une mesure désespérée : qu'on citât le roi; elle s'en remettrait à son serment, désireuse qu'elle était de « faire le bon plaisir du roi son seigneur dans tous les cas où la vertu ne serait pas compromise ». Le 5 décembre, Louis XII n'hésita pas à jurer devant Dieu et devant ses représentants, des hommes bien stylés, que le mariage n'avait pas été consommé. Douze jours plus tard, les commissaires d'Alexandre VI Borgia en proclamèrent la nullité. Le texte de la sentence fut publié et lu dans l'église principale d'Amboise. Vingt-cinq ans après, le Loyal serviteur écrit : « Le pape délégua juges qui firent et parfirent le procès et enfin adjudèrent qu'elle n'estoit

pas sa femme... Si ce fut bien ou mal fait, Dieu est tout seul qui le congnoist. » Dès le prononcé du jugement, le peuple s'écriait, en montrant du doigt les juges : « Voilà Caïphe, voilà Hérode, voilà Pilate, qui ont jugé contre la haute dame qu'elle n'est plus reine de France. » Enfin, le plaisant et impétueux vanu-pieds de cordelier Olivier-Maillard, menacé d'être mis dans un sac et noyé en punition de ses invectives, répliqua : « J'aime autant dire la vérité et aller en paradis par eau, si l'on m'y fait jeter, que par terre et par le chemin ordinaire. »

Louis XII était libre. Un dernier obstacle se dressait entre Anne et lui : le roi et le duc François II, père d'Anne, étaient petits-fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan. César Borgia, second fils d'un pape « dont les soucis ne duraient qu'une nuit », apporta en France la dispense nécessaire; auprès du procès en répudiation, ce n'avait été qu'une bagatelle.

Sur les dalles du château de Nantes durent joyeusement résonner les talons de la duchesse aux sabots de bois. Car à la fin de l'année 1498, sa situation à l'égard du roi et la situation vis-à-vis de la France différaient étrangement de celles de 1491. Cette année-là, le duché était occupé par les Français, et Anne, aux trois quarts vaincue, presque acculée à capituler dans Rennes. Epouser le roi, ç'avait été, pour la duchesse, assurer son propre sort et celui de son Etat vacillant comme

une flamme qui va s'éteindre. En 1498, Anne, hier reine, était redevenue souveraine d'un Etat indépendant. Elle saurait s'en prévaloir. Charles VIII, malgré son Trésor vide, malgré la nécessité où il était à peu près réduit de mettre fin aux hostilités, l'avait contrainte à venir se marier en France, à Langeais. Elle obligerait Louis XII à venir l'épouser en Bretagne, à Nantes. Il l'aimait, elle l'enjôlerait; elle le dépassait par l'intelligence, il serait circonvenu; elle était de caractère impérieux, il devrait plier. « On eût dit qu'elle épousait un simple gentilhomme dont elle faisait la fortune. »

Le contrat de mariage entre Anne et Charles VIII avait stipulé que, si la reine mourait sans enfants, la Bretagne reviendrait au roi et à ses successeurs; l'acte dressé entre Anne et Louis XII établit que, dans la même hypothèse, c'est bien le roi qui administrerait le duché pendant sa vie, mais qu'à sa mort le duché retournerait aux héritiers légitimes d'Anne. De plus, alors que dans le premier contrat le duché était destiné à passer au dauphin, d'après le second, « la principauté de Bretagne » serait dévolue au second fils ou à la seconde fille issus du mariage; et, si la reine n'avait qu'un fils, ce serait, non le premier, mais le second enfant de ce fils qui hériterait du duché. Une seule couronne pour une seule tête, à moins que la Providence n'en disposât autrement. « Afin que la principauté ne soit et demeure abolie pour le temps

à venir, le second enfant provenant dudit mariage, mâle ou fille, à défaut de mâle, et aussi ceux qui issiront respectivement et par ordre seront et demeureront princes dudit pays, pour en jouir et user comme ont de coutume fait les ducs ses prédécesseurs. Et s'il advenait que d'eux, en ledit mariage, n'issît ou vint qu'un seul enfant mâle, et que cy après ississent ou vinsent deux ou plusieurs enfants mâles ou filles, audit cas, ils succéderont audit duché, comme dit est. Et si icelle dame allait de vie à trespas avant le roy très chrestien, sans enfants d'eux, vu que la lignée d'eux procréée audit mariage défautirait, en ce cas, ledit roy très chrestien jouira sa vie durant seulement lesdits duché de Bretagne et autres pays et seigneuries que ladite dame tenait à présent, et après le décès d'icelui roy très chrestien, les prochains vrais héritiers de ladite dame succéderont auxdits duché et seigneuries, sans que les autres roys ses successeurs en puissent quereller, ni aucune chose demander. » Enfin, si le préteur n'a pas cure des détails minimes, la duchesse de Bretagne leur accordait une attention intéressée; le contrat lui assurait un second douaire : 104.000 livres tournois de revenu.

Voilà pour la duchesse-reine. Et voici pour la Bretagne. Son statut fut fixé dans un traité particulier, conclu la veille du mariage; ce qu'on pourrait appeler « la Constitution bretonne » fut rédigé. Tout demeurerait en l'Etat, en ce qui concerne l'Eglise, le Conseil, la

Chancellerie, le Parlement, la Chambre des comptes et la Trésorerie. De même, le roi s'engageait à respecter les « droicts, libertés, franchises, coutumes et stilles » du pays. Seule, la reine aurait le droit de nommer aux charges, aucun changement ne pouvant être opéré ni dans les offices ni parmi les officiers. A moins que la reine n'y pourvût autrement, les bénéfices seraient donnés aux nationaux. Les Etats conserveraient leurs prérogatives : être convoqués régulièrement, approuver et voter la levée des subsides, impôts et fouages. La noblesse ne serait point obligée de servir hors de la province, « si ce n'était dans le cas d'extrême nécessité et du consentement de la reine ». Enfin, la monnaie serait frappée au nom de la duchesse et du roi, qui semblait faire figure de duc consort.

Au fond, la Bretagne, qui se voyait reconnaître une administration distincte et consentir des garanties organiques, semblait pourtant devoir renoncer à vivre d'une existence indépendante. Tôt ou tard. Elle eût souhaité que ce fût très tard. Un poète latin a écrit : « Je me l'unirai par un mariage stable, et je dirai qu'elle m'est propre. » Le 8 janvier 1499, dans la chapelle du château de Nantes, les liens d'un mariage stable unirent la duchesse de Bretagne, veuve du roi de France Charles VIII, au roi de France Louis XII. En avril, Blois les accueillit et célébra, en des fêtes brillantes et enthousiastes, un mariage auquel

l'inclination avait présidé autant que la raison.

L'amour survécut-il au mariage? Un accord harmonieux ne régna pas toujours entre les époux royaux, dissemblables de nature. Il passait pour chiche; elle se montra toujours libérale et charitable. Elle avait plus d'intelligence, celle du roi ne dépassant pas la moyenne, et un cœur meilleur. Mais elle était aimée plus qu'elle n'aimait; pour se rapprocher d'elle, lorsqu'il le fallait, le roi accomplissait les trois quarts du chemin. « Quand on parlait devant lui de l'esprit et de la beauté des Italiennes, il avait coutume de vanter Anne, qu'il appelle sa Bretonne ou sa petite Brette. » Elle s'affirmait souvent obstinée et volontaire; il lui cédait : le roi de France attiédi se remémorait les jeunes amours du duc d'Orléans. Ne lui donna-t-il pas, en 1513, le comté d'Etampes, « fors seulement les foy et hommage lige et le ressort de juridiction et souveraineté sous notre court de Parlement » ?

Une grave cause de mésintelligence : l'une n'avait d'yeux que pour la Bretagne, l'autre que pour l'Italie. « La question du Milanais absorbait son esprit. » Le jour même de son avènement, Louis XII, dont le grand-père Louis d'Orléans avait épousé Valentine Visconti, fille du premier duc de Milan, s'était solennellement attribué ce titre qu'avait usurpé Ludovic Sforza, dit le More, soutenu par Venise. Six mois après le mariage, les guerres d'Italie, auxquelles Louis XII avait été

opposé avant son accession au trône, et que la reine avait toujours mal supportées, recommencèrent. La conquête du Milanais fut rapidement achevée; Ludovic Sforza, livré par ses mercenaires, fut emprisonné au château du Lys Saint-Georges, en Berry. Ce succès facile allait-il griser le roi et le conduire à Naples? Il sembla qu'il allait plutôt se résoudre à terminer la guerre. Il avait reçu, pour la Flandre et l'Artois, l'hommage de Philippe le Beau, dont le père, l'empereur Maximilien, conclut avec lui, en août 1500, une trêve de deux ans. A l'aube d'un nouveau siècle, l'année 1500 parut devoir inaugurer une ère de paix. « Dieu mercy, le royaume de France estoit en bonne paix, pain et vin à bon marché, et y avoit habundance de tous biens, qui est à loer Dieu. » Tel était apparemment le vœu de la reine, s'il faut s'en fier aux lettres que composa pour elle, en vers latins, un de ses familiers, probablement son secrétaire André de la Vigne, et qu'elle avait adressées au roi pendant l'expédition en Milanais : « Une épouse tendre et chérie écrit à son époux encore plus chéri... conduit par la gloire loin de sa patrie... Quel malheur affreux que celui d'être privée d'un prince plus amant qu'époux! » La reine s'inquiétait du préjudice que l'absence du monarque pouvait porter au royaume; la femme se lamentait; la mère s'alarmait : elle avait mis au monde, le 15 octobre 1499, une fille, Claude, très frêle; il importait que le roi ne se désintéressât pas de sa fille.

De Grenoble, où elle était allée, le 18 janvier 1501, à la rencontre de Louis XII, elle écrivait à la gouvernante de l'enfant : « J'espère que si la nourrice était un peu malade, ou bien la princesse elle-même, vous ne me la cacheriez pas... Maître Albert (un des médecins) la trouve un peu chaude; il est d'avis qu'on donne à la nourrice quelque casse, ce que je trouve étrange. Je vous prie, voyez incontinent le lait de Catherine; mais ne lui changez pas sa nourrice.. Ecrivez-moi longuement au sujet de ma fille et de sa nourrice. » La reine Anne, depuis la mort de son premier rejeton, Charles Roland, se défiait des médecins. Quand, six ans plus tard, Claude sera prise d'une fièvre continue, elle écrira à la gouvernante : « Ma commère, ma petite fille n'a que faire des médecins, et vous en donnez toujours garde comme vous avez fait jusqu'ici. » Il importait que vécût la petite princesse que le roi et la reine s'étaient engagés à marier avec l'archiduc Charles de Luxembourg, fils de Philippe le Beau, le futur Charles-Quint, dès août 1501, alors qu'il n'était âgé que d'un peu plus d'un an.

Si la reine n'aimait pas les guerres qui la séparaient du roi, elle nourrissait cependant des instincts belliqueux : sang bouillant ne saurait mentir. Elle les assouvît dans une manière de croisade contre les Turcs, sollicitée par le Grand-Maître de Rhodes. Elle leva contre eux une flottille de douze navires bretons et normands. « Madame Anne de Bretagne,

comme très catholique, desploya ses trésors et iceux eslargist pour souldoyer grant nombre de gens d'armes et équipper force navires; et entre aultres voulut que sa grosse carraque nommée La Cordelière et plusieurs aultres fissent le voyage. » Un échec devant Mitylène mit fin à une expédition plus aventureuse encore que la conquête du Milanais et que celle du royaume de Naples. Mais que reprocher à la reine? Le même rêve avait hanté Charles VIII.

Le royaume de Naples, qui avait fasciné Charles VIII, fascina aussi Louis XII. Toutefois, comme le roi de Naples Frédéric III était cousin de Ferdinand d'Aragon, Louis XII offrit à ce dernier de partager avec lui le royaume : il éviterait ainsi de s'y heurter à des troupes espagnoles envoyées au secours de Frédéric. Le roi d'Aragon ne négligea pas de faire entrer ses soldats dans Naples comme pour y assister son cousin; puis il jeta bas son masque; « la toile d'honneur doit être d'un tissu lâche » : la conquête du royaume ne fut qu'un jeu, et Louis XII prit le titre de roi de Naples. Mais Ferdinand, incarnation de toute perfidie, pensa qu'il était préférable de s'adjuger à lui seul le royaume. En 1504, Louis XII dut abandonner Naples et se contenter de l'investiture du Milanais.

Il revenait d'Italie quand la fatigue et la maladie l'immobilisèrent, en janvier 1504, à Lyon. « Plusieurs cuydèrent que de lui fust fait. » Qu'advierait-il de la succession au

trône? Le 21 janvier, un fils lui était né, mais n'avait pas vécu. Par bonheur, le roi recouvra la santé! Des ambassadeurs de Philippe le Beau et de Maximilien se rendirent auprès de lui à Blois. En septembre, ils signèrent avec lui deux traités. Le mariage prévu trois ans plus tôt y recevait confirmation. Si le roi mourait sans enfant mâle, la petite princesse Claude apporterait en dot au jeune duc de Luxembourg, petit-fils de Maximilien et de l'artificieux Ferdinand le Catholique, outre la Bretagne, la Bourgogne, le Blaisois et le Mâconnais, tous les droits de Louis XII sur Milan, Gênes et le comté d'Asti. Abandon de toutes les conquêtes, menace de démembrement de la France, quel égarement et quel péril! Sa Bretagne! A quelles destinées la vouait la duchesse-reine!

La duchesse-reine était butée jusqu'à l'aveuglement. Puisqu'elle n'avait pas de fils, l'héritier présomptif était un garçon de neuf ans, François d'Angoulême, cousin du roi. Anne le détestait, mais moins violemment encore qu'elle ne haïssait Louise de Savoie, mère du jeune prince qu'elle appelait « Son César », et dont la liberté d'allures et de mœurs, et plus encore l'ambition, l'offusquaient. Pour parvenir à ses fins, elle avait à jouer une rude partie. Deux ministres se disputaient la faveur du roi : l'Eminence Rouge, le cardinal d'Amboise, légat du pape en France, puissant par lui-même et par les siens, — son père avait eu neuf garçons et sept filles,



— auxquels « il avait fait avoir de grands biens », qui, bien qu'il fût l'homme « selon le cœur du roi », s'entremettait efficacement dans les brouilles des époux royaux, en inclinant vers la reine; Pierre de Rohan-Guéméné, maréchal de Gié, qui avait été le premier ministre de Louis XI, et qui avait sauvé Charles VIII à Fornoue, cousin du vicomte Jean de Rohan, chef de la maison, et d'Alain d'Albret, barbon éconduit, minait l'influence du cardinal et pressait le roi de donner son assentiment au mariage de Claude avec François d'Angoulême, dont il dirigeait l'éducation. Gié « parlait au roi d'une sorte, quand la reine était présente, et d'une autre, quand elle était absente ».

Dès qu'elle avait cru à la mort du roi, Anne avait ordonné le transport à Nantes de ses bijoux et des effets précieux qu'elle avait emportés en mariage. Elle était à ce moment privée du concours du cardinal qui négociait en Allemagne les clauses des futurs traités de Blois. De peur que la reine ne prit le même chemin que ses bijoux, le maréchal avait expédié des ordres à Amboise et à Angers, dont il était gouverneur. A Angers, Jean de Ploret, son fidèle secrétaire, montait bonne garde autour de François d'Angoulême, que Gié appelait « le petit seigneur ». A Loches, Pierre de Pontbriand, attaché au service de Madame d'Angoulême, veillait sur la petite princesse Claude. Informée, la reine voua au maréchal une haine mortelle. Tous les moyens furent

par elle mis en œuvre pour l'envelopper et pour ruiner dans l'esprit du roi non seulement son influence, mais Pierre de Rohan lui-même. L'exécuteur de ses basses-œuvres fut ce Pontbriand, qui imagina tout un complot. Gié, mandé à Blois, y subit un interrogatoire de Georges d'Amboise, revenu d'Allemagne. Il eut d'abord une terrible crise d'affaissement, et se mit à pleurer. Puis, se ressaisissant énergiquement, il nia.

Le 15 octobre, ce fut le chancelier Guy de Rochefort qui l'appela à comparaître devant lui. Gié avait préparé deux mémoires justificatifs par lesquels toute accusation semblait ruinée. Des confrontations parurent nécessaires. Les frères de Pontbriand, si passionnés qu'ils fussent, durent promptement en rabattre. Louise de Savoie, hardie et hautaine, ne démordit à aucun moment. A la fin, Gié, émouvant et persuasif, déclara : « Si j'avais toujours servi Dieu comme j'ai servi Madame, je n'aurais pas grand compte à lui rendre après ma mort. » Alain d'Albret, accusateur hâissable de son parent, supporta mal les controverses et, prétendant qu'il se sentait souffrant, se rendit à Dreux, où il s'alita.

Il n'avait pas supposé que les enquêteurs l'y suivraient. On y conduisit aussi le maréchal, qui fut introduit après les cinq conseillers du roi. En entrant, il ne s'abaissa point à saluer Alain. Les conseillers étaient incommodément assis sur des chaises; il alla s'installer, face au lit, sur un banc d'osier, le banc d'infamie.

Alain d'Albret montra plus d'audace couché qu'il n'en avait montré debout; il affirma que Gié avait dit et écrit qu'il saurait empêcher la reine de retourner en Bretagne. Gié, en souriant ironiquement, lança : « On a fait le bec au Sire d'Albret, comme l'oiseau fait en cage. » Impassible, Alain s'abstint de répliquer. Le maréchal, « par manière de contenance, avec la main se peignait la barbe, laquelle avoit fort grande, et à la fois s'en couvroit une partie du visage, si que il n'apparaissoit que le front et les yeux ».

Scène digne de Shakespeare. Sur le banc, un homme dont le procureur du roi réclamera la tête. Sur le lit, auprès de d'Albret, un singe. Le singe, irrité contre cette barbe que Gié caresse, saute à la figure de Gié, s'accroche, tire, crie. Gié se débat, jette violemment l'animal à terre. Le singe se relève, bondit sur le lit, se retourne, et, se sentant en sûreté, fait la grimace au maréchal. Conseiller et malade de rire aux éclats. Gié, s'indigne, se lève, et la porte ouverte : « Adieu, seigneur, raille-t-il, et gardez bien votre marmot. »

Cependant Louis XII pliait sous la volonté impérieuse de la reine. Le réquisitoire du procureur général adressé à la Commission d'enquête du Parlement de Paris concluait à la confiscation des biens du maréchal, à sa condamnation à mort, et à la déclaration que ses enfants seraient inhabiles à hériter. La défense de Gié fut si convaincante, si victorieuse, que le Grand Conseil, après avoir, le 30 décembre,

ordonné sa mise en liberté provisoire, s'ajourna à trois mois. Malheureusement, l'énergique Breton, dont le cœur et le dévouement étaient français, avait exacerbé par sa résistance, avec la haine de la reine, celle de Louise de Savoie, jalouse de l'influence du maréchal sur son fils. A l'assaut de ces aimables furies, le roi ne put opposer un cœur assez cuirassé. Il renvoya le procès devant le Parlement de Toulouse. Les juges surent écarter une requête de l'avocat du maréchal qui demandait que le procès fût renvoyé à Paris, attendu que « l'air de Toulouse est gros et communément infect, car on y se meurt volontiers et icelui mareschal a été norry en air pur et nect ». Mais il leur fallut une année pour découvrir que Gié « avait mis dans son château de Fronsac quinze mortes-payes à la solde du roi ». Toutefois son plus grand forfait, c'était, avait-on insinué, d'avoir aspiré à devenir « le principal personnage du royaume ». On lui reprochait d'avoir voulu, persuadé qu'il était que le Roi « ne pouvait longtemps durer », mettre, pendant la maladie du roi, « vingt mille hommes de pied, garnis chacun de sallades et brigandines, affin d'avoir la force ».

Le 9 février 1506, il fut absous, faute de preuves, de ce prétendu crime de lèse-majesté. Mais la garde du comte d'Angoulême lui fut enlevée, pour l'allègement de Louise de Savoie, et il fut proclamé déchu de sa dignité de maréchal pendant cinq ans et exilé à dix lieues de la Cour, pour l'exultation de la reine

Anne, à laquelle cependant l'absolution partielle de Gié dans un procès où elle s'était portée partie civile coûtait trente-deux mille livres de son épargne. Les biens du maréchal lui restaient. Il se retira en Anjou, dans son château du Verger où avait été signé, en 1488, un traité si doux au cœur d'un roi de France. Il témoigna d'esprit et de philosophie en prenant pour devise autour d'un chapeau à larges bords : « A la bonne heure nous prit la pluye. »

L'opinion publique ne fut pas unanime. Ailleurs, on considéra Gié comme une victime du ressentiment de la reine. A Paris, où au cours du procès, elle était entrée solennellement, où l'on avait loué « très haultement la magnificence du lys et l'excellence de l'hermyne », où l'on avait admiré son escorte de princes et « de la baronne de France et de Bretagne », l'arrêt fut généralement approuvé. Les Clercs de la Basoche préparèrent la représentation d'une farce transparente à souhait : « Un maréchal s'efforce de ferrer un âne et reçoit de celui-ci un coup de pied qui le jette hors de la Cour dans le Verger. » De quoi pouvait dépendre l'opinion publique en l'an 1505 ? Impulsions, poussées fébriles, incompréhension ou ignorance hermétique.

Sinon, l'opinion aurait dû se montrer, à Paris tout au moins, plus clairvoyante. Le procès n'était pas encore terminé quand, en avril 1505, le roi se sentit, à nouveau, si dangereusement malade, qu'il demanda qu'on lui administrât les derniers sacrements, et qu'il

rédigea, le 31 mai, son testament. Il instituait Anne régente avec un Conseil où entreraient Louise de Savoie, Georges d'Amboise, La Trémoille et Robertet. Mais il défendait à sa fille Claude de sortir du royaume et ordonnait, oublieux des traités de Blois, son mariage avec François d'Angoulême, en exigeant que la célébration n'en fût pas plus que de raison différée. Sur la vraie croix, Anne prêta le serment qu'elle se réconcilierait avec Louise de Savoie et que le testament serait religieusement exécuté.

Son serment lui pesait. Elle résolut de voyager pour se donner l'illusion qu'elle n'en était pas accablée. Comme jadis Louis XI, comme jadis Charles VIII, elle s'avisa qu'elle avait à s'agenouiller dans un sanctuaire breton, et que c'est à Notre-Dame du Folgoët qu'elle avait fait vœu de rendre grâce, si le roi tant aimé guérissait. Il entra en convalescence.

Elle arriva à Nantes le 8 juillet. « Les bardes chantent, les tailleurs d'images reprennent leur ciseau. » En « merveilleux triomphe », sur sa hacquenée, ou en litière, ou « sur des chars trainés à bras », par Vannes, Hennebont, Quimper, à travers la lande et la bruyère, de derrière chaque touffe desquelles enfants, femmes et hommes surgissaient pour l'acclamer et se prosterner, le long de la mer glauque dont les vagues murmuraient un hymne à la duchesse et à la Bretagne, parmi des volées de cloches, des salves de canons, des feux de joie, des festins, des *Te Deum*, des chansons bre-

tonnes, des clartés de cierges et des parfums de fleurs, elle atteignit le Folgoët le 19 août. Elle s'y répandit en oraisons jaculatoires, et, pendant neuf jours, égrena son rosaire. Puis elle alla visiter à Brest La Cordelière, « sa grant nef ». Elle repassa au Folgoët. Enfin, par Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Guingamp, Saint-Brieuc, Dinan, elle gagna, sans avoir vu Rennes, Vitré « où elle dist adieu à son pays de Bretagne à son grand regret ».

Mais à la vive satisfaction du roi, qu'elle rejoignit à Tours à la fin de septembre. Le jeune François d'Angoulême et Louise de Savoie l'y attendaient avec une impatience anxieuse pour préparer un mariage auquel elle était fermement résolue à n'apporter aucune hâte. Son antipathie à l'endroit de Louise de Savoie couvrait toujours; et elle se demandait, le cœur serré, si le jeune comte saurait assurer le bonheur de sa fille. Différents étaient les sentiments de Louis XII : « Voudriez-vous qu'une aînée de France ne fût que duchesse de Bretagne? » Il ajoutait, avec plus de décision : « Je ne veux faire d'alliance qu'entre les rats et les souris de mon grenier. » Et il songea à une grande manifestation nationale. Les princes du sang, un grand nombre d'archevêques et d'évêques, de seigneurs et de barons, de délégués des Parlements, de membres des Conseils, furent convoqués à Tours en même temps que les députés des Universités et que les représentants des bonnes villes.

Ces « Etats », réunis à Tours le 14 mai 1506, firent pencher la balance du côté de François d'Angoulême, « ce gros garçon » dont on avait trop longtemps redouté « qu'il gâtât tout ». Ils supplièrent le roi, en se jetant à terre, et « pleurant tendrement ». Thomas Bricot, docteur en Sorbonne, parla en leur nom : « Sire, nous sommes ici venus, sous votre bon plaisir, pour vous faire une requête pour le bien général de votre royaume, qui est telle que vos très humbles sujets vous supplient qu'il vous plaise donner Madame votre fille unique à Monsieur d'Angoulême, ici présent, qui est tout Français. » Il ajouta plusieurs belles paroles qui « émurent le roi et les assistants à pleurer ». Les députés bretons eux-mêmes, qui siégeaient à part, lui avaient remontré que la marier à un prince étranger serait « funeste pour le royaume et spécialement pour la Bretagne ». L'heureux propos tout neuf et de bon augure! Sept jours plus tard, un garçonnet de douze ans fut fiancé à une fillette qui comptait sept printemps « devant les princes et barons, et tant de suite de dames et demoiselles qu'il semblait que le royaume de Fémynie y fust arrivé ». Toutefois, Anne exigea qu'il fût stipulé dans le contrat que, s'il lui naissait à elle-même un fils, elle pourrait disposer à son profit du duché de Bretagne. Puis, « moult déplaisante de ce que se faisoit », elle signa. Elle attendrait dans la joie qu'il lui naquît un fils; et elle s'était bien juré que les fiancés, pour se marier, attendraient qu'elle fût morte.

Mais c'est en vain qu'elle espéra ce fils providentiel; c'est d'un garçon mort-né qu'elle accoucha le 21 janvier 1512; et c'est une seconde fille que, quinze mois plus tôt, le 25 octobre 1510, la sage-femme « était allée chercher sous les couvertures du lit de gésine de la reine », et que, fidèle à un vœu adressé à Saint René, évêque d'Angers, « patron spécial des femmes en quête d'enfants », elle avait prénommée Rénée.

Depuis cette époque, Anne se mêla-t-elle moins aux affaires publiques? Se consacra-t-elle uniquement à la vie d'une Cour brillante et spirituelle? Pourtant, le roi ne manquait pas de soucis dont elle aurait pu lui épargner quelques-uns. Dès 1503, il avait été mis au premier rang de ces Barbares que le pape Jules II, désireux d'établir sur les Etats italiens sa suprématie temporelle, avait résolu de bouter hors d'Italie. Jules II tourna d'abord sa colère intéressée contre les Vénitiens, « ces lions affamés ». Quelle aberration porta Louis XII à contracter avec ce pape ambitieux une alliance à Cambrai? Appuyé sur les Vénitiens et sur les Suisses, il aurait dominé toute l'Italie septentrionale. Il se joignit au pape, déjà soutenu par Maximilien et par Ferdinand; et c'est son armée, qui, en 1509, battit les Vénitiens à Agnadel. Il s'aperçut trop tard qu'il avait vaincu pour les autres, et qu'il « avait seulement réussi à unir contre lui et ses alliés et ses ennemis ». La Sainte Ligue groupa contre la France, en 1512, le pape, les Véné-

tiens, les Suisses, Maximilien, Ferdinand, et aussi le roi d'Angleterre, Henri VIII, qui, remontant le cours des âges, osait envisager la possibilité de reprendre la Guyenne. Guerre nationale, guerre défensive. Cette guerre défensive, les évêques de France, réunis à Tours, l'approuvèrent. Il est à peine croyable que la reine se soit efforcée de continuer à entretenir de bons rapports avec le pape, et que les évêques bretons aient déclaré qu'ils ne se considéraient pas comme appartenant au clergé de France et ne voulaient point prendre parti.

Quand Gaston de Foix, neveu du roi, le vainqueur de Bologne, de Brescia et de Ravenna, eut succombé, enseveli dans son dernier triomphe, le sort tourna contre la France dont l'armée fut écrasée par les Suisses à Novare, en 1513, et dont le territoire fut envahi. Les Anglais débarquèrent à Calais, les Suisses pénétrèrent jusqu'à Dijon; la noblesse française fut décimée à Guinegate, à la sanglante journée des Eperons.

C'est sur mer que l'honneur fut sauvé par les nefes qu'à l'envi avaient armées les ports bretons. Déjà corsaires, les Bretons allèrent harceler les vaisseaux ennemis jusque le long des côtes de l'Angleterre. La frégate de la reine Anne, la Cordelière, osa braver, le 10 août 1513, en face de Saint-Mathieu, à Pen-ar-Bed, orgueilleuse de ses cent canons, de ses douze cents hommes, et de son capitaine le Breton Primauguet, Hervé de Portzmoguer,

des « Sauzons » qu'elle n'avait pas daigné dénombrer. Déjà Portzmoguer avait coulé plusieurs navires « Saxons » quand un incendie se déclara à son bord; il avait abordé la frégate amirale anglaise, la Régente; elle s'était dégagée; toutes voiles dehors, il pointa sur elle pour y accrocher ses grappins; les deux nef s'embrasèrent; Portzmoguer périt dans la mer où il s'était jeté. La brave frégate! La reine l'avait estimée à sa valeur quand elle avait, pour en perpétuer la mémoire, institué l'ordre de la Cordelière en faveur des dames qu'un de ses ancêtres avait déjà admises aux honneurs du collier de l'Hermine.

Tandis que le roi arrêtait les envahisseurs à prix d'argent et négociait des trêves avec l'Empereur, avec Ferdinand d'Aragon et avec le pape, Anne s'efforçait d'oublier, dans les charmes de la vie de Cour, maints chagrins et maints déboires.

Le luxe l'entourait. Dès son mariage avec Charles VIII elle avait reconstitué l'ameublement de ses châteaux. Des tapisseries à images, dont elle aimait à récréer sa vue, furent acquises en France et dans le Levant. Elle avait constitué des dépôts fort bien approvisionnés de drap et de toile, recherché les bijoux les plus rares, acheté à profusion pour sa maison et pour sa chapelle des vases précieux. Devançant Mme de Maintenon, elle avait groupé, autour d'elle et de ses neuf dames d'honneur, trente-cinq ou quarante jeunes filles qu'elle dirigeait, aidait à édu-

quer, et à l'établissement desquels elle pourvoyait aux dépens de sa cassette. Elle-même, en de nombreux instants simple et familière, brodait et tapissait au milieu de leur essaim en activité.

Pour lutter contre les modes italiennes, elle avait imposé la robe à la française, plus exactement à la bretonne, qu'elle-même aimait à porter: surcot ouvert, décolleté, garni de fourrures, manches larges et pendantes rehaussées de parements de soie, jupe longue et étoffée; pour coiffure, un chaperon de satin noir posé sur un béguin de soie blanche et retombant sur la nuque.

Elle aimait les oiseaux, les chiens, les fleurs et les jardins; artiste en plaisirs, plaisirs des sens, plaisirs de l'esprit, elle eût mérité d'avoir pour confident un Jean de la Fontaine. Elle goûtait par-dessus tout la société des « rhétoriciens », des poètes, des peintres et des sculpteurs. Désireux d'ajouter à son rayonnement, certains chroniqueurs bretons ont prétendu que Michel Colombe avait vu le jour en Bretagne, Michel Colombe, qui, aidé de soixante-dix collaborateurs, exécuta, d'après les « patrons » du peintre Jean Peréal, le somptueux tombeau du duc François II et de Marguerite de Foix « en six ans », moyennant « vingt escus pour mois » et dont deux des quatre statues, harmonieuses, pudiques et exquises, eussent gagné à ne point représenter, l'une la prudence à double face, l'autre la force; pourquoi la force? Le cou-

rage, vertu stoïcienne, vaut mieux. Jean Bourdichon a décoré son Livre d'heures. Jean d'Autan et le chanoine Le Baud qui, nommé évêque de Rennes, en 1503, mourut avant d'avoir pris possession de son siège, ont rédigé ses chroniques.

Ses faveurs s'épandaient sur les Bretons. Si Jean Marot le Cadurcien, père du gentil Clément, occupa auprès d'elle le poste de secrétaire et la charma en lui lisant son apologie des femmes, « la vray disante advocate des dames », elle s'égayait plus volontiers de « l'oraison » en huit vers qui peuvent être lus de trente-deux manières différentes en offrant toujours « sens et rime », ainsi que des « Lunettes des princes », œuvres de son maître d'hôtel mort trop tôt, le Breton Jean Meschinot, sieur des Mortiers. Elle eut pour historiographe André de la Vigne. Combien d'autres rivalisaient d'esprit et de talent, non sans un pédantisme dont elle-même n'était point exempte, pour lui agréer et lui offrir de désirables passe-temps, un Nanquier, un Fausto Andrelini, un Claude Seyssel, un Jean Le Maire, et le Vénitien Aleandro, qui devint recteur de l'Université de Paris; ils s'évertuaient à fournir à son intelligence curieuse et toujours en éveil les aliments d'une conversation étincelante et d'autant plus variée que les langues étrangères, mortes et vivantes, y étaient en honneur.

Et combien de chantres et de ménestrels! Une quinzaine, pour le moins, parmi lesquels

les Jacques et les Jean, des « rustiques », ne manquaient point, Jacq. Lariguier, joueur de manicorde, Jeannot du Bois, joueur de rebec, Petitjean, joueur de tambourin, et ses chanteurs bretons, Leroux et Aymon Lebrun. Combien tous ces noms fleuraient bon la bruyère et la lande!

Autour de cette ruche où palpaient tant d'ailes, cent gentilshommes montaient bonne garde, Bretons, pour la plupart, « qui jamais ne failloient, raconte Brantôme, quand elle sortoit de sa chambre, fust pour aller à la messe, ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois qu'on appelle encore « la Perche aux Bretons » comme elle l'avait nommée ».

La garde qui veillait aux barrières de Blois ne défendit point Anne d'une mort prématurée. A trente-sept ans, le 9 janvier 1514, elle succomba à une crise de gravelle; depuis deux ans, sa santé demeurait chancelante. Le roi en éprouva une très vive douleur. Le Loyal serviteur, dans son Histoire du gentil seigneur de Bayart, associe au chagrin du roi les gentilshommes de France et de Bretagne. « La noblesse des deux pays y fit perte inestimable, car ne plus magnanime, plus vertueuse, plus sage, plus libérale, ne plus accomplie princesse n'avait porté couronne de France depuis qu'il y a eu tiltre de royne. » Quant à ses Bretons, « qui ne pouvaient se soûler de pleurer », il semblait « que autre mestier n'eussent aprins que de tordre les mains et cryer ».

Du château de Blois, par Orléans et Etampes, le cercueil fut transporté à Notre-Dame de Paris; il fut, au bout de cinq semaines, inhumé dans la basilique de Saint-Denis. Ici et là, le petit confesseur du roi avait prononcé trois oraisons funèbres. L'une d'elles lui avait été inspirée par le prophète Jérémie : « Nos chants d'allégresse ont été changés en cris de douleur. » Allégories, images et lyrisme. Le profane s'y mêlait au sacré, et l'orateur avait reporté l'origine de la reine au siège de Troie. Mais il songeait surtout à la sanctifier. « Je jure sur ma croyance en Dieu qu'elle est morte sans péché mortel... J'en atteste cette fraîcheur de teint, ces traits de beauté que le visage de la reine a conservés pendant les neuf jours qu'il est resté découvert. »

Avant que le corps fût descendu dans la sépulture royale, comme Anne avait exprimé le vœu que son cœur reposât dans cette Bretagne « qu'elle avait aimée plus qu'autre pays au monde », il fut enfermé dans un cœur d'or, ceint d'une cordelière de même métal, et déposé à Nantes dans l'église des Carmes.

*En ce petit vaisseau, de fin or pur et munde,  
Repose ung plus grand cœur que oncque  
[dame eut au monde  
Anne fut le nom d'elle, en France deux fois  
[reine,  
Duchesse des Bretons royale et souveraine.*

Plus duchesse que reine, plus Bretonne que Française, Anne, que Louis XII appelait « Ma Bretonne en ses gayetés », fut aussi, pour la tristesse du roi, la Bretonne.

Le chagrin n'étreignit pas très longtemps Louis XII. Il lui fallait se préoccuper de « l'avantage des peuples ». Le 18 mai fut célébré le mariage de Claude et de François d'Angoulême. Quelles raisons poussèrent le roi à prévoir son propre mariage avec Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII? Assurément, le désir d'une paix solide et durable, peut-être aussi l'envie secrète de rabaisser l'orgueil de l'impérieuse Louise de Savoie qui voyait déjà en pensée son fils sur le trône; ne pourrait-il donc pas, du second mariage de Louis XII, naître un dauphin? Neuf mois après, il signait la paix avec Henri VIII et épousait Marie d'Angleterre, « l'une des plus belles filles que l'on sçaurait veoir; riens mélancolique, ains toute recreative ». Des trêves avaient été conclues avec le pape Léon X, avec l'Empereur et avec Ferdinand d'Aragon. Un règne heureux s'annonçait.

A l'automne, le roi tomba en langueur. Moins de trois mois après son mariage, il s'éteignit dans la nuit du 31 décembre 1514 au 1<sup>er</sup> janvier 1515. Deux mois auparavant, le 25 octobre 1514, il avait, bien à contre-cœur, dans l'espoir qu'il gardait d'avoir un fils, cédé au comte d'Angoulême, son cousin et gendre, qui le pressait, « l'administration, manièrement



et totale disposition du duché et affaires d'icelui », avec le titre de duc de Bretagne. Mais il avait réservé les droits de sa seconde fille Renée, âgée de quatre ans. La Bretagne était-elle donc encore destinée à être déposée, cadeau envié, dans une corbeille de mariage?

#### QUATRIEME PARTIE

L'UNION DE LA BRETAGNE ET DE LA FRANCE EN  
1532.

Le comte François d'Angoulême, qui, à la mort de Louis XII, son beau-père et cousin, monta, en janvier 1515, sur le trône de France, sous le nom de François I<sup>er</sup>, avait obtenu deux mois plus tôt du feu roi, lequel en était usufruitier, « l'administration, maniement et totale disposition » du duché de Bretagne. Toutefois, confirmant une clause de son contrat de mariage avec la duchesse-reine Anne de Bretagne, Louis XII avait réservé les droits de sa seconde fille Renée. De plus, il demeurerait possible que fussent un jour revendiqués les droits que Louis XI avait acquis de Jean de Brosse, mari d'une Nicole de Blois-Penthièvre. Peut-être n'avait-on pas assisté aux dernières passes d'armes d'un tournoi devenu pour un temps courtois et galant.

Claude de France n'était pas destinée à prendre sur François I<sup>er</sup> une influence égale à celle que l'altière et volontaire Anne de Bretagne avait obligé Louis XII à subir. Elle avait quinze ans, le roi vingt. Il était grand, bien pris dans sa taille, « beau prince autant qu'il y en eust au monde »; elle « bien petite et d'estrange corpulence ». Déluré et hardi, il

séduisait; elle, douce et bonne, aimait à s'effacer. Impulsif et changeant, mais confiant, il céda à l'ascendant de sa mère, l'orgueilleuse Louise de Savoie, prête à tout affronter, si son charme n'avait pas réussi à tout captiver, pour son intérêt et pour celui de son fils, « âme malléable, mais égoïste »; la reine Claude, novice en politique et insoucieuse de se mêler aux affaires de l'Etat, aurait appréhendé de causer « desplaisir ni mal à aucun de sa cour ni de son royaume »; administrer le domaine de Blois, diriger de loin, d'une main veloutée, la Bretagne, telles étaient ses seules ambitions.

Quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis son avènement au trône qu'elle rédigeait, le 22 avril 1515, un acte de donation en faveur du roi : « Considérant la grand amour et dilection du roy et la promesse par lui faicte de marier Mme Renée, je cède et transmets le duché audit roy pour en jouir sa vie durant et être réputé vray duc de Bretagne. » Marier Mme Renée! La petite princesse, qui devait se voir fiancer à tant de prétendants, à Charles d'Autriche, au fils de l'électeur de Brandebourg, au Connétable de Bourbon, à Henri VIII, et à des personnages moins reluisants, et qui, mariée en 1528 au duc de Ferrare, fut, dans une cour étrangère, une fleur de France singulièrement odorante, n'en était encore qu'aux bourgeons.

La reine ne s'arrêta pas en si beau chemin. Elle n'avait pas fini de parapher la première

donation que déjà elle concevait l'idée d'une libéralité plus digne de la « dilection » du roi. Un second acte, daté du 28 juin 1515, mit le comble à la joie de François I<sup>er</sup> et à l'inquiétude des barons bretons. « La reine, considérant que, par ceste donation à vie, elle n'a point satisfait à son vouloir, qui est de céder au roy cette possession à perpétuité, au cas qu'il lui survive; considérant aussi toutes les dépenses faictes par le roy et que, si le duché de Bretagne venait à tomber aux mains de quelque prince étranger, il pourrait en résulter des guerres, ladite reine donne, cède et transporte au roy ces possessions pour en jouir à perpétuité, s'il survit à la donataire, sans enfants issus de leur mariage. » Les historiens bretons ont reproché à cet acte de constituer une violation du contrat de la duchesse Anne, et à la reine Claude d'avoir « outrepassé son droit en disposant de ce qui ne lui appartenait pas ». Le débat est sans portée. Le 28 juin 1515, la reine n'ignorait pas qu'elle allait être mère, puisqu'un enfant vint au monde deux mois après; elle le fut d'ailleurs avec prodigalité puisqu'il naquit d'elle quatre filles et trois fils, dont cinq lui survécurent. Mais, avec une nonchalance exquise, elle avait affranchi le roi d'une grave préoccupation. Appuyé sur Antoine du Prat, Chancelier de France et de Bretagne depuis le début du règne, « très redouté pour son savoir et grand sens naturel acquis... et, de plus, très habile homme et subtil », qui « l'aimait

moult», il n'avait plus rien à redouter de fâcheux du côté de la Bretagne.

D'autres soins le sollicitaient. Il descendait, lui aussi, de Valentine Visconti, et entendait reconquérir au moins le duché de Milan. « Il avait la hantise du Milanais et du royaume de Naples. » Deux journées de combat, à Marignan, les 13 et 14 septembre, suffirent à lui assurer le Milanais; elles lui suffirent pour apparaître si redoutable que ses ennemis ou ses adversaires sollicitèrent la paix. L'empereur et le roi d'Espagne, auquel il abandonna Naples, lui reconnurent la possession du duché de Milan; le Concordat de Bologne l'unit au Pape Léon X, la Paix perpétuelle aux Suisses, les vaincus de Marignan. En 1518, la paix régnait dans l'Europe Occidentale.

François I<sup>er</sup> put donc s'assigner le but de rattacher ou plutôt d'attacher à la France une Bretagne en voie d'apaisement, et de s'employer à rendre réelle une union toute personnelle. Y parviendrait-il? Le duché renoncerait-il, au profit d'un roi avide d'unification et passionné pour le développement de l'autorité monarchique, « au pouvoir si puissant de l'habitude, et à la satisfaction d'être quelque chose par soi-même et de former un Etat à part »? Le roi réussirait-il à inspirer à une population, à un peuple jaloux de son passé, de ses traditions, de sa longue, quoique spé- cieuse et intermittente indépendance, l'amour de la France et celui d'une si « puissante monarchie », que, non seulement un Laurent de

Médicis, mais l'Europe entière l'admirait ou la craignait? Comme il ne lui coûtait rien d'être en perpétuel mouvement, il pensa que sa séduction personnelle ne s'exercerait pas en vain sur les Bretons.

Le 7 août 1518, Nantes ouvrit ses portes au « caracolant » et gracieux gendre de la duchesse Anne et à sa fille Claude, « la vraie duchesse » de Bretagne, à présent. Quatre ans auparavant, Nantes, consternée et gémissante, s'était vêtue de deuil. Par les rues tendues de blanc, entre les lignes des fenêtres éclairées de la lueur vacillante de deux cierges aux armes de la feuë reine Anne, un crieur, vêtu d'une robe de velours noir, avait invité les habitants à « dire leurs patenôtres à Dieu » pour le repos de l'âme de leur duchesse. En ce jour de liesse, Nantes tendit ses rues de hautes tapisseries comme Paris l'avait fait, vingt-six ans plus tôt, au lendemain du couronnement d'Anne, et édifia de hardis « eschaffauds » d'où les voix des chanteurs enveloppaient d'harmonies le couple royal et le cortège étincelant des grands seigneurs parmi lesquels la Bretagne reconnaissait ses gentilshommes, les Laval, les Coëtivy, les Rieux, les Lornay, les Romelin la Londe, et *tutti quanti*, comme jargonnaient ces diables d'Italiens, qui, en se couvrant de gloire, avaient vaillamment et brillamment propagé sa renommée par delà les monts.

Le couple royal séjourna à Nantes une semaine. Les bourgeois voulurent que, de la cité

où Michel Colombe avait sculpté le tombeau de François II, le dernier de leurs ducs, il pût emporter quelque œuvre d'art. Le roi reçut un vaisseau en argent doré et la reine un cœur d'or, réplique de celui où était enfermé le cœur d'une mère vigilante et tendre, un cœur d'or accosté des hermines de l'écusson de Bretagne.

Aux Nantais, le roi s'était donné en spectacle entre la reine-mère et la reine; à travers le pays breton, il poursuivit seul son voyage. Vannes l'hébergea trois jours, du 3 au 6 septembre. Deux semaines plus tard, il visitait Saint-Pol-de-Léon et Morlaix. Il voulut connaître cette église du Folgoët, édifiée par le duc Jean IV, et où, treize ans auparavant, la reine Anne était venue, dans son oratoire, s'agenouiller et, peut-être demander à celui qui tient les rênes de tous les duchés et de tous les royaumes de veiller sur l'indépendance de la Bretagne. Il s'arrêta à Saint-Brieuc, puis, par Saint-Malo, Dol et Pontorson, gagna Rennes qu'il atteignit le 9 octobre. La Bretagne lui avait semblé sincèrement désireuse de contribuer à l'éclat de la royauté et à celui de la France. Pourtant, elle l'avait, pendant quelques heures, plongé dans l'anxiété. Le cortège royal s'étirait dans la forêt de La Hunaudaye quand les gardes du seigneur de Tournemine démontrèrent au roi, en l'appréhendant, que charbonnier breton prétend être maître chez lui. Il dut payer rançon. Il en sourit, quand on lui conta que la reine Anne avait été victime

de la même mésaventure. Non, le comte de Foix, vers l'an 1484, n'avait pas calomnié « les sangliers » de Bretagne. Mais François I<sup>er</sup> se promit de demeurer en éveil. « Il ne trouvait pas, soupire un historien breton, la Bretagne assez enchaînée. »

Quoi qu'il en fût, c'est à une tâche plus importante et plus vitale que le roi devait consacrer toutes les forces de la France. Charles d'Autriche, descendant de quatre maisons et détenteur de quatre héritages, était à lui seul, à dix-neuf ans, une coalition. Lorsqu'en juin 1519, malgré l'ambassade et les fourgons d'or envoyés par François I<sup>er</sup>, il eut reçu des sept Electeurs, en majorité à vendre, et auxquels il avait signé des traites payables le jour de l'élection, la couronne impériale d'Allemagne, et qu'il fut devenu Charles-Quint, il constitua pour la France un péril national et pour l'équilibre des peuples un péril européen. Par l'Artois et par la Flandre il serrait la France à la gorge, par la Franche-Comté il lui enfonçait un poignard dans le flanc. Ne songeait-il pas aussi à revendiquer la Picardie et la Bourgogne réunies au domaine royal par Louis XI, et peut-être le Dauphiné et la Provence? Non seulement la guerre ne pouvait être évitée, mais elle s'imposait : elle devait être, non plus un duel entre les souverains, mais une mêlée étrangement confuse, pendant quarante années, entre monarques et Etats.

Charles-Quint rallia facilement à sa cause le roi d'Angleterre Henri VIII, offusqué de la

somptuosité étalée par François I<sup>er</sup> au Camp du drap d'or. Sûr de cet appui, il poussa en France une pointe audacieuse; dès 1521, sans Bayard, la ville de Mézières serait tombée en son pouvoir. En mai 1522, pendant que le Milanais, que perdit Lautrec, et que ne put sauver le Chevalier sans peur et sans reproche, mort le dernier à l'arrière-garde de son armée, « pour soutenir le bien public de son pays », devenait le champ clos où s'étreignaient les armées, la Bretagne, où l'on pouvait toujours escompter la complicité belliqueuse de quelques irréductibles, faillit servir de terre d'invasion, comme elle l'avait été si souvent, à une expédition anglaise. Le 3 juillet, Morlaix fut le théâtre d'un épisode quasi dramatique qui se termina en queue de poisson. En l'absence des gentilshommes, convoqués en Haute-Bretagne pour une « montre militaire, et des bourgeois et négociants partis à une foire en Basse-Bretagne, des Anglais, déguisés en honnêtes marchands dont les visages n'étaient pas tous inconnus des Morlaisiens, descendirent de quelques navires, parmi une soixantaine, et, entrés dans la place, eurent tôt fait de se muer en pillards et en massacreurs. Une jeune fille et un prêtre donnèrent l'alarme et sonnèrent le tocsin. Le prêtre se saisit d'une arquebuse et tua cinq ou six Anglais. Le lendemain, les barons accoururent ventre à terre; les « escumeurs de mer » n'eurent que le temps de se jeter à l'eau. Quelques ivrognes endormis dans un bois cuvèrent éter-

nellement leur vin avec leur sang. L'incident ne vaut que par la déception qu'il causa au roi d'Angleterre; ce Saxon comprit qu'il était devenu indésirable. Mais l'intérêt était ailleurs. En 1524, les Français durent évacuer le Milanais et eurent peine à protéger Marseille. Mais le roi et la France, dans ce péril extrême, se ressaisirent. A la fin de 1524, la France fut libérée et le Milanais reconquis.

Le 20 juillet 1524 était décédée « la perle des dames et cler miroir de beauté sans aucune tache, Madame Claude ». Si plusieurs lui portèrent longtemps, « pour la grant estime de sainteté que l'on avait d'elle, offrandes et chandelles », François I<sup>er</sup>, avant de la pleurer comme il seyait, n'avait pas négligé de lui demander de rédiger un testament aux termes duquel la propriété du duché de Bretagne qui, d'après le contrat de la duchesse Anne, aurait dû revenir à Henri, le deuxième des trois fils de Madame Claude, fut attribuée à son fils aîné, le dauphin François. Comme ce fils était mineur, le roi devenait administrateur et usufruitier de ses biens, en réalité, souverain pour plusieurs années. Un pas de plus était accompli vers l'union.

La voix de la duchesse éteinte, François I<sup>er</sup> voulut entendre la voix de la Bretagne. Le gouverneur du duché, le comte de Laval, le vice-chancelier Jean Briçonnet, le premier président du Parlement de Paris et celui du Parlement de Bretagne, auxquels avait été adjoind le secrétaire du dauphin, reçurent du

roi la mission d'assembler les prélats, gentilshommes et échevins de Bretagne et de recueillir leur serment. Le 26 novembre, les Etats, réunis à Rennes, approuvèrent le testament et jurèrent de veiller à son observation. Un pas de plus, un apaisement plus serein encore.

Mais aucun répit pour le goûter. En Italie, la guerre plus âpre, depuis la trahison à face découverte du connétable de Bourbon, exigeait des prodiges de décision, de rapidité et de valeur. François I<sup>er</sup>, victime de sa folle témérité, subit à Pavie, le 24 février 1525, une irréparable défaite. Charles-Quint le retint captif pendant plus de six mois, et il fallut toute l'énergie de Louise de Savoie pour protéger le territoire contre les hommes d'armes qui le ravageaient. Et non seulement contre les hommes d'armes. « Dieu luy tenant la main... elle préserva le royaume de plusieurs partialités et mutineries. » François I<sup>er</sup> dut se résoudre à signer, le 24 janvier 1526, le traité de Madrid. A quel prix! Ses deux fils aînés remis en otage, Naples et le Milanais à jamais abandonnés, toute suzeraineté sur l'Artois et sur la Flandre abolie, la Bourgogne restituée au roi d'Espagne! A peine rendu à la liberté, le roi, dès le milieu de mars, protesta contre la violence qui lui avait arraché sa signature et déclara qu'il ne livrerait pas la Bourgogne. Mais que pouvait-il à lui seul? Il sut comprendre que Charles-Quint portait ombrage à tous. Il rallia les timorés, les hésitants et les ambitieux, le roi d'Angleterre,

François Sforza, et Gênes, et Florence, et les Vénitiens, et Soliman le Magnifique; il avait marié le Grand Turc à la République de Venise. Le pape se joignit à eux. Déjà les princes protestants d'Allemagne manifestaient des velléités d'adhésion. En les attendant, la ligue de Cognac prit le nom de Sainte. Après qu'Henri II aura englobé les protestants allemands, dans ses alliances, la France pourra s'enorgueillir d'avoir fait communier toutes les religions dans la haine de l'Empereur sur les terres duquel le soleil ne se couchait jamais.

Le pape subit la loi du vainqueur quand, en 1527, l'armée impériale saccagea Rome, dans l'assaut de laquelle avait péri le connétable de Bourbon. Mais, lorsqu'en un élan irrésistible les Turcs furent parvenus jusqu'aux portes de Vienne, Charles-Quint, à bout de souffle comme ses adversaires, conçut de telles alarmes qu'il ne résista pas aux avances de François I<sup>er</sup>. Par le traité de Cambrai, il renonça, en 1529, à réclamer la Bourgogne. La fiancée humiliée de Charles VIII, la tante de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, souple, mais fière et décidée, et qui s'était déjà montrée femme « à se prendre au poil et au cheveu » avec quiconque, comme elle l'avait fait avec Georges d'Amboise, et la hautaine Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup>, avaient consenti à s'humaniser pour négocier ce traité incomplet, comme toute autre Paix des Dames.

La Bourgogne était recouvrée; les posses-

sions du connétable de Bourbon allaient, après quelques brèves étapes, s'incorporer aux terres de la couronne. François I<sup>er</sup> pouvait écrire dans des lettres patentes de 1528 : « Considérant que nous tenons à présent la plupart des comtés et duchés qui souloient être tenus en pairie. » Renée, la cadette de la feuë reine Claude, avait vu évaluer à deux cent cinquante mille écus d'or ses droits, auxquels elle avait renoncé, sur la couronne, l'apanage d'Orléans et les biens du duc de Bretagne, et avait accepté, « par procureur », que cette somme fût convertie en rente.

Le sort du duché de Bretagne allait définitivement se jouer. Il apparut que le roi aurait à jouer serré. Les guerres avaient à peu près épuisé le trésor royal que, prodigue, il n'avait jamais ménagé. Quand François I<sup>er</sup> dut payer la rançon de ses fils, il se vit contraint à demander aux gentilshommes de Bretagne une contribution d'un vingtième de leur revenu.

Ils l'accordèrent, mais en formulant d'abord une réserve : « Ils ne devaient principalement, disaient-ils, que foi et service aux armées », le droit féodal d'ost. Puis, plus qu'une réserve, une orgueilleuse revendication : « A service aux armes, sont souvent employés plus que nuls autres pays que le roy ait sous son obéissance. » Enfin, ils exposèrent que les nobles n'avaient jamais été tenus de verser une contribution en argent et que, s'ils consentaient à une dérogation, c'était « par forme de pur

don et libéralité, ce qu'ils n'eussent fait et ne voudraient faire pour quelconque autre cause que ce soit ». Le droit féodal ne prévoyait-il donc pas, avec l'ost et le plaid, l'aide aux trois cas, l'un des « cas » étant la rançon du suzerain prisonnier ? Il est vrai, qu'en fait, les temps féodaux étaient révolus. L'esprit d'intransigeance subsistait. Les barons en donnèrent la preuve. Ils payeraient, mais « sans se soumettre à aucun contrôle, sans énoncer même la somme, qu'ils verseraient dans un coffre, qui devait demeurer scellé et rester dans la province jusqu'au moment où il s'agirait de payer la rançon des augustes prisonniers ». Les Etats de Bretagne se montrèrent plus accommodants et votèrent une taxe de six livres par feu. Quant au clergé, il se déroba, en alléguant qu'il lui fallait une permission du pape, qu'il se garda bien de demander.

Il importait de ne pas s'attarder plus longtemps aux bagatelles de la porte. Mais de quelle façon entrer en scène ?

L'historien Bertrand d'Argentré a retracé les dernières péripéties du drame franco-breton. Il importe de noter qu'il entérine la narration qui lui en fut faite par l'un des acteurs, Pierre d'Argentré, son père, et d'observer que son Histoire de Bretagne, dès qu'elle parut en 1582, cinquante après l'acte d'union, fut condamnée comme « rapportant des faits contre la dignité des rois, du royaume et du nom



français ». Par bonheur, elle en rapporte d'autres.

Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, qui siégea aux Etats de Bretagne de 1532, fut appelé par le Conseil du roi, que François I<sup>er</sup> avait presque entièrement à sa dévotion, et qu'il avait voulu de plus en plus étroit et intime, à donner son avis sur les moyens qu'il convenait d'employer pour réaliser l'union de la Bretagne à la France. Les contrats de mariage et autres actes de la reine Anne et de la reine Claude semblaient au Conseil insuffisamment opérants; il estimait nécessaire « qu'on fist une déclaration que le duché appartiendrait aux fils aînés des rois »; il y fallait « un décret d'Estats ». Comment l'obtenir? « Le roy fut conseillé de faire un voyage en Bretagne pour traiter de cela. » Il aimait à se déplacer, et l'efficacité de sa séduction personnelle s'était déjà affirmée.

Il prit le chemin des écoliers, musa par la Picardie, visita la Normandie, et arriva à Châteaubriant le 14 mai 1532. Près d'une année plus tôt, il avait, à la mort de Guy de Montfort-Laval, nommé gouverneur de Bretagne le cousin de Guy, Jean de Laval-Montmorency, seigneur de Châteaubriant. C'est auprès d'un ami qu'il venait goûter les charmes de l'hospitalité. Et auprès d'une amie. Celle que son hôte avait épousée en 1509 était devenue, dix ans après, la maîtresse du roi. Françoise de Foix, dont les ancêtres avaient porté la couronne de Navarre, et qui avait pour père

le grand chasseur et l'aimable poète Gaston Phébus, aurait mené à la Cour de France l'existence brillante, mais monotone et banale des dames d'honneur, si, en février 1518, au baptême du premier dauphin, le roi n'avait distingué la finesse de ses traits, son teint « de lys et de roses », l'azur de ses yeux, l'or de ses cheveux blonds. Leur liaison s'était prolongée, pimentée de jalousie, coupée de brouilles, attisée de raccommodements, enjolivée de lettres tendres ou enflammées et d'exquises poésies. Mais, lorsqu'au retour de Madrid, le roi avait frôlé Anne d'Heilly, fille d'honneur de Louise de Savoie, les dix-huit ans de cette future comtesse d'Etampes avaient éclipsé les trente ans de Françoise de Foix; pendant un temps, il avait choisi à la fois l'une et l'autre; puis un jour était venu où Madame de Châteaubriant avait pu méditer sur la fragilité des amours royales :

*Dont pour le temps qu'avec toy j'ai passé,  
Je peulx bien dire: « Requiescat in pace. »*

Elle avait regagné ses terres. Au reste, le roi avait épousé en 1530 une veuve, Eléonore d'Autriche, qui, derrière le rideau, ne s'était pas désintéressée de la Paix des Dames. « Où estes-vous allez, mes belles amourettes? Changerez-vous de lieu tous les jours? » Qui sait pourtant si François I<sup>er</sup>, aux heures des confi-

dences d'ordre politique passées entre le sire de Laval et Françoise de Foix, ne goûta pas, dans la récente et magnifique demeure de Châteaubriant, la joie secrète de reconnaître les vestiges de son ancienne flamme? Il ne quitta ses hôtes que le 22 juin.

Il se pouvait aussi qu'il ne se fût point hâté parce que le chancelier cardinal Du Prat, bien qu'il compulsât « mémoires et instructions baillés de plusieurs parts », n'arrivait pas à entrevoir une solution satisfaisante. François I<sup>er</sup> lui-même avait réuni « plusieurs et divers conseils », aux délibérations desquels il avait admis quelques magistrats bretons. Dans toute la Bretagne étaient engagées des conversations et des négociations, qui traînaient. Le roi passa deux semaines au château de Villochier, séjourna à deux reprises à La Hardouinaye et à la Hunaudaye, et mit deux jours à visiter Rennes. Puis il prit le vent; le vent venait de Vannes, un petit suroît qui murmurait et caressait comme une brise; les Etats se réunissaient à Vannes, en août. Les 30 et 31 juillet, il s'arrêta à Rochefort où venait de mourir un proche parent de Jean de Laval, Claude de Rieux. Enfin, le 2 août, il arriva au château de Suscinio, — Souci n'y ot, — ancienne résidence d'été des ducs de Bretagne, où était né un rude connétable grand ami de la France, Arthur de Richemont. Le regard perdu sur la mer et dans ses rêves d'hier et de demain, François I<sup>er</sup> attendit la décision des Etats réunis à Vannes.

En effet, le premier président du Parlement de Bretagne, Louis des Déserts, avait fini par découvrir la voie où la Bretagne pourrait s'engager : « Mon avis serait qu'on traitast avec les Etats qu'ils voulussent requérir l'Union », avait-il insinué au cours d'un entretien avec le chancelier Du Prat; et, comme ce propos avait « mis le chancelier en merveilles », Louis des Déserts s'était penché plus près de son oreille et avait susurré : « Les Estats consistent de beaucoup de gens, mais il n'en faut gagner que trois ou quatre de la noblesse, et quelques-uns de l'Eglise et tiers estat, et toutes choses s'y feront à dévotion. Le roy a bien moyen de faire cela avec peu de gratification. » Le chancelier n'avait pas ressenti le besoin d'en entendre davantage. Il avait doucement refermé le dossier de ses mémoires et instructions et « besogné » pour arriver à ses fins à l'aide des « moyens » que lui avait suggérés le premier président. C'est depuis ce jour-là surtout que François I<sup>er</sup> s'était amusé à faire, dans les châteaux et le long des routes bretonnes, l'école buissonnière, sans crainte de trouver buisson creux.

Mais en accrochant aux buissons des flocons de laine. Au meilleur serviteur la laine la plus fine : vingt mille livres tournois au chancelier Du Prat. Le seigneur de Bonnivet, amiral de France, qui avait été tué à Pavie en couvrant son roi, n'avait été heureux ni en stratégie, ni en diplomatie, ni en politique, ni en amour; il méritait mieux; il reçut une récompense

posthume dans la personne de ses héritiers : vingt mille livres tournois. Le roi, s'il savait récompenser les services passés, se préoccupait surtout des services présents ou futurs.

C'est tous les services, de quelque ordre qu'ils fussent, qu'il avait reconnus quand, le 31 mai, il avait cédé à la dame de Châteaubriant l'usufruit des domaines de Lestrenic, de Rhuys, et de Suscinio; ils avaient été donnés, en 1491, par Anne, duchesse de Bretagne, au prince d'Orange, membre de sa famille, et le roi Charles VIII avait confirmé ces libéralités. Mais Anne de Bretagne et la reine Claude, à laquelle le roi venait de substituer Eléonore d'Autriche, n'étaient-elles point parentes de Françoise de Foix? Honni serait qui mal y penserait, puisqu'à la mort de la dame, le 16 octobre 1537, l'usufruit fut attribué à son mari; et, vraiment, le roi n'avait pas oublié dans ses libéralités le seigneur et maître de la dame, Jean de Laval-Montmorency, qui avait été gratifié de dix-huit mille livres tournois, la somme qu'un Claude de Guise touchait pour toute une année, donnée en une seule fois; il est vrai que c'était peut-être sur le papier seulement. Mais Jean de Laval était un personnage d'importance. Si les frères de sa femme, Lautrec, Lescun, Lesparre, bien qu'ils brillassent au premier rang, s'étaient montrés de fort médiocres généraux, lui-même avait de la fortune, de l'autorité, de l'entregent, et l'oreille de la noblesse bretonne.

Que d'intermédiaires encore, et que de truchements, dont il importait de ne dédaigner aucun! Philippe de Chabot, seigneur de Brion, comte de Charny, compagnon d'enfance de François I<sup>er</sup>, et son compagnon de captivité, tout gouverneur de Bourgogne qu'il fût, reçut, le 12 juin, ses gages et sa pension comme gouverneur en Bretagne; n'était-il pas, en effet, ce terrien aux dents longues, amiral de Bretagne et capitaine de Brest? Le 15 juillet, Claude d'Annebaut, baron de Retz, autre prisonnier de Pavie, autre amiral, et maréchal de France, fut doté de la châtellenie de Guingamp; une intelligence de plus dans la place. Huit jours plus tard, c'est un vrai Breton, le seigneur d'Avaugour, François de Bretagne, un fidèle allié qui chassait de race, qui fut pourvu de la seigneurie de Hédé.

Que de truchements rassemblés, mais aussi que de livres tournois éparpillés! Le Trésor royal n'aurait pu y suffire, avec ce roi « aux mains percées ». Aussi fallut-il recourir à des prêteurs dont les listes s'allongèrent. Le secrétaire d'Etat Jean Robertet, dont le père avait préparé le mariage du roi avec Claude de France, y figura pour six mille quatre cent cinquante livres. A qui Palamède Gontier, général de Bretagne, à qui le cardinal de Longueville, et Jean d'Amboise, archevêque de Rouen, et plus tard cardinal, neveu de Georges d'Amboise qui lui avait légué « toute sa deserre, qui est prisée deux millions d'or, et ensemble les meubles de Gaillon, et l'accom-

modement de la maison tel qu'il est », versèrent-ils, entre le 2 juin et le 20 juillet, une somme de huit mille livres environ? A quelles personnes interposées ou à quels bénéficiaires immédiats? A quels seigneurs, à quels prélats? Les barons ne manquaient pas cependant qui étaient gagnés, sans avoir exigé que bourse fût déliée, à la France et à son roi, et qui n'avaient jamais obéi qu'à regret à des ducs irréparablement besogneux et frénétiquement belliqueux. De même certains prélats se montraient disposés à des accommodements gratuits. Enfin! parmi les représentants du Tiers aux Etats, les plus dignes et les plus sages, passionnément avides de paix, qui redoutaient de nouvelles querelles de famille autour de la couronne ducal, se seraient froissés et révoltés, si, après qu'ils eurent voté l'union de la Bretagne à la France, quelque personnage au sourire complice comme un Guillaume du Bellay-Langey, avait essayé de leur bailler une part des trois cent soixante-treize livres dix sols tournois qu'il distribua, le 8 août, « à certaines personnes que le roi lui avait indiquées et dont il voulait tenir les noms secrets ».

Les Etats de Bretagne se réunirent à Vannes, au début d'août 1532, dans l'ancien château de La Motte, devenu palais épiscopal. Neuf évêques y siégeaient; à leurs côtés, des abbés représentaient trente-sept abbayes bénédictines, et neuf chanoines, les chapitres cathédraux. Les nobles y pouvaient figurer au

nombre d'une centaine, grands personnages, barons ou bannerets. Enfin, le Tiers-Etat réunissait des délégués des corporations, du commerce, de l'industrie, et des officiers de judicature qu'avaient nommés les municipalités de vingt ou vingt-cinq bonnes villes, désignées elles-mêmes par les notables à raison de deux députés par ville. Depuis la fondation du Parlement, en 1485, le Tiers, dessaisi de ses attributions judiciaires, s'était réjoui de voir son rôle politique s'accroître. Déjà, en 1462, le gouvernement ducal l'avait consulté sur les différends qui allaient l'opposer à Louis XI. Il avait réglé, en 1486, la question de la succession au duché. En 1490, il s'était efforcé de réconcilier les cours antagonistes de Rennes et de Nantes; il avait stipulé les conditions du mariage de la petite-duchesse et de Maximilien. Enfin, il avait approuvé le mariage d'Anne et de Charles VIII. La consultation de 1532 a la valeur d'une consultation nationale bretonne.

Jean de Laval ne présida pas aux premières délibérations. Son impartialité aurait pu sembler sujette à caution. René de Montejean, du pays angevin, avait été choisi pour le remplacer. Méritait-il plus de confiance? Pendant son séjour au château de Villocher, François I<sup>er</sup> avait ordonné, le 5 juillet, mainlevée de la saisie opérée sur les revenus de la baronnie de Fougères, propriété des Montejean; puis, du château de La Hunaudaye, il avait prescrit de faire délivrer les revenus à René de Monte-

jean pendant cinq années. L'acte précise : « en récompense de ses services » ? Passés, présents, futurs, eux aussi.

Le commissaire du roi communiqua le projet de réunion. Dès que cette lecture fut terminée, un conflit apparut inévitable. Les Etats étaient-ils appelés à consentir l'union, si elle était demandée, ou à la demander eux-mêmes ? Même parmi les partisans de cette union, beaucoup « s'indignaient fort qu'on les voulust faire poursuivans ».

Le Président De Montejean manquait de sang-froid, d'autorité peut-être, et sûrement de doigté. Il ne sut ni limiter le débat ni le modérer. La discussion « eschauffat fort ».

Quels arguments si boutefeus les adversaires eurent-ils donc à s'opposer ? Voici, d'après d'Argentré, quelle fut la thèse des adversaires de l'Union.

« Il y en avait d'opiniastres, ausquels il souvenait de l'ancienne liberté du païs sous les ducs, qui dispuoient, et disoient qu'ils allaient entrer et se soumettre au joug de toute servitude, et asservir le païs à toutes tailles, impositions, subsides, gabelle, truages de France, à toutes les volontez des Rois absolument; que, comme il ne falloit pas douter, pour entrer promettoient assez, mais ils ne garderoient ne franchises, ne libertez, ny privilèges du païs, lorsqu'ilz y auroient le pied; que tous les bénéfices seraient donnez à personnes estrangères, les prélatures aux courtisans près du roy qui ne voudroient cognoistre ny gratifier homme

natif du païs; qu'à toutes heures, en vertu de committimus et autres commissions extraordinaires, ils seroient tirez en France en leurs causes, et travaillez parmi les auditoires du royaume de France; que chacun jour on leur deffendrait les traites de la négociation par la mer, qui estoit presque le seul moïen aux gentilshommes de faire deniers, pour le profit ou sugestion de quelques particuliers qui obtiendroient deffenses de traicter, pour après vendre chèrement les congez; que les gentilshommes seroient tirez au service aux guerres du roy, à quoi ils n'estoient tenus hors le païs; qu'ils n'auraient désormais estat ne charge dans le pays, et seroient esloignez des rois, et loing tenus des charges d'honneur, sans pouvoir parvenir, ny estre eslevez; que les grands seigneurs du pays, qui emporteroient le crédit, et qui l'entretiendroient, seroient incontinent amorcez, pour le commencement, de la faveur des gouvernements, et autres biens-faits pour dissimuler, et s'accommoder à toutes les volontez du roy, et consentir de tailler et angarier le pays; que les droits du roy fussent fondez, et autres prétendus, seroient si rigoureusement recherchez sous un roy, que la marchandise n'iroit en nulle liberté, ny autrement que chargés de daces et impositions; que la réunion mettroit les successeurs en guerre; car, si la race de Bretagne défailloit, ceux qui seroient héritiers de l'estoc de Bretagne voudroient, selon leur traitez, reprendre leur degrez de succéder : les rois l'empesche-

roient, comme de choses réduits au royaume, et membres incorporés au corps et à la couronne; en quoy, intervenant le décret des Estats, on feroit manifeste tort aux héritiers du sang; que, par tous les traitez et conventions faits par la royne Anne venue en son aage, l'on voioit expressément qu'elle avait voulu et tasché, partout défailant la race des siens, que ceux de son sang succédassent, que, le cas advenant, il falloit demander d'avoir prince particulier, qui soutinst et voulust garder le pays et libertez des seigneurs, et chérir les siens, et eslever aux honneurs d'iceluy, et non les transporter à l'estranger; et quand ils voudroient faire autrement les seigneurs du pays estoient bien assez fors pour les contredire et se maintenir avec un prince particulier, comme on avait vu l'expérience au temps des ducs; mais avec un roy si puissant il n'y avait ordre, les choses faictes, d'empescher qu'il n'en fist ce qu'il voudroit. »

Que dégager d'essentiel et de péremptoire de ce plaidoyer des « opiniâtres » ? N'est-il pas, du reste, quelquefois nourri d'arguments qui datent, non pas de 1532, mais de 1582, ou d'une date approchante ? Bertrand d'Argentré, qui de bonne foi s' imagine qu'il rapporte la version de son père, a plus vraisemblablement exprimé ses observations personnelles et exposé des griefs après la lettre. Il semble évident, par exemple, que l'appréhension de voir interdire à la noblesse « les traites de la négociation par la mer... pour le profit ou

suggestion de quelques particuliers qui obtiendroient deffenses de traicter, pour après vendre chèrement les congez », n'a pu être conçue qu'après expérience. Il en est de même de l'imputation « que la marchandise n'iroit en nulle liberté, ny autrement que chargée de daces et impositions ». Ces conditionnels de 1532 sont des imparfaits de 1582; c'est de l'esprit de l'escalier. D'ailleurs, cette partie du réquisitoire ne se profile qu'à l'arrière-plan; dans le développement d'un thème musical nobiliaire, c'est un solo de flûte quasi bourgeois et roturier, accompagné toutefois de quelques battements de timbales. « Les bénéfices et les prélatures seraient donnés aux étrangers et aux courtisans, sans que le roi daignât connaître et gratifier les Bretons. » O Dieux ! écarter de nous un tel présage !

Deux autres arguments formulent une crainte qui hanta toujours les Bretons et que n'ont pu évidemment s'abstenir d'exprimer les tièdes ou les réfractaires de 1532, celle d'être asservis aux tailles, impositions, gabelle, et à toute leur séquelle, et celle de se voir « tirez en France en leurs causes, et travailler parmi les auditoires du royaume ». De même il est admissible qu'ils se soient cabrés devant la perspective de se plier « absolument » à toutes les volontés des rois, et de ne garder « ne franchises, ne libertez, ny privilèges ». Vainement, un roi bon enfant aurait montré patte blanche; les Etats témoignaient de défiance congénitale; si, « pour entrer, pro-

mettait assez », le roi ne tiendrait rien. Ah! qu'en termes galants !... Il est vrai que certains d'entre eux avaient pu ouïr que Charles VIII, en entrant à Naples, le 22 février 1495, avait confirmé les « capitoli », les privilèges des Napolitains, y compris le maintien de l'esclavage « sur es blancs et noirs », mais que bientôt « à nul ne fut laissé office ni estat, tous étant donnés aux Français ». Aussi examinaient-ils d'un œil soupçonneux tout bloc enfariné.

Puisque les Bretons pouvaient redouter, âmes intéressées, de n'avoir « estat ne charge dans le pays », et de « ne pouvoir parvenir ny estre eslevez », puisque déjà leur imagination leur présentait le spectacle de grands seigneurs « amoreez » s'accommodant des volontés du roi et consentant « de tailler et angarrier le pays », ils proclamaient qu'ils sauraient s'attacher obstinément à leur droit. Si le roi se proposait de « les tirer aux services de ses guerres », ils lui criaient qu'ils n'y « estoient tenus hors le pays ».

Le pays, les hommes « natifs du pays » ! Oh! terre des aïeux, terre des ducs, oh! « ancienne liberté du pays » ! Se pouvait-il qu'un roi pût espérer d'eux qu'il les verrait « entrer et se sousmettre au joug de toute servitude! » Car il n'était pas douteux qu'« avec un roy si puissant, il n'y avait ordre, les choses faictes, d'empêcher qu'il n'en fit ce qu'il voudroit. »

En embrassant d'un regard farouche des

horizons du bout desquels accouraient des nuées lourdes d'orage, en évoquant des souvenirs orgueilleux et émouvants, les Bretons clairvoyants ou obstinés s'élevaient à des considérations plus dignes d'intérêt, plus générales et plus nobles. D'abord ils croyaient pouvoir affirmer que la réunion mettrait les « successeurs en guerre », et, de la guerre, sans nul doute, ils avaient horreur, après avoir livré, dans des camps différents, tant de combats trop souvent fraticides. Enfin, leur désir, c'était de ne pas s'associer au vote d'un « décret » qui « ferait manifeste tort aux intérêts du sang ». Ils invoquaient donc les traités et conventions de la reine Anne; avec elle, après elle, ils s'en tenaient aux droits de la race et aux droits du sang. Non, non, ils ne souffriraient pas qu'on les vît « membres incorporés au corps et à la couronne ». Leur vœu, c'était « d'avoir prince particulier », qui « voulust chérir les siens et eslever aux honneurs du pays, et non les transporter à l'étranger ». Une fois de plus, le petit bout de l'oreille perçait; mais, pendant que la taille se redressait, la bouche clamait : « Les seigneurs du pays estoient bien assez fors pour se maintenir avec un prince particulier, comme on avait vu l'expérience au temps des ducs. » Les hommes du pays breton, d'un duché signe de résistance et gage de liberté, parmi lesquels quelques-uns songeaient peut-être à Renée de France, et quelques autres au vicomte de Rohan, au soir de longs siècles d'indépen-

dance, battaient encore désespérément la diane.

Que répondait la partie adverse?

« Les autres débatoient qu'il ne se pourroit faire chose si nécessaire pour maintenir et assurer la paix perpétuelle du pays; que l'on devoit prévoir que jamais les rois n'avoient cessé de tenir les ducs en querelle sur plusieurs prétentions qu'ils avoient au duché; que, de duc en duc, jusques au dernier, cela s'estoit vu par expérience; que tant qu'il y auroit chef en Bretagne jamais ceste occasion ne cesseroit, et ne falloit espérer nulle paix; et, continuant la guerre, la Bretagne estoit un camp, et terre de frontière pour estre pillée d'Anglois, de François, et de leurs associez et alliez habitans mesmes estants en guerre et en divers partis; et quant aux privilèges du pays et des seigneurs il y avoit moïen de s'en mettre en seureté, en stipulant une assurance des libertez et privilèges de tous estats, tant de la noblesse que de l'Eglise et tiers estat, et en prendre lettres; que les princes particuliers du pays ne laissoient de faire semblable levée de tailles et impositions que l'estranger, et estoit bien force qu'ils en fissent, s'ils estoient nécessitez de soutenir les guerres contre les plus puissans; que jamais les seigneurs du pays n'avoient eu tant d'affection aux princes et ducs au passé qu'il n'y en eust tousjours quelqu'un qui, pour ses commoditez particulières, ne s'adjoignit au party du roy, et qu'on sçavoit assez que ce qui avoit tant travaillé

les plus vaillants des ducs, Pierre Mauclerc et Jean le Conquereur, ce n'estoient autres que les barons du pays s'estant départis de leur obéissance naturelle pour s'adjoindre au party de France, et qui par tant de fois, les plus apparens, avoient abandonné leur party pour suivre le plus fort; et qui n'avoit oy ou lu cela aussi bien en l'endroit de ceux qui avoient succédé, à ceux-là dont la mémoire estoit encore fresche; que le roy de France estoit un grand roy qui ne souffriroit jamais cest angle du pays en repos s'il n'en estoit seigneur; que les seigneurs du pays ne pouvoient tant estre esloignez de lui que, faisant les services qu'ils pouvoient bien, ils ne fussent approchés et eslevez; et, au vray dire, que l'assurance de la paix qui se pouvoit avoir par l'union estoit à préférer à tout ce qu'on sçaurait dire et opposer. »

Avec un sens profond et actuel de la réalité, avec pondération, avec sagesse, finement, et non sans une douce ironie, les partisans de l'union élevaient vers les récalcitrants une gerbe d'arguments qui ne pouvaient manquer de dessiller les yeux des modérés, de ceux qu'on a plus tard appelés les « politiques ». Ils ripostaient à l'étalage de la force en rappelant aux « apparens » combien de fois ils avaient abandonné « leur party pour suivre le plus fort ». Trêve aux fanfaronnades! Le plus fort, en ce moment, c'était ce « grand roy qui ne souffriroit jamais cest angle du pays en repos s'il n'en estoit seigneur ». Quelle trou-



vaille! La Bretagne, angle du pays, donc partie intégrante d'une harmonieuse figure de géométrie. Au reste, tous les Bretons, d'un cœur et d'un élan solidaires, s'uniraient-ils pour résister à l'étranger? Est-ce que « toujours », parmi les seigneurs du pays, il ne s'en était pas trouvé « quelqu'un » pour se ranger au parti du roi de France, pour s'affranchir de « l'obéissance naturelle » due aux plus vaillants des ducs, en un mot, pour désertir une cause sacrée? Le motif? « Les commoditez particulières. » Ces barons bretons avaient-ils adopté la devise de l'historien Comines : « Où est le profit, là est l'honneur? » Aussi ne fallait-il point s'étonner si les perspicaces et les avertis tenaient pour injustifiées et purement spécieuses les craintes des barons. « Les seigneurs du pays ne pouvoient tant estre esloignez du roy que, faisant les services qu'ils pouvoient bien, ils ne fussent approchez et eslevez. »

Que ne consentaient-ils à reconnaître, ces barons dont les yeux s'obscurcissaient de colère tour à tour et s'illuminaient d'espérance, que « les roys de France n'avoient cessé de tenir les ducs en querelle sur leurs prétentions... et que tant qu'il y auroit chef en Bretagne jamais cette occasion ne cesseroit? » Il convenait de sacrifier à la nécessité. Qu'avait-on d'ailleurs à redouter? « Des impositions et des tailles? » Les « princes particuliers du pays ne laissoient d'en faire de semblables ». La suppression des « libertez et privilèges? »

Il n'était besoin que « de stipuler une assurance... et d'en prendre lettres. Le salut était dans l'union, seulement dans l'union. Trop longtemps la Bretagne avait été « un camp et terre de frontière pour être pillée d'Anglois, de François et de leurs associez et alliez habitans mesmes estants en guerre et en divers partis ». En effet, si la Bretagne avait semblé rester indépendante, « sauf quelques intermittences de sujétion », depuis Conan Mériadec jusqu'à Charles VIII, pendant mille quatre-vingt-deux ans, elle n'avait joui que de cent années à peine de paix et de prospérité. Il n'est qu'un bien désirable : la paix. Oui, ce qu'il importait, c'était de « maintenir et assurer la paix perpétuelle du pays ». Sans l'union, « ne fallait espérer nulle paix ». L'argument, présenté au début du plaidoyer rédigé par Bertrand d'Argentré, et brandi au cours de son développement, était, dans la péroraison assené en coup de massue : « Au vray dire, l'assurance de la paix qui se pouvoit avoir par l'union estoit à préférer à tout ce qu'on sçauroit dire et opposer. »

Un poète, né en 1532, à l'heure où les « politiques » des Etats de Bretagne acclamaient la paix, leur fit écho au moment où Bertrand d'Argentré commençait à rédiger son Histoire de Bretagne. C'est Antoine de Baif.

*O la pitié de voir la flamme qui sacage,  
Dévorant sans mercy les maisons d'un village!*

*De voir dans le faubourg le pauvre citoyen  
 Qui ne pardonne pas au logis qui est sien!  
 O la pitié de voir les mères désolées,  
 De leurs piteux enfans tendrement acolées,  
 S'en aller d'huis en huis leur vie quemander,  
 A qui bien peu devant lon souloit demander.  
 O la pitié de voir labourer une ville!  
 O la pitié de voir la campagne fertile  
 Faite un hideux désert! Voir hommes et che-  
 [vaur  
 Pesle mesle entassez! Voir de sang les ruis-  
 [seaux!*

.....

*O qu'on deût bien cherir la Paix toute divine!  
 Tout bien et tout plaisir par ses grâces fleurit,  
 Les arts sont en honeur, la vertu se nourrit.*

Les arts! Qui ne regretterait de ne point trouver dans les propos des gens d'église, des barons et des notables bretons, un hommage à la France de la Renaissance, patrie des arts, patrie des lettres, et aux héritiers gracieux d'un trône et d'un duché dans les veines desquels coulait un sang mi-breton et mi-français?

La discussion s'éternisa, « tenant en balance » les esprits et les cœurs. Enfin, le président procéda à l'appel de chacun des délégués.

Jean Moteil, représentant de l'une des bonnes villes, et Julien Le Bosec, procureur

syndic de la commune de Nantes, se montrèrent à la fois subtils et véhéments. Le dernier déclara « qu'il n'avoit point de charge de cela qui estoit bien de telle conséquence qu'il en falloit consulter et sçavoir par exprès la délibération de sa communauté ». Comme on lui objectait que, de cette communauté, il était le procureur, il riposta avec à-propos et autorité : « De vray sur les occurrences communes. En chose si extraordinaire, inopinée, et de telle conséquence, ne donneray nul advis, ne l'oseray ni ne voudray faire. »

Ce moyen dilatoire agréa à plus d'un, et à peine l'eut-il exposé que « plusieurs restèrent arrièrè et ne vouloient avancer ». Mais les « gratifiés » protestaient, et sommaient Le Bosec de se prononcer. De Montejean « essaya d'enlever l'affaire de hauteur ». Est-il exact que, « ne pouvant supporter l'outrecuidante liberté que prenoient messieurs les gentilshommes et bourgeois », il soit « sorti de sa raison si avant que, descendant du siège, il s'offrit d'outrager ledit procureur? » S'éleva-t-il vraiment « une grande rumeur »? Ce qui paraît certain, c'est que Montejean fut « désavoué par les conseillers du prince », et qu'on put observer « plusieurs allées et venues entre divers membres des Etats et gens du roi ». Le résultat de ces consultations et délibérations, ce fut de décider la rédaction d'une requête à François I<sup>er</sup>. Qui élabora le texte? Soumis aux Etats, fut-il discuté et modifié? Le procès-verbal de lecture porte la date du 4 août 1532.

L'ordonnance qui, à Nantes, proclama l'union reproduit ainsi qu'il suit les termes de la requête :

« Au roy nostre souverain seigneur, usufruitaire de ce pays et duché de Bretagne, père et légitime administrateur de Monseigneur le Daulphin, duc et seigneur propriétaire dud. duché. Supplient et requièrent humblement les gens des troys Estatz de ced. pays de Bretagne qu'il vous plaise leur accorder et permectre que Monseigneur le Daulphin, qui est leur duc et prince naturel, estant à présent en ced. pays, soit reçu et face son entrée à Rennes, qui est le chef de sa duché, comme duc et prince propriétaire de ced. pays, requérans davantage que toutes autres choses faictes par cy devant au contraire de ce que dessus soient révoquées, cassées et annulées comme faictes sans que lesd. Estatz l'ayent consenty et entendu, en réservant touteffoys à vous, Sire, l'usufruit et administracion totale d'icelluy pays. Outre vous supplient, Sire, lesd. gens des troys Estatz qu'il vous plaise unir et joindre par union perpétuelle lesd. pays et duché de Bretagne avec le royaume de France, à ce que jamais ne se trouve guerre, dissention ne inimitié entre lesd. pays, gardant touteffoys et entretenant les droictz, libertez et privillèges dud. pays, tout ainsi qu'il vous a pleu, Sire, et à voz prédécesseurs roys et ducs de ced. pays, tant par les chartres anciennes que autrement les y maintenir et garder, et que mond. seigneur le Daulphin

ainsi le jure faire, de quoy, Sire, vous plaira leur faire dépescher vos lectres patentes. Aussi, Sire, vous supplient très humblement qu'il vous plaise deffendre à tous ceulx qui ont prins le nom de Bretagne à cause de leurs mères, de non le porter, et mettre différence aux armes; davantage, Sire, vous supplient très humblement que vostre plaisir soit ordonner que ceulx qui sont venuz de bastardise porteront doresenvanant une barre en leurs armes, leur enjoignant et deffendant, sur grosses peines, de non en user autrement. La requeste cy dessus a esté leue par moy, greffier desd. Estatz soubzsigné, à haulte et intelligible voix, en l'Assemblée et congrégacion desd. Estatz, et, après avoir esté entendue, oye et consentye sans aucune contradicion, a esté dit qu'elle seroit présentée au Roy pour y ordonner selon son bon plaisir. Faict en la congrégacion et assemblée desd. Estatz, en la grant salle du manoir épiscopal de Vennes, le quatriesme jour d'Aoust l'an mil cinq cens trente deux. Signé : R. Delachasse, procureur, et Ja. de Saint Malon, greffier desd. Estatz. »

Quand lui parvinrent les nouvelles de Vannes, le roi, à Suscinio, avait déjà tenu conseil. Quel jour gagna-t-il Vannes? Le 4 ou le 5 au soir? Quand présida-t-il la Séance des Etats? Le 5 ou le 6? Les chroniqueurs et les historiens de Bretagne se sont désintéressés d'une façon quelque peu surprenante de ces précisions qui, il est vrai, n'ont influé en rien sur le développement des événements. Où eut lieu la séance

royale? Des historiens ont indiqué la salle haute dans laquelle ont siégé par la suite le Parlement de Bretagne et le Présidial de Vannes; mais c'est plus tard que le corps de ville de Vannes la choisit. Pour le moins, on n'aurait pu, au mois d'août 1532, ni en disposer, ni l'aménager à temps. Auparavant, lorsque le Parlement de Bretagne qui, le plus ordinairement, tenait ses séances à Nantes ou à Rennes, siégeait à Vannes, c'est dans la grand'salle de Château-Gaillard qu'il se réunissait. Pour la circonstance, cette salle aurait été manifestement trop exigüe. Les séances des Etats de 1532, laborieuses et orageuses, avaient été tenues dans le manoir épiscopal du château de La Motte qui, élevé au <sup>vi</sup> siècle, sur l'emplacement de la citadelle romaine, avait servi de donjon aux comtes du Broërec; c'est là aussi que le roi présida une séance ou des séances sereines; c'est là que s'opéra la conjonction du passé et de l'avenir de la Bretagne.

Des tapisseries et des tentures dérobaient aux yeux la nudité des murs; l'ensemble était somptueux, mais accueillant, intime et comme familial. Quand les membres du clergé et ceux de la noblesse eurent gagné leurs sièges suivant un ordre de préséance rigoureusement réglé et dont l'observance avait, jadis et naguère, soulevé plus d'un conflit, quand les plus « apparens » parmi les dignitaires furent installés sur l'estrade, « le théâtre », qui leur était réservée, quand les députés des bonnes

villes eurent, à pas feutrés, gagné la place qui leur était affectée, le roi et le dauphin, duc de Bretagne, escortés de leur cour, entrèrent solennellement. Lorsqu'ils se furent assis, un évêque se leva, qui, en une « harangue pour et au nom des Etats » exposa la décision. Puis Mathieu de Longuejume, seigneur d'Yvernai, conseiller maître des requêtes ordinaires, donna lecture du document qu'avaient signé le procureur et le greffier des Etats.

La séance fut sans doute levée après l'achèvement de la lecture. Immédiatement, le roi, déférant au vœu des Etats, ordonna de procéder à la rédaction de lettres patentes, qui confirmeraient les privilèges et franchises du duché! Aucun doute ne peut s'élever sur le lieu et sur la date approximative puisqu'il est écrit : « Le roi et le dauphin, présents en leurs personnes en ceste ville de Vannes. » Aussi est-il permis de supposer qu'une séance fut tenue où les Etats entendirent cette proclamation :

« De notre pleine puissance et autorité royale et ducale, nous confirmons, louons, ratifions et approuvons tous et chacun desdits privilèges, exemptions, franchises et libertés à eux octroyés et concédés par nos prédécesseurs ducs de Bretagne et dont ils ont cy devant jouy en chacun desdits Etats, et pareillement au faict et administration de la justice, villes, lieux et communautés d'iceux pays et duché... Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre

scel à cesdites présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. »

Les lettres avaient été signées et scellées en présence du cardinal Du Prat, chancelier, rompu aux formules enveloppantes, du cardinal de Grammont, du grand maître de France Anne de Montmorency, et du baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne.

Une allégresse sincère éclata, et la vieille cité des Vénètes se dépensa pour offrir au roi et au dauphin des fêtes dignes de l'événement et de leur personne.

Les Bretons ont toujours aimé à faire montre de leur force. Le 7 août, la place des Lices offrit un champ clos à des luttes courtoises, aux antiques luttes à main plate dénommées successivement grecques, romaines et françaises, et qui sont demeurées bretonnes, le premier des sports bretons, parce que ce qui y décide de l'issue du combat, ce n'est pas la masse et la brutalité, mais la sûreté du coup d'œil, l'à-propos, le sang-froid, la rapidité, l'adresse intelligente, la maîtrise de la manœuvre et de la prise. Les courtisans ne daignèrent pas y participer; mais de nombreux gentilshommes s'y empressèrent. Comment récompenser les vainqueurs? François I<sup>er</sup> n'avait rien prévu; il lui fallut aviser. La scène ne manqua ni de piquant ni de pittoresque. Les luttes entre gentilshommes terminées, le roi s'enquit d'une chaîne d'or. François de la Perdelière, le capitaine de Caudebec, tendit la sienne d'une main, tandis que, de l'autre, il

percevait deux cent soixante-treize livres, un sol et six deniers tournois. « Le meilleur et plus fort lucteur » des gentilshommes goûta fort ce présent devenu royal. Plus dense encore fut l'essaim des concurrents parmi « les personnages rustiques ». Le vainqueur, après de nombreuses éliminations, fut gratifié « d'une chesne d'argent fecte à gros ches-nons », vendue au roi par Jean Le Vaillant, « orfèvre suivant la cour », pour la somme de cent six livres tournois; c'était un prêtre « de l'estat commun ». Toutes les classes étaient mêlées et confondues dans la liesse générale. Le roi s'abandonna au charme de sa bonne ville. S'il ne put s'y attarder, du moins y commanda-t-il, afin d'en garder un souvenir matériel, la couronne ducale « pour servir au couronnement et première entrée du Dauphin dans la ville de Rennes comme duc et propriétaire du duché de Bretagne »; il la paya deux cent dix-neuf livres neuf sols tournois. Il ne devait pas cesser de s'intéresser à la cité. A Nantes, où il séjourna un peu plus de quinze jours, après avoir quitté Vannes le 8 août, un édit du 18 août exempta la ville où s'était accompli un événement de si haute importance de tous droits d'aides pendant dix ans, en même temps qu'il lui consentait un don de quatre cents livres tournois à prélever chaque année sur les droits perçus dans son port, encore inachevé, en vue de son aménagement définitif. Enfin, le 26 août, le roi autorisa le capitaine du château de l'Hermine, Jean de

Kermeno, à employer les foins des Prés au Duc pour la nourriture des daims et des cerfs de son parc.

Pourquoi François I<sup>er</sup> retarda-t-il la publication de l'édit d'union? Sans doute afin d'en préparer la rédaction plus à loisir, peut-être aussi afin d'en faire concorder la proclamation avec l'entrée du dauphin à Rennes le 13 août. Cet édit reproduit d'abord l'exposé des motifs et la requête des Etats; puis il dispose ainsi :

« Après laquelle lecture, nous considérons le contenu de ladite requête estre très juste, raisonnable, utile, commode et profitable audit pays, et le soulagement, repos et tranquillité d'iceluy, et que plus grand bien ne leur pourroit advenir, attendu que ledit pays moyennant ce, demeureroit en grande et grosse seureté, ayant le Royaume de France d'un côté, et la mer d'autre, dont les ports, et entrées sont dangereuses, et difficiles pour y entrer, et par ainsi éviteroient les inconveniens et ruines, qui se sont trouvés par cy devant : et en ce que le contenu en leur requête estoit fondé en droit et raison.

« Pour ces causes, et autres bonnes considérations à ce nous mouvans de nostre certaine science, plaine puissance, et autorité avons accepté, et eu pour agréable le contenu en ladite requête, et ce faisant avons déclaré, et déclarons notredit fils aîné estre vray Duc propriétaire dudit pays, et Duché de Bretagne, moyennant la coutume, par laquelle les aînez succèdent audit Duché, et ce nonobstant

toutes choses, qui pourroient auparavant avoir esté faictes au contraire, comme faictes contre la coutume dudit pays, et sans le sceu et consentement des gens de sesdits trois Estats, lesquelles choses ainsi faictes nous avons déclaré, et déclarons nulles, et comme telles, cassées et révoquées, cassons et révoquons tant et si avant, que besoing pourroit estre : et voullons, consentons et nous plaist, que nostre dit trescher, et tresaimé fils aîné Duc propriétaire de Bretagne face son entrée à Rennes, ville capitale dudit pays, et qu'il soit illec receu, couronné en vray Duc, et seigneur propriétaire de Bretagne, avec toutes solemnitez, et autres choses requises, et accoutumées d'estre faictes, gardant les louables, et anciennes coutumes, dudit pays, et nous reservant toutesfois l'usufruit, et administration dudit pays et Duché de Bretagne, à nous délaissé par testament par feüe de bonne mémoire, notre treschere, et tresaimée compagne Claude de France, Duchesse de Bretagne, ensuivant la requête aussi à nous faite par lesdits Estats, et avec ce pour la grande commodité, qui pourra par cy après venir audit pays de Bretagne, inclinons à la prière desdits Estats, fondée en bon sens et providence des choses, qui pourroient advenir : Nous avons de nostre trescertaine science, plaine puissance, et autorité que dessus, uny, joint, unissons, et joignons les pays, et Duché de Bretagne avecques le royaume, et couronne de France perpétuellement, de sorte qu'ils ne puissent

estre separez, n'y tumber en divorce, ny pour quelque chose que ce puisse estre.

« D'avantage voulons, et nous plaist, que les droits et privilèges, que ceux dudit pays, et Duché ont eu par cy devant et ont de présent, leur soient gardez, et observez jusques à présent sans y rien changer, ne innover, dont avons ordonné, et ordonnons lettres patentes, en formes de chartres, estre expediees et delivrees, et outre avons deffendu, et deffendons à toutes personnes de quelque estat, qualité, ou condition qu'ils soient, qu'ils n'ayent à porter le nom de Bretagne sous ombre de leurs meres, et que les bastards d'icelle maison ne portent les armes de Bretagne, si ce n'est avecques une barre, pour éviter la confusion, et inconvenient, qui par succession de temps en pourroit advenir, et à ce sur peine de confiscation de leurs fiefs.

« Si donnons en mandements par ces présentes a nos aimez et feaux conseillers gens tenans nos Courts de Parlement de Paris, et de Bretagne, conseil et Chancellerie dudit pays, et Chambre des Comptes d'iceux lieux de Paris, et de Bretagne, et à tous nos seneschaux, allouez, Baillifs, Prevosts, justiciers et officiers dudit pays, ou leurs lieutenans, que nostre present Edict facent lire, publier, et enregistrer en leurs courts, affin que nul n'en puisse pretendre cause d'ignorance, et iceluy facent inviolablement observer, et qu'ils ayent à punir aigrement ceux qui, directement ou indirectement attenteroient au contraire :

car ainsi nous plaist-il estre fait, sauf en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes; et affin que ce soit chose ferme, et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces presentes. Donnée à Nantes au mois d'Aoust, l'an de grace mil cinq cens trente deux, et de nostre regne le dix huitième. Ainsi signé sur le reply, par le Roy usufruituaire des pays et Duché de Bretagne. Breton, et scellé de cire verte pendant avec cordon de soie verte, et rouge : et sur le repli est escrit ce qui s'ensuit : publié en la Cour de Parlement, le vingt uniesme septembre mil cinq cens trente deux, et au conseil de Bretagne lors seant le huictiesme Decembre audit an. »

L'acte ne mentionne pas l'enregistrement par le Parlement de Paris le 18 novembre. Enregistrons ses expressions les plus significatives et les plus éloquentes : « le contenu de ladite requête... très juste, raisonnable, utile, commode et profitable audit pays... le soulagement, repos et tranquillité d'iceluy... plus grand bien ne leur pourroit advenir... le sceu et consentement des gens de sesdits trois Estats... la prière desdits Estats, fondée en bon sens et providence des choses... » Et contemplons le cordon de soie « verte », — espérance pacifique illimitée, — et « rouge », — sang odieusement et à profusion répandu. La requête des Etats, l'édit d'Union, c'est la *vox populi* et c'est la *vox Dei*.

En octobre 1911, au cours de fêtes universi-

taires célébrées à Rennes, en face d'un monument commémoratif de l'union, l'un des plus illustres fils de la Bretagne, Anatole Le Braz, professeur à la Faculté des lettres, a glorifié en termes émus et haut sonnants, dans sa langue nationale, cette union bénie : « Des milliers... vers le couchant dans leur champ ou sur leur barque... sont là-bas à peiner pour la Bretagne... Ce sont eux là-bas qui la font et qui la refont, avec leur corps, avec leur âme, tous les jours que Dieu fait... Ceux-là, il leur est égal si la Bretagne raidit ou ne raidit pas la jambe pour recevoir le baiser de la France. Ce qu'ils savent, ce qu'ils diraient s'ils étaient parmi nous, c'est que jamais ne sera rompu ce baiser-là, car c'est pour le sceller de plus en plus que leurs aïeux, et leurs fils, hélas ! ont répandu leur sang à flots aux quatre coins du monde. Quand on est mort tant de fois pour un pays, on ne peut plus vivre que pour lui. Et ainsi font-ils, ainsi faisons-nous tous. Nos racines sont et resteront à jamais dans la terre de Bretagne, mais c'est ton esprit, ô France, qui soufflera à jamais dans nos hautes branches. »

Le lendemain du jour où le roi avait signé l'édit d'union, les habitants de Nantes lui manifestèrent leur gratitude, leur joie et leurs espérances. Sous des arcs de triomphe ornés de verdure et de guirlandes, parmi des claquements d'oriflammes, la reine Eléonore, entourée de vivats, fit dans Nantes une entrée solennelle. A travers l'espace, les échos des

enthousiasmes nantais et rennais s'entre-choquèrent, amplifiant leur résonance.

En effet, vers la fin de la matinée du 12 août, le dauphin, duc de Bretagne, qui ne devait jamais être roi de France, était arrivé aux portes de Rennes. L'abbaye de Saint-Melaine hébergea pour le reste de la journée et pour la nuit cet hôte de marque.

Le lendemain, mardi 13 août, vers trois heures de l'après-midi, le dauphin vint s'asseoir, en avant des murs de Rennes, sur une haute estrade, « en une chaise de velours vert ». Un cortège défila devant lui, vêtements chatoyants et armes étincelantes; le dauphin vint prendre place en queue, et le cortège se remit en marche pour pénétrer dans Rennes par la porte aux Foulons, afin de pouvoir se mieux déployer.

Devant, quinze cents hommes à pied, une manière de milice rennaise, groupés en trois compagnies, s'étaient ébranlés; la première arborait les couleurs du duc, blanc, gris et violet, les deux suivantes, le blanc et le noir, couleurs de la ville.

Puis venaient trois cents clercs de la Basoche, enivrés et infatués pour le moins autant que leurs confrères de la Grande Basoche de Paris l'étaient, en ce jour de juin ou de juillet où, faisant leur « montre » solennelle, ils défilaient devant leur roi, et allaient donner, à grands fracas de tambours, hautbois et timbales, des aubades et des sérénades aux présidents et conseillers du Parlement. Sans fracas,



méditant peut-être quelque mystère mimé ou quelque moralité satirique, les trois cents clercs passèrent, superbes et gonflés de leur importance.

Le clergé des deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Germain, élevant ses croix et ses bannières, les ordres religieux, élevant leurs riches reliquaires, précédaient une délégation mi-civile et mi-militaire devant laquelle quatre trompettes rompaient par intervalles le silence solennel, et qui, conduite par le capitaine de Rennes, escorté des connétables et des officiers, entendait les pavés résonner sourdement derrière elle sous le talon du procureur des bourgeois et de plus de deux cents « nobles » de la bourgeoisie.

La marche lente et grave du groupe des huissiers, notaires, avocats, officiers de la cour, « accoustrés de robes longues, richement linées, et bandées de velours, de satin et de damas », annonça l'approche des personnages du plus haut rang : Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, les hérauts d'armes du duc, parmi lesquels, comme au temps des anciens ducs et de la duchesse-reine Anne, l'un portait sans doute le nom de « Bretagne », le vice-chancelier, les maîtres des requêtes, les abbés et les évêques, fine fleur des Etats.

Enfin, « monté sur un coursier enharnaché de velours noir » rehaussé « d'un grand nombre de boucles d'or », lui-même « accoustré d'une robe à cheval de velours bleu, enrichie de broderies d'or », apparut le duc, droit

en selle, mais souple et aisé, dans la fière splendeur souriante et rose de ses quatorze printemps.

Devant la porte l'attendaient l'évêque Yves Mahyeuc, et le comte de Laval, baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne, qui remplaçait le vicomte de Rohan, absent et trop jeune. Ils reçurent son serment, prêté sur l'Evangile, de maintenir les anciens droits, privilèges et libertés de la nouvelle province française, l'évêque pour le clergé, le sire de Châteaubriant pour les nobles et non nobles.

La porte s'ouvrit, et le duc entra.

C'est sous un dais de damas bleu et de satin blanc semé de fleurs de lis et d'hermines et soutenu par quatre porteurs de haute lignée, au milieu d'un cortège formé de seigneurs français et de seigneurs bretons, qu'il parcourut les rues de Rennes. L'organisation de ce cortège avait été laborieuse, si l'on en juge par deux contestations, l'une concernant la couronne, l'autre, l'un des bâtons du dais. Le seigneur de Guéméné « estoit en possession de tenir le cercle ducal aux entrées solennelles des ducs. » On avait voulu attribuer cette prérogative au marquis Du Pont, fils aîné du duc de Lorraine. Il fallut transiger : le seigneur de Guéméné porterait « le carreau sur lequel estoit le cercle » dont il aurait la garde; le marquis du Pont recevrait la couronne lorsqu'il faudrait la poser sur la tête, l'y prendrait, et l'y remettrait. Les prétendants à l'honneur de tenir le troisième bâton du dais n'étaient

pas seulement deux, mais trois : Bruslon, Chauvin et Kaer. Ils n'en eurent que le regard; et c'est de deux mains enfiévrées d'orgueil et de joie que le seigneur du Plessis-Bordage, Antoine de Montbourcher, saisit le bâton litigieux, mais glorieux, et assura l'équilibre du dais bleu comme le ciel et blanc comme l'hermine avec le sire de Maure, Alain de Rosmadec, et René Tournemine, représentant de la comtesse douairière de Laval comme tutrice de sa fille, dame de Boczac.

Au carrefour de la rue aux Foulons s'élevait un « eschaffaut » original et pittoresque.

« Y avoit grant nombre de rochers faitz et painctz auprès du viff; et d'une grosse et ancienne souche sortoit une hermyne que une pucelle, accoustrée à l'italienne de satin blanc tout semé d'hermynes, conduisoit avecq une cordelière jusques au devant d'une escaphe pleine d'eau qui baptoit contre lesditz rochers; et là-dedans volutoit et nageoit un daulphin couronné auprès du viff; laquelle hermyne, sitost que ledict seigneur eut jecté son regard sur ledict eschaffaut, se approcha de ladicte scaphe et se joignit avecq le dauphin; et, ce fait, ladicte pucelle prononça ce que ensuult :

*C'est au Dauphin, le premier fils de France,  
A qui l'Ermyne presante de grand cueur  
Pour luy faire à jamais obéyssance,  
Car de Bretagne est souverain seigneur.*

Parmi les volées de cloches, les éclatements de salves et les acclamations de « Vive le Duc! », le Dauphin François atteignit la cathédrale où les hymnes des vêpres montèrent vers les voûtes pour appeler sur la Bretagne les bénédictions célestes.

Après avoir passé la nuit au manoir épiscopal, le duc, escorté d'un brillant cortège, gagna, le 14 août, dès sept heures du matin, la cathédrale où devait avoir lieu la cérémonie du couronnement.

Sur une estrade recouverte d'un drap d'or, le duc prit place au premier rang; derrière lui se pressaient les seigneurs; il revêtit un manteau rouge fourré d'hermine. Le collier de l'ordre de l'Hermine, « A ma vie », étincela sur sa poitrine, l'épée à son flanc, et, dans sa main, le sceptre. L'évêque s'avança, portant la couronne, qu'il déposa sur le front du duc François III. Le Duc, aux accents du *Te Deum*, fit le tour de l'église, la couronne en tête, et l'épée nue en main; puis il fut reconduit au manoir épiscopal qui était contigu. Après l'épître, il avait armé chevaliers son écuyer La Roque, son pannetier De Balanczac, et Claude de Malestroit, seigneur de Kaer, l'un des déboutés du troisième bâton; après la messe, le même honneur fut dévolu à son médecin, Christophe de Foretz Provençal, à Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, et à François Bruslon, seigneur de la Muce, procureur du roi à Rennes. Après la messe, la panse; « bons vins et viandes en grande abon-

dance ». Le peuple n'avait pas encore terminé ses agapes en plein air que déjà le duc assistait aux vêpres dans l'abbaye de Saint-Georges. Enfin, une cérémonie civile le réjouit. Naguère, Nantes avait enrichi d'un vaisseau en argent doré et d'un cœur d'or François I<sup>er</sup>, roi de France, et Claude de Bretagne, duchesse-reine. Rennes, en une journée à jamais mémorable, offrit à François III, duc de Bretagne et dauphin de France, une véritable œuvre d'art : une hermine d'or, de grandeur naturelle, reposant sur une terrasse émaillée, entre six beaux lys encerclés d'une couronne ducale, le tout pesant huit marcs, c'est-à-dire environ quatre livres. Symbole parlant : la Bretagne et la France unies.

Rennes eût désiré associer le duc de Bretagne et le mêler à la liesse populaire. Le roi de France en avait décidé autrement. Peut-être redoutait-il un attentat, un sursaut de révolte individuel ou collectif ? Dès le soir du couronnement, il manda le dauphin à Nantes où l'on préparait, annonçait-il, un tournoi. Le 18 août, le jeune duc rejoignit un père trop prompt à s'alarmer.

Pour s'épargner des alarmes vaines, François I<sup>er</sup>, arrivé au Plessix-Macé, en Anjou, dans le château de René du Bellay, le 3 septembre, s'empessa de « bailler aux Bretons » des « lettres en forme de charte ». Abondance de biens ; il ne désirait que la paix et la prospérité du duché.

En matière de finances, il renouvelait aux

Bretons l'assurance qu' « aucune somme de deniers » ne pourrait leur être imposée si elle n'avait été « préalablement » demandée aux Etats « et par eux octroyée ». Quant aux deniers provenant des « billots ou octrois », ils seraient employés aux fortifications et réparations des villes et places fortes. En matière de justice, « la forme et la manière accoutumées » seraient maintenues, et les juridictions conservées ; sauf les cas d'appel ressortissant au Parlement de Paris, les justiciables ne pourraient jamais « être entraînés à plaider hors de Bretagne ». Pour ruiner un argument présenté par les « opiniâtres » au cours des débats d'août 1532, à savoir que « tous les bénéfices seroient donnez à personnes étrangères », et que ne serait connu ni gratifié « homme natif du pays », François I<sup>er</sup> déclara que les bénéfices ecclésiastiques ne pourraient être attribués « par le roi qu'à des Bretons ».

Enfin, une formule générale servit à englober et à englober toutes autres revendications : « Et, avec ce, nous confirmons tous les autres privilèges dont ils ont chartes anciennes en jouissance immémorable jusques à présent. »

Quatre ans, presque jour pour jour, après qu'il avait été couronné dans Rennes, le dauphin François, duc de Bretagne, mourut. Son frère cadet Henri devenait l'héritier de la couronne de France.

Le deuxième fils de France ! Tel avait été le vœu de la duchesse-reine Anne : le deuxième fils de France serait le souverain de la « prin-

cipauté de Bretagne ». Mais, le jour où il monterait sur le trône de France, puisque le destin l'avait voulu, la Bretagne et la France, en lui, seraient indissolublement unies.

Les événements précipitèrent cette union. Quand la guerre avec Charles-Quint avait repris, le dauphin Henri, en une offensive hardie, avait forcé les passages des Alpes. Pour récompenser sa valeur, François I<sup>er</sup>, par lettres patentes du 9 février 1539, lui attribua l'usufruit et la jouissance du duché de Bretagne que la reine Claude avait concédés au roi et que le roi avait conservés. Les lettres mentionnent que cette attribution était faite « en avancement d'hoirie ». Mais le Parlement de Paris, qui considérait comme parachevée l'union de la Bretagne et de la France, remontra que cette mention était irrecevable, les terres de la couronne étant indivisibles et inaliénables, et protesta quand le roi exigea du dauphin le serment du vassal à son seigneur.

A la mort de François I<sup>er</sup>, en 1547, les guerres pour le salut de la France et pour l'équilibre européen n'étaient pas terminées. Les échecs avaient contre-balancé les victoires. Mais l'invasion de la Provence, une pointe audacieuse de Charles-Quint en Champagne et jusqu'à Meaux, la prise de Boulogne par le roi d'Angleterre, avaient mis un moment la France en si fâcheuse posture que la paix de Crépy n'avait fait que confirmer la perte de l'Artois et de la Flandre. Sous le règne de Henri II, l'angoisse avait été parfois aussi poignante.

Si Metz résista victorieusement, pendant deux mois, aux assauts de Charles-Quint, et si le duc de Guise détruisit l'armée de l'Empereur, qui se résigna à abdiquer, Philippe II, fils de Charles-Quint, enleva Saint-Quentin. Sans Guise, sauveur de Calais, la France eût été réduite à l'extrémité. Elle ne put signer qu'une paix utile, à Câteau-Cambrésis, en 1559.

La Bretagne n'avait pas été épargnée par la tourmente. Des corps de débarquement l'avaient, à plusieurs reprises, ravagée. Brest avait été pillée par l'ennemi. En ces jours de détresse, n'eût-on pas été fondé à redouter quelque soulèvement impie? En novembre 1537, Marguerite d'Angoulême, qui aimait le roi son frère jusqu'à la « prosternation », lui avait écrit du château de Blain :

« J'ai veu Monsieur de Chasteaubriant, qui a esté si bien près de la mort que à peine le pouvoit-on reconnoistre, et si a eu bien grant regret de sa femme... vous eussiez fait une grande perte : car il n'a regard ny à son prouffit ny à complaire à nulluy pour vostre service, dont ceux de la Basse-Bretaigne le tiennent pour mauvais Breton, mais pour trop bon François... Ceux de Brest, ne se voyant pas payés, tant lieutenants que mortes-payes, l'on craint fort, veu qu'ils ne sont pas bien confirmés bons François, qu'ils fassent quelque meschanceté. »

Dans les jours d'anxiété et de péril, Henri II sut ne pas douter que les Bretons étaient « confirmés bons Français ». Il leur adressa un bref, pressant et éloquent appel : « Je compte que mes bons, loyaux et affectionnez subjectz du païs de Bretagne feront leur debvoir non seulement pour le bien de mon service, mais pour le salut universel de la patrye. » L'appel avait dressé les Bretons face à l'ennemi.

Depuis l'union de 1532, la Bretagne, terre des pommiers, a souvent, en vase clos, fermenté, bouillonné, et projeté à sa surface des éléments troubles; mais son cidre pur est couleur d'or, comme le cœur de métal sous lequel fut enclos le cœur de la duchesse Anne, et comme le soleil. Entre 1914 et 1918, quatre siècles après la mort de la duchesse Anne, reine de France, la Bretagne, qui a versé à profusion son sang et consenti au triomphe de la cause nationale le sacrifice de deux cent cinquante mille de ses fils, a surabondamment prouvé son dévouement à ce qu'Henri II, duc de Bretagne et roi de France, appelait « le salut universel de la patrie ».

*Octobre 1931-avril 1932.*

#### BIBLIOGRAPHIE

- Preuves de la pleine souveraineté du roi sur la province de Bretagne (Bibliothèque Mazarine).  
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan.  
Actes de Bretagne.  
Actes de François I<sup>er</sup>.  
Constitutions et ordonnances faites par le roy à Vannes en 1532.  
Alain BOUCHARD : Grandes chroniques de Bretagne.  
BRANTÔME : Vies des hommes illustres...; Vie des dames illustres...  
Philippe de COMINES : Passim.  
Annales du moyen-âge : Louis le Pieux.  
L'Abbé IRAIL : Histoire de la duchesse Anne.  
Le Loyal serviteur, passim.  
Dom MORICE : Histoire de Bretagne.  
Dom LOBINEAU : Histoire de Bretagne.  
OGÉE : Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne.  
Bertrand d'ARGENTRÉ : Histoire de Bretagne.  
Pitre CHEVALIER : La Bretagne ancienne et moderne.  
CAYOT-DÉLANDRE : Le Morbihan, son histoire et ses monuments.

- H. MAHÉ : Essai sur les antiquités du département du Morbihan.
- J.-M. LE MÈNÉ : Histoire du diocèse de Vannes.
- Alfred LALLEMAND : Etats de Bretagne tenus à Vannes au mois d'août 1532. Origine historique des monuments de la ville de Vannes.
- DE LA MARTINIÈRE : Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1911.
- Jean DU MÈNÉ : Choses et gens de Vannes (Le Progrès du Morbihan).
- Vicomte Ch. DE LA LANDE DE CALAN : Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne.
- Aurélien DE COURSON : Petite histoire de la Bretagne.
- Alain RAISON DU CLEUZIQU : Les Bretons de l'origine à la réunion.
- Ant. DUPUY : Histoire de la réunion de la Bretagne à la France.
- Albert FEULLERAT : Fêtes universitaires et commémoratives de l'Union, 1911.
- Henri SÉE : Les Etats de Bretagne au xv<sup>e</sup> siècle.
- CHABOSEAU : Histoire de la Bretagne avant le xiii<sup>e</sup> siècle.
- Léon MAÎTRE : Le gouvernement de la Bretagne sous la duchesse Anne.
- DANIO : Histoire de notre Bretagne.
- Arthur LEMOYNE DE LA BORDERIE : Revue de Bretagne et de Vendée, passim. — Histoire de Bretagne.
- GALLOUÉDEC : La Bretagne.
- E. LAVISSE : Histoire de France.

## TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE. — Les ducs bretons. — Immigrations des Celtes de Grande-Bretagne. — Invasions des Normands. — Luites intestines. — Résistance à la vassalité. — Guerres franco-anglaises pour la Bretagne.....	7
DEUXIÈME PARTIE. — François II de Bretagne contre Louis XI et Anne de Beaujeu. — Saint-Aubin du Cormier .....	71
TROISIÈME PARTIE. — Préliminaires de l'Union. — Les deux mariages d'Anne de Bretagne..	99
QUATRIÈME PARTIE. — L'Union de la Bretagne et de la France en 1532.....	159

---

---

IMPRIMERIE J. TÉQUI  
3 *bis*, rue de la Sablière,  
PARIS (FRANCE). — 233-8-32.

---

---